

Sommaire

I.	<u>Remerciements</u>	5
II.	<u>Note de synthèse</u>	6
III.	<u>Introduction générale</u>	7
	<u>Une présentation de l'adoption en France</u>	8
	<u>Etat de la recherche sur l'adoption en sciences sociales</u>	14
	<u>Problématique et rapport de l'enquêteur au terrain</u>	16
	<u>Méthodologie</u>	18
	<u>Présentation des enquêtés</u>	28
1.	<u>Première partie : Le chemin vers l'adoption, étapes et obstacles</u>	
1.1.	<u>Genèse du projet</u>	
1.1.1.	Les voies multiples de l'adoption	29
1.1.2.	Socialisation politique et opinions.....	31
1.1.3.	Les lectures, sources d'inspiration	33
1.2.	<u>Instruction du dossier et investigations des services d'aides sociales</u>	
1.2.1.	La violence symbolique des enquêtes sociales.....	35
1.2.2.	La distribution sociale des choix.....	38
1.2.3.	L'attente de l'enfant, un temps sous l'emprise des institutions.....	47
1.3.	<u>Appropriation et subjectivation du projet d'adoption</u>	
1.3.1.	Rencontre avec l'enfant, moments d'émotions et d'aboutissement	48
1.3.2.	La biographie pré-adoptive, récit parental et discours d'Etat.....	51

2.	<u>Deuxième partie : projet personnel et interactions sociales</u>	54
2.1.	Discussions et représentations de la famille élargie.....	55
2.2.	La place des ainés et des enfants biologiques.....	59
2.3.	Parcours scolaires et orientations des enfants.....	61
2.4.	Les professionnels de l'adoption, dialogues et distinctions.....	63
2.5.	La variable des religions, données et interprétations.....	65
3.	<u>Troisième partie : Retour critique sur la présente recherche</u>	
3.1.	Le postulat de l'enquête et les résultats obtenus.....	66
3.2.	Retour critique du mode d'enquête et des méthodes retenus.....	68
3.3.	Conclusion et limites de l'enquête.....	70
IV.	<u>Conclusion générale</u>	71
V.	<u>Glossaire</u>	72
VI.	<u>Bibliographie</u>	73
VII.	<u>Annexes</u>	
	Annexe 1	76
	Annexe 2	79
	Annexe 3	87
	Annexe 4	96
	Annexe 5	99

Remerciements

Qu'il me soit permis avant toute chose d'exprimer ma reconnaissance envers toutes les personnes qui de près ou de loin m'ont soutenu dans mes efforts et ont contribué ainsi à la réalisation de ce mémoire. Je remercie la maître de conférences Estelle d'Halluin, ma directrice de mémoire pour sa bienveillance, la pertinence de ses suggestions et de ses questionnements.

Je voudrais exprimer toute ma reconnaissance envers toutes les familles qui ont généreusement accepté de participer à cette étude.

Je tiens à remercier sincèrement la sociologue Juliette Mengneau, qui m'a encouragé et accompagné dans ma reprise d'études, ainsi que la maître de conférences et directrice du M2 de sociologie à l'Université de Nantes, Corinne Delmas, qui a cru en mon projet et m'a permis d'intégrer ce cursus.

Je réserverai une place particulière à ma mère, qui a été d'une aide précieuse dans la construction de ma base d'enquêtés et dans les échanges informels que nous avons eu durant l'écriture du présent mémoire.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux membres du jury qui ont bien voulu accepter de m'honorer ainsi de leur présence.

Note de Synthèse

L'étude ici présentée a pour objectif d'apporter une modeste contribution à la recherche sociologique sur la parentalité adoptive en menant une enquête qualitative sur les pratiques et les représentations des adoptants. En effet, je suis parti du postulat selon lequel les vœux émis par les candidats concernant les caractéristiques de l'enfant lors de la procédure d'adoption (âge, sexe, origine, dossiers médicaux, etc.), pouvaient être liées à leurs milieux sociaux.

Ma problématique est la suivante : « Quels sont, chez les candidats à l'adoption, les mécanismes à l'origine du choix des caractéristiques des enfants adoptés ? ».

J'ai réalisé, entre les mois de mars et mai 2020, sept entretiens semi-directifs auprès de parents adoptifs (dont deux auprès de couples) et un entretien informel avec une professionnelle du service adoption du conseil départemental de Loire-Atlantique. Ces échanges me servent de matériau empirique de base pour traiter les questions suivantes :

« Comment les enquêtés ont vécu leurs expériences de l'adoption ? Est-il méthodologiquement possible d'étudier les représentations sociales des candidats à l'adoption (qualitativement et quantitativement) ? »

Cette étude comprend, dans un premier temps, une analyse chronologique des différentes voies qu'ont empruntées les enquêtés afin d'adopter leurs enfants, puis dans un second temps les interactions sociales qui les ont influencés durant le processus sont replacées au centre de l'enquête.

Les vœux émis par les candidats à l'adoption semblent davantage liés à leur réseau de sociabilité familial et amical, de l'enfance à l'âge adulte. Ces ressources sociales génèrent des figures positives de cette forme de parentalité. Elle semble aussi tenir à d'autres domaines de leur socialisation, comme la socialisation politique, tel des engagements tiers-mondistes ou humanitaires. Ces éléments pourraient faire l'objet d'investigations approfondies à l'avenir.

Les entretiens m'ont permis d'approfondir certaines questions (notamment les questions liées à la socialisation et aux représentations dans la parentalité adoptive) en confrontant mon analyse avec les travaux déjà réalisés en sociologie de la famille et en anthropologie de l'adoption.

Introduction générale

« On n'efface rien. On n'oublie rien. On cohabite et un cœur est assez grand pour mettre tout le monde. On peut même mettre deux mamans là-dedans ! Il n'y a pas de souci, tout le monde peut avoir sa place. » (Annette, mère de quatre enfants adoptés)

L'étymologie du verbe transitif « adopter », issu du latin « adoptāre », est composée du préfixe « ad » qui exprime la « proximité » ou « le renforcement ». Il peut aussi signifier le « commencement ». Le radical « opto » correspond aux termes « choisir », et « désirer ». L'acception commune du terme « adopter » renvoie à l'idée de prendre un enfant et le traiter comme sien. L'adoption qui est pratiquée dans les sociétés océaniques ou africaines et celle que nous connaissons dans les sociétés occidentales sont différentes dans de nombreux aspects¹. Loin du schéma dans lequel on observe des enfants orphelins ou abandonnés d'un côté et des couples infertiles de l'autre, comme c'est régulièrement le cas dans nos sociétés, les anthropologues ont parfois eu des difficultés à différencier les adoptions des placements provisoires, selon qu'elles soient limitées dans le temps ou définitives.

La définition du dictionnaire français Littré² en donne une description axée sur son aspect juridique, cela renvoie à « choisir quelqu'un pour fils ou pour fille et lui en donner les droits civils, en remplissant certaines formalités légales ». Le droit de l'adoption détermine qui peut adopter, qui peut être adopté, quelle est la procédure à suivre pour adopter et enfin quels sont les effets juridiques de l'adoption. Ces règles font partie du Code civil³ et du Code de l'action sociale et des familles⁴. Depuis la loi du 11 juillet 1966, on distingue deux formes d'adoption : l'adoption simple et l'adoption plénière.

Nous essayerons ici de rendre compte des différences observables entre ces deux formes juridiques, des règles de loi imposées aux organismes autorisés pour l'adoption (OAA) (cf. annexes) et des circonstances des naissances d'enfants adoptés. Enfin, nous esquisserons une histoire du droit de l'adoption en France, puis une histoire de l'adoption internationale en France.

¹ Fine, Agnès. « Regard anthropologique et historique sur l'adoption. Des sociétés lointaines aux formes contemporaines », *Informations sociales*, vol. 146, no. 2, 2008, pp. 8-19.

² www.littre.org

³ Articles 343 à 370 du Code civil

⁴ Articles R225 et L225 du Code de l'action sociale et des familles

Une présentation de l'adoption en France

L'adoption plénière dans le droit français (cf. annexe 6)

Dans le droit français⁵, toute personne de plus de 28 ans ou tout couple ayant au moins 2 ans de mariage peut demander à adopter un enfant. Les adoptants doivent avoir quinze ans de plus que l'enfant qu'ils adoptent et ce dernier doit être âgé de moins de quinze ans et être accueilli au foyer des adoptants depuis au moins six mois. Si l'enfant a plus de treize ans, il doit donner son consentement à l'adoption.

L'adoption plénière entraîne la rupture totale des liens de filiation de l'enfant avec sa famille d'origine et confère à l'enfant une filiation qui se substitue à sa famille d'origine : il cesse d'appartenir à sa famille par le sang. Il a, dans la famille de l'adoptant, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un enfant légitime. L'adoption plénière est irrévocable et est prononcée par le tribunal de grande instance qui vérifie si les conditions de la loi sont remplies et si l'adoption est conforme à l'intérêt de l'enfant. L'adoption plénière a un caractère définitif : elle ne peut faire l'objet d'une action en annulation (sauf annulation de l'acte d'adoption fondée sur le vice du consentement donné par les parents par le sang) ni, à la différence de l'adoption simple, d'une révocation.

Par ailleurs, une nouvelle adoption après le décès du ou des adoptants ou encore après le décès de l'un d'eux peut être prononcée si la demande est présentée par le nouveau conjoint du survivant. Elle ne peut être demandée qu'à la condition que l'autre parent de l'enfant soit inconnu, décédé ou déchu de son autorité parentale. Les conditions de l'adoption sont appréciées à la date de la requête ou du jugement. L'adoption plénière est précédée d'un placement ; l'enfant pour lequel il a été définitivement et valablement consenti à l'adoption est remis aux futurs adoptants. Elle comprend obligation alimentaire et vocation successorale réciproque entre l'adopté et les membres de la famille adoptive en tant qu'enfant légitime.

L'adoption simple dans le droit français (cf. annexe 6)

Mineurs et majeurs peuvent bénéficier d'une adoption simple ; l'enfant âgé de treize ans doit consentir personnellement à son adoption et à son changement de nom. Les conditions de mise en œuvre de l'adoption simple sont les mêmes que pour l'adoption plénière mais ses effets sont différents.

⁵ www.legifrance.gouv.fr

L'adopté conserve dans sa famille d'origine tous ses droits, le nom de l'adoptant est ajouté au sien ou il peut être substitué si les adoptants ou la famille biologique en font la demande au tribunal. L'enfant dispose des mêmes droits successoraux qu'un enfant légitime dans sa famille adoptive.

L'adoption simple confère à l'adoptant l'autorité parentale. Elle est révocable mais le jugement de révocation doit être motivé. Elle cesse de produire ses effets lorsqu'elle est révoquée. La révocation est prononcée par le tribunal de grande instance à la demande de l'adoptant ou de l'adopté, ou, lorsque ce dernier est mineur, à la demande du ministère public. La révocation fait cesser pour l'avenir tous les effets de l'adoption dès lors que le jugement la prononçant est passé. Le jugement n'est pas rétroactif. Le demandeur doit justifier de motifs graves dont l'appréciation relève du pouvoir des juges. Parmi les motifs invoqués par l'adoptant et retenus par les tribunaux, on relève notamment le comportement injurieux ou délictueux de l'adopté à son égard, à condition que ce comportement vienne de l'adopté. De son côté, l'adopté peut faire valoir l'indignité de l'adoptant dans l'exercice de l'autorité parentale, à condition qu'elle rende impossible le maintien des liens créés par l'adoption. La demande de révocation faite par l'adoptant n'est recevable que si l'adopté a plus de quinze ans.

La dualité des liens de filiation se traduit par une double obligation alimentaire réciproque mais deux remarques s'imposent : d'une part, l'obligation alimentaire ne pèse que sur l'adopté et l'adoptant et d'autre part, l'obligation de l'adoptant est dite « principale », ce qui signifie que les père et mère de l'adopté ne sont tenus de lui fournir des aliments que s'il ne peut les obtenir de l'adoptant.

Les acteurs institutionnels de l'adoption et la place centrale de l'Aide sociale à l'enfance en France

L'article R225-12 du Code de l'action sociale et des familles stipule que « pour obtenir l'autorisation de servir d'intermédiaire pour l'adoption ou le placement en vue d'adoption de mineurs de quinze ans, une personne morale de droit privé doit être en mesure d'exercer l'ensemble des activités suivantes : aide à la préparation du projet d'adoption et conseils pour la constitution du dossier ; information sur les aspects techniques et juridiques de la procédure d'adoption ; accompagnement de la famille après l'arrivée de l'enfant dans les

conditions fixées à l'article L. 225-18. » La personne morale autorisée est dite " Organismes Agréés pour l'Adoption " (OAA). Il existe un grand nombre d'organisations travaillant dans la mise en œuvre de l'adoption, mais l'agrément autorisant les candidats à adopter légalement est décerné par une seule et même institution depuis 1985 : l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) (anciennement appelée la DDASS). Le passage par cet organisme départemental dépendant du Conseil général est obligatoire. Les missions de l'ASE se distinguent en trois domaines, la protection judiciaire, les prestations sociales et l'accompagnement des familles dans leurs projets. L'obtention de l'agrément s'effectue en plusieurs étapes, elle donne lieu à des rencontres avec des professionnels du milieu médical et des psychologues. Une série d'investigations sur la vie privée des candidats sont menées afin d'évaluer la faisabilité matérielle, financière et psychologique du projet.

Une fois l'agrément obtenu, trois démarches sont possibles : soit s'adresser à l'Agence Française de l'Adoption (AFA) qui est un opérateur public ou aux OAA, soit adopter par démarche individuelle. La procédure d'adoption varie en fonction de l'État d'origine, cependant, partout, le traitement du dossier se matérialise par l'apparement (identification d'une famille pour un enfant), dont le délai varie en fonction des pays, puis par une décision judiciaire dans le pays d'origine, et enfin par un visa long séjour en France attribué à l'enfant. La procédure est finalisée en France après l'arrivée de l'enfant par une dernière étape judiciaire qui peut prendre deux formes : la transcription du jugement d'adoption étranger et le prononcé d'un jugement d'adoption plénière par le Tribunal de Grande Instance de la ville de résidence des parents adoptifs.

De la naissance des enfants adoptés

Les conditions de naissance des enfants adoptés peuvent être multiples. Ce sont parfois des enfants nés sous X et abandonnés à la naissance (désignés par l'appellation « pupilles de l'état » s'ils sont nés en France). Une forme rare d'adoption peut exister si l'enfant est un descendant de militaires tués au combat (l'enfant est désigné par l'appellation « pupille de la nation »). Ce dispositif est garanti par le Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la Guerre et comprend un nombre important de subventions.

Le discours produit par l'Etat d'origine sur la naissance des enfants adoptés interroge sur les spécificités juridiques et administratives de chaque pays, sujet central dans les travaux de Sébastien Roux⁶. L'Etat accueillant l'enfant possède également une ingérence totale⁷ sur la parentalité adoptive, à travers l'agrément.

⁶ Roux Sébastien, « L'État des origines. Histoires adoptives, conflits biographiques et vérités passées », *Genèses*, 2017/3 (n° 108), p. 69-88.

⁷ Gobet, Pascaline. « Le corps mis au secret », *Champ psychosomatique*, vol. n° 37, no. 1, 2005, pp. 121-129

Histoire du droit de l'adoption en France

L'introduction du droit de l'adoption en France, inspiré du droit romain, peut se distinguer en trois étapes successives depuis le XIX^e siècle : tout d'abord, la mise en place de l'adoption simple de majeurs, à visée successorale ; puis l'adoption simple de mineurs, à visée de protection de l'enfance ; enfin est introduite l'adoption plénière.

L'adoption simple de majeurs à visée successorale (1804-1923)

Le Code civil de 1804 introduit une adoption de majeurs de 21 ans. Les hommes et les femmes de plus de cinquante ans et de tout statut matrimonial peuvent adopter à la condition de ne pas avoir eu d'enfant légitime. Elle a deux effets majeurs : elle ajoute au nom de l'adopté celui de l'adoptant, et elle confère à l'adopté les mêmes droits sur la succession de l'adoptant que ceux d'un enfant légitime. Les liens qu'a l'adopté avec sa famille d'origine ne sont donc pas rompus : c'est une filiation additive. Dans sa famille adoptive, l'adopté ne peut se marier ni avec son adoptant (ou son conjoint), ni avec les autres enfants (biologiques ou adoptifs) du même adoptant. L'adoption crée également entre l'adoptant et l'adopté des obligations alimentaires réciproques. L'adopté n'hérite que de l'adoptant, et non pas des ascendants de l'adoptant.

L'adoption simple à visée successorale et de protection de l'enfance (1923-1939)

Après la Première Guerre mondiale, qui provoqua environ 1 400 000 morts en France, l'adoption pouvait être conçue comme l'un des modes de prise en charge des orphelins de guerre non recueillis par leur famille⁸. La loi du 19 juin 1923 rend adoptables les mineurs. Les majeurs de 40 ans sans enfant légitime peuvent adopter un mineur, comme c'est le cas des couples inféconds mais aussi des nombreux couples qui ont perdu leur seul enfant pendant la guerre. L'ensemble de droits et de devoirs que le père avait à l'égard de ses enfants mineurs sont accordés par l'adoption mais la loi n'autorise toujours qu'une adoption simple, qui crée une filiation additive.

L'adoption plénière depuis 1939

Le Code de la famille, introduit en droit l'adoption plénière depuis 1939. Elle est désignée sous le nom de « légitimation adoptive » de 1939 à 1966, puis « adoption plénière »

⁸ Farcy, Jean-Claude. « JABLONKA (Ivan). – Ni père ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939). Paris : Éditions du Seuil, 2006. – 375 p. », *Histoire de l'éducation*, vol. 113, no. 1, 2007, pp. 140-144.

depuis 1966⁹. Ce nouveau type d'adoption fait entrer l'enfant adopté dans la famille de l'adoptant mais il rompt aussi les liens de l'adopté avec sa famille d'origine. Ce nouveau type d'adoption garantit donc l'exclusivité du lien entre les parents adoptifs et leur enfant et garantit à l'adopté qu'il ne sera pas déplacé d'une famille à une autre. Les couples mariés depuis une certaine durée (deux ans depuis 1996), dont au moins un membre remplit une condition d'âge (28 ans depuis 1996) et un certain écart d'âge avec l'adopté (au moins quinze ans de plus que l'adopté depuis 1966), et qui, jusqu'en 1976, n'ont pas d'enfant légitime (depuis 1976, également les couples ou les individus qui ont déjà des enfants, légitimes ou non) peuvent adopter. Depuis 1966, peuvent adopter de façon plénière des individus célibataires (agissants seuls), sous certaines conditions d'âge (30 ans en 1966, 28 ans depuis 1996). Un mineur d'un certain âge (maximum 5 ans en 1939, 15 ans depuis 1966) qui est orphelin ou abandonné peut être adopté via l'adoption plénière.

Les deux formes se distinguent donc depuis 1939, l'adoption simple ayant un effet additif et l'adoption plénière ayant un effet substitutif. L'histoire du droit de l'adoption en France est également marquée par l'introduction de l'adoption internationale en droit au lendemain de la seconde guerre mondiale. Nous essayerons dans la partie suivante de rendre compte de l'histoire de l'adoption internationale en France et de ses effets sur le droit.

Histoire de l'adoption internationale en France

Une étude¹⁰ réalisée par l'historien Yves Denéchère montre que l'histoire des États et des relations internationales offre une base « indispensable » pour comprendre les vagues successives de l'adoption internationale. Dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, l'État français a pratiqué dans sa zone d'occupation une politique d'abandon et d'adoption en mettant en œuvre des mesures d'exception. Il s'agit du premier grand mouvement d'adoption internationale en France. A partir des années 1970, le choix du pays d'adoption par les adoptants semble corrélé aux contextes géopolitiques de chaque période donnée, on constate après la guerre d'Indochine que les Français ont adopté beaucoup de Cambodgiens et de Vietnamiens.

⁹ Mignot, Jean-François. « Les adoptions en France et en Italie : une histoire comparée du droit et des pratiques (xix^e-xxi^e siècles) », *Population*, vol. 70, no. 4, 2015, pp. 805-830.

¹⁰ Denéchère Yves, « Vers une histoire de l'adoption internationale en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2009/2 (n° 102), p. 117-129. DOI : 10.3917/ving.102.0117.

Selon l'historien, le passé colonial français et la sphère francophone sont des éléments potentiellement liés aux choix des pays d'origine. Il existe une particularité française d'adoption d'enfants africains (Éthiopie surtout, Burkina Faso, Mali, Madagascar, etc.). Le fait qu'un enfant provienne d'un pays où la langue française est connue pourrait être un élément déterminant. Plusieurs grands groupes de réflexion régaliens se succèdent à partir des 1970 : le Conseil supérieur de l'adoption en 1975, la Mission pour l'adoption internationale en 1988, l'Autorité centrale pour l'adoption internationale en 1998, puis l'Agence française pour l'adoption (AFA) en 2005.

La convention de La Haye¹¹ sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale concerne l'adoption des enfants mineurs dans un autre pays que celui dans lequel ils sont nés. Cette convention vise à réglementer l'adoption internationale « pour garantir que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits fondamentaux, ainsi que pour prévenir l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants », ce qui donne lieu à un contrôle mais aussi à une harmonisation des procédures. Cette convention ne fait pas référence à la nationalité des adoptants et des adoptés mais au pays dans lequel vit l'enfant (pays d'origine) et au pays qui va l'accueillir (pays d'accueil). Elle a été signée par 90 Etats (dont la France), dont une grande majorité l'a ratifiée. D'autres Etats adaptent progressivement leur législation afin de pouvoir la ratifier.

Dans les pays de droit musulman existe une procédure d'adoption nommée « kafala », correspondant dans de nombreux aspects à une tutelle ou une délégation d'autorité parentale qui cesse à la majorité de l'enfant. Cette loi trouve son origine dans un épisode de la vie du prophète islamique Mahomet, racontée dans le Coran (livre saint musulman). Elle ne correspond pas à une adoption, simple ou plénière, laquelle emporte création d'un lien de filiation, ce qui est proscrit par la Charia et par la législation familiale en vigueur notamment dans les pays du Maghreb. Le droit international privé français¹², respectant les législations étrangères, s'oppose à l'adoption en France d'enfants dont la loi nationale interdit l'adoption. La Mission de l'adoption internationale, habilitée à n'autoriser que la délivrance de visas "adoption", n'interagit pas avec les pays où s'applique la « kafala ».

¹¹ Convention de droit international signée par la France en 1993 et ratifiée et entrée en vigueur en 1998

¹² www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/faq-glossaire-textes-de-reference/le-glossaire-de-l-adoption/article/kafala-de-droit-musulman

Etudier les candidats à l'adoption et leurs attentes, un domaine de recherche en sciences sociales moins approfondi

La recherche scientifique francophone sur le thème de l'adoption porte essentiellement sur la problématique de la filiation¹³. Selon les chercheurs de l'INED, « *Les études sur les candidats à l'adoption et les attentes à l'égard de la parentalité adoptive sont beaucoup plus rares* ». Exceptées les recherches sur la construction de l'identité et sur le droit à connaître ses origines (Fine, 1999), ce sont les médecins et les juristes qui ont fait de l'adoption un de leurs domaines de spécialisation. Par exemple, des médecins pédiatres travaillent également sur l'adoption comme le docteur Jean Vital de Monléon qui assure, au Centre hospitalo-universitaire de Dijon, une consultation d'adoption outre-mer et est expert auprès du Conseil supérieur de l'adoption et a écrit plusieurs ouvrages¹⁴ portant sur les questions de parentalité adoptive et des idées communes à propos de la filiation¹⁵. Dans le domaine juridique, Marie-Pierre Marmier-Champenois a étudié¹⁶ la loi du 11 juillet 1966 (qui distingue adoption simple et adoption plénière) sous l'angle de la sociologie juridique.

Dans d'autres pays d'Europe et en Amérique du Nord, la recherche sur les familles et les enfants est plus développée, notamment avec les travaux de F.R. Ouellette au Québec dont les principaux thèmes de recherche ont trait à la famille et à la parenté dans les sociétés occidentales contemporaines : l'adoption, les réseaux de sociabilité et de soutien et les parentés d'accueil, ses travaux montrent par exemple ce qu'elle nomme le « paradoxe identitaire dans l'adoption plénière ». Le second point notable porte sur l'abondance des ouvrages collectifs réunissant les travaux de juristes, d'anthropologues et d'ethnologues, de sociologues et de psychologues qui mettent en valeur l'approche pluridisciplinaire de l'adoption, par exemple aux Etats-Unis ou au Canada avec les « intercountry adoptions » et les « transracially adopted children ».

Peu de données quantitatives

La principale source¹⁷ d'information française est une publication du ministère de la Justice qui a connu plusieurs intitulés. Il s'agit d'un annuaire qui recense les jugements d'adoption simple depuis 1841 et les jugements d'adoption plénière depuis 1952 et de deux

¹³ Halifax Juliette, Villeneuve-Gokalp Catherine, « L'élaboration d'une enquête sur l'adoption en France », *Population*, 2004/5 (Vol. 59), p. 767-782. DOI : 10.3917/popu.405.0767.

¹⁴ Monléon Jean-Vital, *L'enfant adopté*, DOIN EDITIONS, 2017

¹⁵ www.leblogdeladoption.blogspot.com (blog personnel du docteur Monléon)

¹⁶ Marie-Pierre Marmier-Champenois, *L'Adoption : étude de sociologie juridique*, Paris, La Documentation française, « Ministère de la Justice », 1969 ; *L'Adoption*, Paris, Armand Colin, 1972 et autres éditions

¹⁷ Mignot, Jean-François. *L'adoption*. La Découverte, 2017

enquêtes ponctuelles que le ministère de la Justice a réalisées (1992 et 2007). Ces annuaires et ces enquêtes renseignent sur les adoptions simples et plénières, qu'elles soient nationales ou internationales, mais parmi les jugements d'adoption plénière d'enfants étrangers elles ne recensent que les jugements prononcés en France. Le ministère des Affaires étrangères rapporte, depuis 1979, le nombre de visas «adoption» qu'il délivre à des mineurs au cours de chaque année. Le jugement d'adoption d'un enfant ramené en France ne pouvant être prononcé qu'au moins six mois après son arrivée, et un tribunal pouvant refuser la demande d'adoption, le nombre de visas «adoption» délivrés sur une année ne donne pas d'informations rigoureuses¹⁸ sur le nombre d'adoptés internationaux au cours de la même année. L'évolution du nombre de visas « adoption » délivrés au fil des ans constitue cependant un complément d'information sur les régularités. Concernant les adoptions nationales de pupilles de l'État, l'Observatoire national de l'enfance en danger recense le nombre de mineurs nationaux adoptables (qui, lorsqu'ils sont adoptés, font presque exclusivement l'objet d'adoptions plénières).

L'adoption plénière existe en France depuis 1939 et les nombres d'adoptés pléniers y sont de même ordre de grandeur, d'environ 2 500 à 5 000 par an. Si l'on observe une hausse du nombre annuel d'adoptés jusqu'à la fin des années 1970, les tendances sont désormais à la stagnation : le nombre annuel d'adoptés n'augmente plus en France.

Les démographes n'avaient pas amplement exploré ce sujet avant une vaste enquête menée en 2003 et 2004 par les chercheurs de l'INED sur un échantillon de dix départements représentatifs de la diversité sociale et économique de la population française. Cette enquête, demandée et financée par la Direction générale de l'action sociale du Ministère de la famille et de l'enfance afin de disposer de données statistiques fiables sur l'adoption et sur l'issue des démarches, a mis en lumière certaines questions qui nécessiteraient toutefois d'être complétées par une importante enquête qualitative, comme le précisent les auteurs¹⁹. Un deuxième volet consacré à l'enquête qualitative devait voir le jour mais les chercheurs ont été confrontés au problème du redressement de l'échantillon, signifiant une réduction de sa taille donc indirectement de la valeur quantitative des données recueillies en face-à-face. L'étude a également été freinée par le coût global des investigations. Elle porte sur les procédures achevées en 2001 et 2002 ; près de 1 900 dossiers ont été examinés et plus de 700 candidats ont répondu à l'enquête postale.

¹⁸ Mignot, Jean-François. *L'adoption*. La Découverte, 2017

¹⁹ Halifax Juliette, Villeneuve-Gokalp Catherine, « L'élaboration d'une enquête sur l'adoption en France », *Population*, 2004/5 (Vol. 59), p. 767-782. DOI : 10.3917/popu.405.0767.

L'enquête évoque succinctement la surreprésentation des classes sociales favorisées chez les candidats, que les chercheurs expliquent par un phénomène d'auto-sélection antérieur à la décision d'adopter. Ainsi, chez les hommes en couple de 30 à 49 ans sur les dix départements enquêtés par l'INED, les ouvriers représentent 35% de la population et les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 16%, alors que seulement 19% des candidats sont des ouvriers contre 25% de cadres et professions intellectuelles supérieures. Les données concernant les employés et professions intermédiaires restent proportionnellement représentatives de la population française sur l'ensemble des étapes de la procédure. On peut relever également que le taux de réussite des procédures augmente chez les cadres (28%) et diminue chez les ouvriers (17%), phénomène que les auteurs expliquent en partie par l'abandon dû à la longueur des procédures et à leur aspect laborieux, tendant à décourager les personnes les moins avantagées socialement et économiquement (point qu'ils précisent ne pas avoir pu approfondir du fait de l'absence de réponse des candidats ayant abandonné leurs démarches et de ceux s'étant vus refuser leur demande d'agrément). « La surreprésentation des classes supérieures et moyennes parmi les adoptants a été maintes fois observée [...] Mais le corollaire selon lequel les catégories défavorisées auraient peu de chances d'obtenir l'agrément n'est pas fondé. En réalité, la sélection se fait en amont, par une auto-sélection des candidats, et les chances d'adopter sont indépendantes du milieu social pour ceux qui se sont portés candidats. Reste à savoir si la réussite du projet dépend des caractéristiques « objectives » des candidats, de l'évaluation de leur capacité à devenir des parents adoptifs, des caractéristiques de l'enfant demandé ou plus simplement de leur ténacité à surmonter tous les obstacles. » Les interrogations persistent donc sur les liens entre la réussite du projet et les caractéristiques « objectives » des candidats.

L'étude croise les données concernant la sélection des caractéristiques de l'enfant et celles concernant les particularités familiales et socioprofessionnelles des candidats. Selon les auteurs : « les caractéristiques de l'enfant désiré paraissent indépendantes du milieu social. Il semble toutefois que les candidats les plus favorisés socialement soient plus exigeants sur l'âge de l'enfant tout en acceptant plus facilement un enfant ayant un problème de santé. Cette différence selon l'appartenance sociale doit cependant être relativisée puisqu'elle disparaît lorsque le problème de santé est grave ou le handicap irréversible. »

Beaucoup de travaux qualitatifs, mais peu au sujet des candidats et de leurs représentations

L'anthropologue et historienne Agnès Fine, dont les recherches portant sur l'adoption se sont

inscrites dans le cadre des études sur les parentés contemporaines (filiations électives passées et présentes), a été directrice à l'EHESS jusqu'en 2013, année de son départ en retraite²⁰. Ses recherches ont porté sur l'anthropologie historique de la parenté dans une société rurale pyrénéenne (pays de Sault), puis sur les filiations électives passées et présentes. Ses principaux ouvrages concernent le parrainage, l'adoption, la nomination, l'état civil des personnes. Son deuxième axe de recherches concerne les femmes et le genre, et plus récemment les processus de production du masculin et du féminin dans les sociétés européennes.

La récente thèse²¹ d'ethnologie d'Élise Prébin, soutenue en 2011, porte sur l'adoption internationale vue d'un pays de départ, la Corée du Sud. L'étude traite des séjours temporaires et très médiatisés d'adultes qui naguère ont été adoptés à l'étranger. La docteure, elle-même dans ce cas, a participé à un « retour en Corée » organisé par les autorités du pays.

Sébastien Roux, sociologue et anthropologue chargé de recherche au CNRS enquête sur « les politiques familiales et sexuelles, le traitement institutionnel de l'affectivité et les circulations internationales des personnes et des causes ». À la suite des enquêtes sur le tourisme sexuel et le traitement judiciaire de la jeunesse délinquante menées auparavant, il se concentre actuellement sur les enjeux politiques et moraux de l'adoption internationale pour saisir empiriquement l'intrication entre famille, pouvoir et intimité. Il conduit une étude²² de long terme depuis 2013 sur différents terrains (plusieurs ASE, des unités pédiatriques hospitalières, en France et en Ethiopie) portant sur l'accès à leurs origines par les enfants adoptés. Ses enquêtes de terrains ont mis en lumière certains dysfonctionnements et paradoxes dans les récits de vie et les discours produits par les institutions concernant les origines des enfants adoptés. Plus largement, c'est la « *puissance des Etats dans la fabrique des identités* » qui est révélée par ses enquêtes. Les psychologues²³ ont été intéressés par le caractère interracial et transculturel de l'adoption et ses effets sur les enfants adoptés : « trouble de l'attachement », « souffrance du lien », etc.

Il semble, aux vues des études évoquées dans cette partie, que le choix de la provenance de l'enfant s'inscrive dans un ensemble de procédures longues et complexes que les candidats vivent parfois difficilement et que cet élément ne soit pas au centre des

²⁰ source : site officiel de l'EHESS (<https://ehess.academia.edu/AgnesFINE/CurriculumVitae>)

²¹ Prébin, Élise. « Le projet transnational des familles sud-coréennes de la classe moyenne », *Autrepart*, vol. 57-58, no. 1, 2011, pp. 281-297.

²² Roux Sébastien, « L'État des origines. Histoires adoptives, conflits biographiques et vérités passées », *Genèses*, 2017/3 (n° 108), p. 69-88. DOI : 10.3917/gen.108.0069.

²³ Vinay, Aubeline. *Psychologie de l'attachement et de la filiation dans l'adoption*. Dunod, 2011

préoccupations des potentiels futurs adoptants. Un projet d'adoption fait systématiquement l'objet d'une évaluation sociale et psychologique par les autorités compétentes. Ces évaluations donnent lieu à des rencontres avec les professionnels concernés (assistant de service social, psychologue, etc.)²⁴. Après consultation de certains sites internet dédiés à l'adoption et mettant en relation les familles adoptives²⁵, la question de l'intégration des enfants semble préoccupante pour une partie des adoptants potentiels (il existe des rubriques intitulées : « mon enfant va-t-il pouvoir s'intégrer ? » ou bien « maman, pourquoi je ne suis pas de la même couleur que toi ? »). En outre, toujours selon ces sites d'information aux parents désirant adopter, l'ASE accepte généralement les restrictions ethniques dans un projet d'adoption, ce qui signifie une importance relative accordée à cette question par les acteurs des institutions en charge des dossiers de candidature. Cette piste reste donc intéressante, en partie du fait qu'elle n'ait pas encore été pleinement explorée par les sciences sociales. Elle a suscité mon intérêt pour ce sujet et les premiers questionnements ayant abouti à cette recherche de Master.

Problématique et rapport de l'enquêteur au terrain

Naissance d'un questionnement

La question des origines a été fondamentale dans mon parcours personnel. Etant issu de l'adoption internationale, je suis pleinement conscient de ma proximité avec le sujet et néanmoins vigilant pour maintenir la distance nécessaire avec ma problématique. Il reste cependant difficile pour moi d'expliquer les raisons pour lesquelles j'ai prêté attention aux observations décrites ci-après étant jeune. On peut éventuellement supposer que des mécanismes d'auto-comparaison seraient aux prémices des interrogations suivantes.

L'idée d'étudier les représentations sociales des adoptants sur l'adoption m'est venue à partir d'un constat subjectif en dehors de toute considération scientifique. J'ai été, depuis mon plus jeune âge, en contact avec des enfants adoptés. Bien avant de découvrir la sociologie à l'Université, un phénomène m'a semblé régulier : les parents d'enfants adoptés d'origines coréenne, chinoise, vietnamienne, cambodgienne, sri-lankaise et indonésienne avec lesquels j'ai été régulièrement en contact – voire fréquentés – disposaient d'un capital économique ou culturel relativement important (père ingénieur directeur d'entreprise, père avocat d'affaires, père enseignant normalien agrégé, mère psychologue normalienne titulaire de deux doctorats). Les parents d'enfants adoptés d'origines guatémaltèque, brésilienne, colombienne,

²⁴ source : site officiel du service public (<https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1383>)

²⁵ source : site officiel de l'association Enfances et Familles d'adoption (EFA) (<https://www.adoptionefa.org/>)

éthiopienne, et malienne que j'ai fréquentés correspondaient davantage aux classes sociales moyennes et classes sociales moyennes supérieures (père infographiste, mère infirmière scolaire, père au foyer, mère infirmière psychiatrique, père électrotechnicien représentant syndical, mère infirmière en hôpital, mère CPE en collège, mère et père enseignants en école de design). Je n'ai cependant jamais été en contact avec des enfants adoptés dont les caractéristiques phénotypiques présentaient des similitudes avec les caractéristiques phénotypiques de la famille adoptante.

z Ce mémoire s'attache à analyser le processus de formation du projet d'adoption à partir de ce constat subjectif et approximatif qui m'a conduit, dès l'adolescence (aux alentours de 16-17 ans), à me poser les questions suivantes : « quels espoirs les parents misent-ils sur leurs enfants ? Existe-il une idée reçue selon laquelle le potentiel de développement cognitif et intellectuel d'un enfant (qui implique indirectement les dimensions de réussite scolaire, professionnelle et d'intégration sociale) serait corrélé ou, le cas échéant, directement en lien avec l'origine géographique (qui implique indirectement des caractéristiques ethniques et biologiques) de l'enfant ? Les candidats à l'adoption construisent-ils leurs représentations au sujet des origines géographiques des enfants adoptés dans un contexte d'autodétermination sociale ? Sachant que la procédure le permet, pourquoi choisir un enfant aux mêmes caractéristiques phénotypiques ? Certains candidats décident-ils de ne pas choisir les caractéristiques de l'enfant ? Se basent-ils sur des critères tout autres tels que le sexe, l'âge, le dossier médical, etc. ? ».

Construction de la problématique

Plus largement, c'est la question des attentes différenciées suscitées par l'arrivée d'un enfant dans la vie des futurs parents qui est alors soulevée, de surcroît lorsqu'une sélection du sexe, de l'âge et du phénotype de l'enfant est rendue possible par les institutions en charge de ces questions (Aide Sociale à l'Enfance, Ministère de la famille et de l'enfance).

La question pourrait alors être posée sous plusieurs angles, notamment : « Quels sont, chez les candidats à l'adoption, les mécanismes à l'origine de la sélection géographique de provenance des enfants adoptés ? Relèvent-ils de la volonté des adoptants ? Comment la justifient-ils ? Dépendent-ils du contexte économique et géopolitique d'une époque donnée et de son traitement médiatique ? Le choix d'autres caractéristiques (sexe ou âge) de l'enfant n'illustre-t-il pas davantage les représentations sociales associées à l'adoption ? Est-il

méthodologiquement possible d'étudier les représentations sociales des candidats à l'adoption (qualitativement et quantitativement) ? »

Aborder la question des représentations par le prisme des stéréotypes éventuellement imputés à une ethnie donnée comporte un risque d'amalgame si l'issue de ces questionnements amenait cette enquête vers une problématique précise, par exemple : « la situation socioprofessionnelle et le capital économique et culturel des candidats à l'adoption déterminent-ils la sélection géographique de provenance des enfants adoptés ? ».

Evolution chronologique de la problématique

La problématique de ce mémoire a évolué vers des interrogations plus larges que celles initialement posées, à mesure que mes travaux avançaient. Il est ressorti des entretiens une multitude de données qui m'ont conduit à changer mon point de vue sur la question de l'adoption et à interroger ma propre méthodologie. En effet, excepté Daniel et Catherine, les personnes enquêtées ont adopté internationalement et présentent tous un intérêt pour les cultures étrangères. La variable du choix des origines était donc peu pertinente dans mon analyse, toutefois les autres données recueillies mettent en lumière certains mécanismes qui influencent, non seulement la décision d'adopter mais également le choix des caractéristiques de l'enfant. Par exemple, la variable de la socialisation et des opinions politiques semble influencer²⁶ la distribution sociale des choix des enquêtés interrogés lors de cette enquête.

Méthodologie

Pour explorer la formation du projet des candidats à l'adoption, j'ai élaboré un protocole d'enquête dont la mise en œuvre a cependant été contrariée par le confinement.

Le premier volet a consisté dans un premier temps à obtenir l'accès aux données du service adoption de l'ASE 44, organisme dépendant du conseil général et compétent en matière d'agrément pour ainsi, le cas échéant, recueillir les données disponibles sur les origines sociales des adoptants et les origines géographiques des adoptés sur une période méthodologiquement définie au préalable. Dès lors, on peut également se demander comment la répartition des différentes zones géographiques d'origine des enfants adoptés est organisée auprès des différentes ASE de France. J'ai limité mon terrain dans un premier temps au département de Loire-Atlantique sans exclure l'idée qu'il puisse s'étendre, suivant le déroulement des recherches, à d'autres départements limitrophes.

²⁶ Cf. « La distribution sociale des choix »

Réputée difficile d'accès, l'ASE semble présenter un certain nombre de contraintes en termes d'investigation, ce qui m'avait interrogé nécessairement sur la faisabilité du projet. J'avais l'intention de contacter tout d'abord les personnes proches ou travaillant dans les institutions liées à la protection de l'enfance au sein de mon entourage ou éventuellement sur celui des enseignants de l'Université de Nantes.

La question des modalités de la prise de contact avec les acteurs de l'ASE 44 m'avait inquiété. A qui devais-je m'adresser ? Y avait-il une « bonne période » pour investiguer, en ce sens que certaines périodes de l'année pourraient être marquées par une plus forte activité que d'autres et rendre l'institution moins encline à accueillir un étudiant ? Quelle légitimité un étudiant de Master 2 en sociologie aurait à accéder à de telles informations ? Les conditions d'accès aux archives et aux dossiers des candidats (comportant des éléments des plus personnels sur leurs situations tels que leurs revenus, leurs patrimoines, leurs professions, leurs coordonnées, leurs dossiers médicaux, leurs antécédents judiciaires, etc.) étaient-elles difficiles (les travaux réalisés en sciences sociales portant sur l'adoption sont parfois demandés et financés par les institutions en charge de ces questions afin d'en cerner les enjeux, l'accès aux données et aux terrains est donc certainement largement facilité par les commanditaires de l'enquête) ? Risquaient-elles d'entraver le déroulement de l'étude ? Fallait-il ne demander qu'un certain type de données ?

L'échantillon analysé dépendrait donc des données disponibles à l'issue de la prise de contact avec l'institution visée. La tranche d'âge des échantillons (enfants et parents) ainsi que leur sexe devaient être précisément déterminés (l'âge des enfants à l'adoption est relativement précoce : en moyenne deux ans et 10 mois, la moitié des enfants étant accueillis avant l'âge d'un an et 7 mois). La situation familiale des candidats compris par l'échantillon restait également à déterminer, étant données les différences significatives (couples hétérosexuels, couples homosexuels, couples féconds, couples stériles, hommes célibataires, femmes célibataires). Je souhaitais rester réaliste quant à mes attentes et à ne pas être dépassé par la quantité de données à traiter, le cas échéant, en ajustant l'échantillon. Mon projet était de pouvoir procéder à un traitement statistique des données recueillies en croisant les variables liées au profil des candidats à l'adoption (niveau de revenu, PCS, ...) et les critères de choix des candidats pour lesquels ils avaient optés.

Le protocole d'enquête

Pour entrer en contact avec l'institution, E. d'Halluin m'a recommandé de réaliser un

protocole d'enquête²⁷ qui servirait de première présentation auprès de l'ASE 44. Il devait être ensuite transmis à Pascale Moulévrier (directrice de l'UFR de sociologie de Nantes) qui aurait éventuellement des contacts au sein du Conseil Départemental de Loire Atlantique (qui dirige l'ASE44). Ainsi, pour optimiser les maigres chances que l'institution me donne accès à ses archives, le document serait transmis à des personnes potentiellement plus influentes que mes hypothétiques premiers interlocuteurs en cas de prise de contact classique auprès de l'ASE44.

Cette fiche a également plusieurs objectifs parallèles, notamment renvoyer une image sérieuse, claire et encadrée de l'enquête en suivant une charte graphique et une mise en page précises (voir annexes). Elle vise également à ne pas faire apparaître les questionnements initiaux de l'enquête (le croisement des données socioprofessionnelles avec celles des vœux émis par les candidats), au risque de susciter la méfiance des destinataires de ma requête. La réalisation de cette fiche constitue également un exercice enrichissant pour le cadrage de ma recherche, la production d'un document synthétique permettant de prendre un certain recul sur mon travail. J'ai, par ailleurs, pu déterminer le titre exact de ma recherche grâce à l'élaboration de cette fiche : « Les enjeux de l'adoption plénière, une sociologie des candidats. Enquête sur les attentes des candidats à l'adoption et les modalités d'instruction des dossiers par l'ASE 44 ». La fiche protocole fait apparaître les points essentiels de l'enquête : ses objectifs, son cadre, le terrain et les enquêtés.

Cette prise de contact constituait un véritable défi méthodologique à mes yeux. L'enjeu concernait ma capacité à aborder un terrain inconnu et, de surcroît, réputé difficile d'accès. L'aspect quantitatif de l'étude étant essentiel, tout son sens qui reposait sur ce premier échange avec l'institution.

Les entretiens

Afin d'appuyer la première partie quantitative, la partie qualitative de ce travail reposait essentiellement sur des entretiens semi-directifs auprès de parents candidats ou ayant d'ores et déjà adopté et sur des entretiens directifs auprès de professionnels de l'ASE 44.

J'ai choisi l'entretien semi-directif pour les parents dans le but de les laisser s'exprimer librement sur leurs trajectoires de vie et d'éviter un cadre d'échange trop formel. C'est également en donnant à cet échange les formes d'une conversation qu'il serait possible d'obtenir certaines informations délicates à demander (par exemple, une éventuelle stérilité à l'origine de l'adoption, ou bien afin de les conduire à évoquer de leur propre gré la question

²⁷ Voir annexes

des origines). A l'inverse, le choix d'un entretien directif quant aux professionnels de l'ASE44 était pensé dans l'idée d'éviter de trop « psychologiser » l'entretien et de ne pas renvoyer l'impression d'être à la recherche d'informations sensibles ou potentiellement polémiques sur les modalités d'instruction des dossiers. En effet, les représentations sur les difficultés d'accès aux archives du conseil départemental se sont accentuées au cours des premières étapes de l'enquête, conditionnant ainsi mon approche.

Les candidats et ex-candidats

Le choix d'effectuer des entretiens uniquement avec des parents et des professionnels découlait, d'une part, du fait que l'étude se concentre sur les représentations des candidats et d'autre part, de la charge affective risquant de peser sur mon travail. La rencontre avec d'autres enfants adoptés (mineurs ou majeurs) me conduirait à une forme de compassion, une empathie excessive et potentiellement aliénante au cours de laquelle je projeterais ma trajectoire de vie sur celle de l'enquêté(e) et me retrouverais dans une sorte d'impossibilité analytique, une impasse scientifique. Cela risquait donc d'entraver la qualité de mes investigations en négligeant la singularité des individus rencontrés du fait de ma proximité avec leur vécu, une position qu'il m'importait d'éviter.

Plusieurs solutions ont été envisagées afin d'entrer en contact avec des candidats et ex-candidats. Disposant d'emblée d'un certain nombre de connaissances, j'ai pris contact avec plusieurs parents d'amis et amis de mes parents susceptibles de bien vouloir accéder à ma requête.

J'ai parallèlement envoyé un premier mail à l'association Enfance et Familles d'Adoption de Loire Atlantique (EFA 44) à Nantes, resté sans réponse pour le moment. En effet, l'accès à cette association, qui compte plus de 150 familles adoptives adhérentes (candidats, ex-candidats et enfants adoptés majeurs) réunies autour de permanences, de conférences et autres ciné-débats traitant des diverses questions liées à l'adoption, permettrait d'obtenir un échantillon inestimable de potentiels enquêtés. L'association prévoyait environ une permanence par mois, systématiquement annoncée « complet » et strictement réservée aux adhérents. J'avais prévu de me rendre à celle du 13 février 2020 à la sortie de la permanence et de demander aux parents avec la plus grande délicatesse et beaucoup de courtoisie s'ils seraient intéressés par l'idée de s'entretenir avec un chercheur dans le cadre d'une étude en sciences sociales sur l'adoption en présentant avec clarté mon travail, le cadre de cette recherche et en insistant sur l'anonymat des entretiens et la finalité strictement scientifique de

l'étude. Faire preuve de tact est en effet important car d'une part, ces individus ne sont pas tenus de s'exprimer auprès d'inconnus sur des sujets d'ordre personnel et d'autre part, je n'avais aucune idée de l'ambiance qui règne dans ces lieux, si les permanences sont des moments forts d'échange et parfois d'émotions ou bien s'il en est tout autre. J'avais par ailleurs retenu une date importante où j'aurais été susceptible de rencontrer un nombre important d'adhérents : le 20 mars 2020 à 20h, une conférence ouverte à tous sur inscription était organisée autour de différentes questions liées à la parentalité adoptive.

Les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) sont également une source non négligeable de contacts où d'innombrables groupes de discussions et de pages publiques y sont créés (y compris celle de EFA44). Ainsi, il était possible d'entrer virtuellement en contact avec des parents adoptifs via ces plateformes, même s'il ne s'agissait pas là de la principale solution retenue. J'estimais en effet qu'un premier échange en face-à-face (muni de documents permettant de présenter ma recherche plus amplement et de renvoyer un effet sérieux telle la fiche protocole) permettrait de gagner plus aisément la confiance de mes interlocuteurs plutôt qu'une discussion par écrans interposés.

Afin de garder le recul nécessaire à cette étude, j'ai exclu l'idée d'effectuer des entretiens avec mes propres parents afin de ne pas les heurter et de me protéger également. En effet, l'empathie est un facteur important dans le travail d'analyse sociologique, mais un excès d'empathie risquerait de biaiser mon travail. Je n'avais par ailleurs aucune envie d'effectuer cet entretien avec eux pour des raisons d'ordre sentimental : remettre excessivement en question les intentions des personnes qui m'ont éduqué et aimé risque d'être psychologiquement éprouvant, voire douloureux. Par la nature du questionnement initial (les représentations liées au phénotype) et de par le fait que cette étude se concentre principalement sur les candidats, il était impensable de compter mes parents parmi l'échantillon d'enquêtés. Le questionnement initial a été intégré dans le guide d'entretien, sans le rendre saillant. Evoquer les questions de sélection des origines et du phénotype revenait, en apparence, à s'approcher des thèses racistes, logiquement nauséabondes dans le milieu de l'adoption internationale (candidats comme professionnels).

Les entretiens ont été intégralement retranscrits, tout comme dans mon mémoire de M1²⁸ portant sur le milieu du graffiti. Il m'est important de mettre à disposition du lecteur le

²⁸ « Ouverture sur un milieu fermé, enquête dans le milieu du graffiti nantais », M1 2017, Université de Nantes.

matériau faisant l'objet de mon analyse, celui-ci étant libre de juger la qualité des différentes interprétations, corrélations ou, le cas échéant, les causalités qui y sont faites par l'auteur.

Un obstacle inattendu

Le 16 mars 2020, la population française s'est vue entièrement confinée à domicile. Pour cause, une pandémie ayant entraîné la mort de plusieurs centaines de milliers de personnes à travers le monde. Le virus à l'origine de cette pandémie, nommé SRAS-coV-2 par la communauté scientifique, est apparu dans la région de Hubei en Chine continentale, en décembre 2019. Cette crise presque surréaliste a eu pour conséquences en France et dans le monde, la fermeture de la quasi-totalité des institutions publiques et privées jugées « non essentielles » par les pouvoirs publics pour combattre la propagation du virus et dont le maintien de l'activité aurait entraîné une potentielle multiplication des contaminations.

En plus de ces tragiques pertes humaines qui ont endeuillé les populations et de la crise économique engendrée par l'arrêt quasi-total de l'activité des industries et services, le système scolaire et celui de l'enseignement supérieur ont également fermé leurs portes. Les projets et les calendriers de millions de personnes ont été lourdement compromis par cette crise sanitaire.

Mon calendrier de recherche a, logiquement et à mon grand désarroi, été fortement bousculé par cette crise inattendue à cause de laquelle un nombre important d'organisations ont fermé, parmi lesquelles l'association Enfance et Familles d'Adoption de Loire-Atlantique (EFA 44). En tant que service public, l'Aide Sociale à l'Enfance de Loire-Atlantique (ASE 44), qui dépend du conseil départemental, a réorganisé ses activités durant cette crise, tant ses missions de protection judiciaire, de prestations sociales et d'accompagnement sont essentielles. Il aurait été cependant inconvenable et irréalisable de vouloir mener à bien cette partie de l'enquête en dépit des circonstances. Mes chances étaient déjà minces aux vues de la difficulté d'accès à ce terrain (cf. « le protocole d'enquête ») et mon unique et précieux lien avec l'institution, Pascale Moulévrier, a été rompu par cette crise, dont la directrice de l'UFR de sociologie de Nantes et son équipe ont du assurer la gestion. Après un échange par mail avec Estelle d'Halluin, nous avons donc convenu que la partie quantitative de cette enquête ne pourrait pas être réalisée dans les délais, à mon grand regret.

Lors du second rendez-vous en visioconférence le 17 avril 2020, ma directrice de recherche m'a suggéré de m'appuyer davantage sur mes lectures afin de rendre compte des données quantitatives déjà disponibles. Elle a convenu - étant donné le contexte de crise sanitaire, ses répercussions sur mon calendrier de recherche et l'absence de réponse de la part

de EFA et EFA 44 - que les sept entretiens pour lesquels j'avais obtenu rendez-vous jusque-là constitueraient un échantillon assez conséquent pour servir de matériau dans la partie analytique de ce mémoire. Elle m'a également conseillé de me tourner vers mes contacts personnels en attendant une éventuelle réponse EFA et EFA 44 pour ne pas me trouver en situation de manque de matériau. Comme explicité ci-avant, EFA 44 devait constituer ma source principale d'enquêtés, avec qui je comptais prendre contact lors des différentes conférences et réunions de sensibilisation organisées par des professionnels de l'adoption et accessibles au public adhérent et non-adhérent. Les entretiens organisés devaient, le cas échéant, constituer le matériau de base de mon analyse qualitative. Toutes ces rencontres ont été annulées. J'ai donc été contraint de ne démarcher que par les réseaux sociaux.

Le contact avec l'association s'est donc fait par messageries électroniques interposées. Après avoir espéré certainement trop longtemps et avec trop d'attentes la possibilité d'accéder à l'ASE (j'effectuais deux stages en parallèle de cette enquête et je suivais également trois séminaires), j'ai préparé la prise de contact avec EFA 44 à la fin du mois de février afin de présenter mon projet et d'obtenir la permission d'aborder les participants aux conférences et réunions. J'avais également remarqué que l'association transmettait de très rares fois des appels à participation pour des projets de recherches sociologiques et anthropologiques sur son site internet et sur sa page Facebook (généralement des questionnaires dans le cadre de projets de thèse ou d'études professionnelles), j'ai donc considéré cette option comme potentielle. Après une quinzaine de jours, le confinement de la population française était annoncé, j'ai donc retravaillé le mail censé servir de premier contact avec l'organisation.

Lors de l'écriture de ce mémoire, j'ai tenté, afin de creuser la question de la distribution sociale des choix, de joindre le service adoption de l'ASE 44 malgré le confinement. J'ai finalement pu avoir une conversation informelle avec une professionnelle de ce service qui s'avérait être très loquace, avenante et peu méfiante sur mes intentions et les questions que je lui posais. J'ai d'abord présenté mon étude et les raisons pour lesquelles je n'ai pas pu accéder aux archives de l'ASE 44. Je lui ai demandé si elle souhaitait répondre à l'une de mes questions et que cela ne prendrait que très peu de temps. Elle s'est montrée compréhensive et s'est vite exprimée sur différents aspects de son métier et sur d'autres questions qu'elle a elle-même abordées. Cette dame m'a communiqué une multitude d'informations précieuses pour mon étude et semblait parler sans filtre de sujets parfois sensibles (par exemple, sur les questions de choix de la couleur de peau). Ces données fiables et issues de son expérience professionnelle m'ont permis de préciser mon propos et de casser certaines certitudes que j'avais, même après la réalisation des entretiens.

Elaboration et adaptation du guide d'entretien (cf. annexe 1)

Les contenus des guides d'entretiens devaient être différents selon le type directif (professionnels) ou semi-directif (candidats et ex-candidats). Dans les deux cas, les trajectoires de vie étaient retracées et la manière dont les enquêtés ont approché ou rencontré le phénomène de l'adoption était questionnée, qu'ils soient des professionnels du conseil départemental ou bien des parents ayant adopté ou étant en cours de procédure. J'ai choisi d'annoncer un format d'environ une demi-heure afin de ne pas freiner l'envie des potentiels enquêtés de participer à un entretien du fait de sa longueur.

Afin de mener à bien ces entretiens semi-directifs, j'ai dû adapter mon travail au contexte de crise, tant sur la forme du guide que sur l'aspect technique de la prise de son lors de l'enregistrement de la conversation, le fond est resté intact. L'introduction a été modifiée ainsi que les questions adressées aux éventuels candidats à l'adoption qui n'auraient pas encore obtenu l'agrément et pour qui la pandémie compliquerait potentiellement la procédure.

Les entretiens prévus initialement en face à face ont dû se faire par téléphone car je ne disposais pas d'une connexion suffisante pour des visioconférences, qui auraient pu être une modalité intéressante pour conserver l'observation des signes non verbaux. J'ai laissé le choix à l'enquêté(e) de me laisser enregistrer ou non notre échange²⁹.

Le guide d'entretien a été élaboré pour répondre aux questionnements soulevés dans ma recherche, centrée sur les attentes différenciées des candidats à l'adoption dans la phase d'élaboration et d'instruction de leur dossier auprès de l'ASE. Comprenant six parties, il consiste à aborder progressivement la question de l'adoption en partant d'une succincte présentation de l'enquêté, pour ensuite amener la conversation vers le sujet central. La chronologie de l'entretien correspond volontairement au déroulement des différentes étapes d'une procédure d'adoption. Il s'agissait de raconter non seulement le parcours de l'enquêté mais, en parallèle, l'histoire de l'enfant et de sa rencontre avec la famille d'adoption. L'aspect évolutif de cet échange me paraissait donc essentiel.

²⁹ S'il/elle acceptait, voici la manière dont je procédais : à l'aide de mon dictaphone, un amplificateur (avec une entrée de type « jack/RCA in ») et un câble de type « jack/jack », je connectais la sortie audio-phonique de mon téléphone sur le câble « jack/RCA in » préalablement branché sur l'amplificateur, je coupais le son des enceintes et branchais un câble de type « jack/jack » de la sortie pour casque audio-phonique de mon amplificateur à l'entrée microphonique de mon dictaphone. Ainsi, lorsque je prenais la parole, l'enregistrement était de faible qualité mais lorsque mon interlocuteur parlait, l'enregistrement était tout à fait audible (j'avais déjà effectué plusieurs tests auparavant). Les applications offrant la possibilité d'enregistrer des conversations téléphoniques sont chères, j'ai donc adapté la situation à mes moyens (cf. annexes).

Présentation des enquêtés

	Nombre d'enfants adopté + origines+ âge d'adoption	Nombre d'enfants biologiques+ écarts d'âge	Professions	Catégories socio-professionnelles (INSEE)	Années d'adoptions
Annette	3 filles et un garçon éthiopiens de 7ans, 5ans, 2ans et 7 mois	0	Couple de vignerons	Agriculteurs exploitants	2001 et 2008
David et Anaïs	1 fille vietnamienne de 14 mois	1 fille aînée 7 ans	Père pédiatre, mère chirurgienne	Professions libérales	2017
Jean-Pierre (Divorcé)	1 fille vietnamienne de 4 mois	1 fille aînée 3 ans	Père enseignant agrégé, Mère psychologue	Professeur, profession scientifique. Profession libérale	1996
Gisèle	1 fille et un garçon du Salvador de 6 ans et 5 ans	2 enfants 8 et 10 ans	Père ingénieur cadre administratif, Mère enseignante agrégée	Profession scientifique Professeure, profession scientifique	1984
Daniel et Catherine	1 garçon français de 2 ans atteint de trisomie 21	3 enfants 14 ans, 12 ans et 10 ans	Ouvrier de fabrication à Emmaüs, Femme au foyer	Ouvrier qualifié Inactifs Divers (retraités)	1983
Laurence	1 fille malienne de 11 mois et un fils éthiopien de 7 mois	2 enfants d'un premier mariage ?	Conseillère principale d'éducation dans un lycée	Profession intermédiaire	2004 et 2006
Laura	1 fille éthiopienne de 2 ans	0	Couple de pharmaciens	Professions libérales	2002

Première partie : le chemin vers l'adoption, étapes et obstacles

Evoquer les raisons qui ont conduit une personne à adopter revient à discuter avec elle de son parcours et de ses opinions. Ces données personnelles servent à expliquer les motivations profondes des candidats au moment de la prise d'une décision heureuse dans un contexte parfois douloureux.

La chronologie des différents témoignages recueillis dans cette étude montre qu'il existe un réel cheminement entre l'idée d'adopter un enfant et la concrétisation du projet. Les enquêtés ont empruntés différentes voies vers l'adoption et s'expriment, lors des entretiens, sur les multiples raisons qui les ont conduits à prendre cette décision.

Nous essayerons dans un premier temps de décrire la genèse du projet d'adoption en nous focalisant sur le discours des enquêtés et sur la façon dont ils témoignent de leur vécu et dont ils présentent les éléments qui les ont motivés dans leurs démarches. Nous essayerons ensuite de rendre compte des différentes étapes de la procédure d'adoption (instruction du dossier, enquête des services sociaux, attente de l'enfant) jusqu'à la rencontre avec l'enfant et ses premières semaines au sein de son nouveau cercle familial.

Genèse du projet

Les voies multiples de l'adoption

Nous explorons ici la manière dont les enquêtés restituent le processus qui les a conduits à former un projet d'adoption. Beaucoup d'enquêtés évoquent des problèmes d'infertilité antérieurs à la décision d'adopter. Certains ont déjà eu des enfants biologiques auparavant mais se trouvent confrontés à un problème de stérilité après la première grossesse. Ces familles se trouvent en quelques sortes endeuillées par un projet de procréation qui n'a pas pu aboutir et qui a impliqué, dans la plupart des cas une intervention médicale (tentatives de PMA, de procréation in vitro, grossesse extra-utérine ayant nécessité une intervention d'urgence). Le projet émane dans certains cas de souffrances profondes liées aux difficultés dans la procréation. L'adoption constitue donc l'ultime solution pour ces candidats, qui le vivent parfois difficilement.

« Dans la réunion d'information qu'on avait faite au service d'adoption, on voyait bien qu'il y avait beaucoup de couples qui étaient là avec beaucoup de tristesse. Nous, on était là avec beaucoup de joie parce qu'on avait un désir d'adoption qui était très clair, qui était très construit. Et ce n'était pas le cas de tout le monde, beaucoup de gens étaient là parce que c'était leur seul moyen de devenir parents et qu'ils étaient encore sans doute dans le deuil de quelque chose. »

(Annette, vigneronne, mère de trois filles et un garçon adoptés en Ethiopie en 2001 et 2008)

Les enquêtés sont parfois passés par des épreuves vécues difficilement avant d'en arriver au projet de l'adoption :

« Mon ex-femme a fait une grossesse extra utérine, c'est à dire un épisode très grave. Elle a failli mourir et elle a perdu le petit qu'elle avait à ce moment là. Et donc, on était quand même sous le coup de l'émotion. Elle a été hospitalisée et le lendemain de l'opération, on a décidé d'adopter. »

(Jean-Pierre, enseignant agrégé de mathématiques, père d'une fille adoptée au Vietnam en 1996)

Les enquêtés Daniel et Catherine ont adopté un enfant atteint de trisomie 21 lorsque, déjà parents de trois enfants biologiques et encore fertiles, la DDAS (1983) ne les a pas considérés comme prioritaires. Ils ont donc décidé de mentionner dans leur dossier qu'ils seraient éventuellement prêts à accueillir un enfant présentant un handicap afin d'augmenter leurs chances d'obtenir l'agrément :

« D'abord, on a vu des assistantes sociales, qui nous ont dirigés vers la DDAS. Bien entendu on n'était pas prioritaires (...) et on est arrivé à force de cheminement et de réflexion sur ce projet : « est ce qu'on ne pourrait pas aller plus loin dans notre projet d'adoption? » Tu comprends pourquoi on nous a proposé d'aller jusqu'à ce projet d'un enfant atteint de trisomie 21 ? »

(Daniel, époux de Catherine, ouvrier retraité, père d'un enfant atteint de trisomie 21 adopté en 1983)

La variable de l'infertilité est donc une motivation première chez les adoptants mais elle est également une priorité dans l'attribution de l'agrément :

« J'ai eu tout un travail à faire sur le fait que je ne pouvais plus avoir d'enfant, donc je me suis fait aider par une psychanalyste. Ce n'est pas l'adoption, même parce que je lis. L'idée est acceptée depuis le départ avec mon mari. Mais le fait qu'on n'ait pas pu faire d'enfant, au moins un enfant tous les deux, m'a beaucoup perturbé. Donc, je me suis fait aider plus pour cela que par rapport à l'adoption, finalement. »

(Laurence, conseillère principale d'éducation dans un lycée, mère d'une fille et un garçon adoptés au Mali et en Ethiopie en 2004 et 2006)

Une professionnelle du service adoption de l'ASE contactée par mes soins lors de cette enquête m'a cependant affirmé que l'infertilité n'était pas un critère dans l'attribution de l'agrément. Il est attribué dans l'intérêt de l'enfant, l'enquête sociale qui s'en suit porte donc sur des aspects d'hygiène, de psychologie et de moyens financiers. L'infertilité n'apparaît alors pas comme un enjeu dans l'attribution de l'agrément. Cependant, si l'infertilité semble jouer un rôle prédominant aux vues des entretiens et des données quantitatives et qualitatives disponibles sur le sujet, c'est parce qu'elle est une variable majeure dans les candidatures à l'adoption. L'infertilité est donc une cause majeure dans les demandes d'adoption mais c'est un élément non pris en compte par les services d'adoption des ASE. La politique d'attribution a possiblement évolué depuis les années 1980, ce qui interroge également sur une éventuelle évolution des critères d'attribution de l'agrément, donc des politiques de sélection par les services régaliens en matière de parentalité adoptive.

Après avoir été informés de leur infertilité, certains enquêtés ont immédiatement eu recours à la procréation médicalement assistée, quand d'autres ont choisi l'adoption comme seule et unique option. On peut observer chez certains une attache sans doute forte aux liens biologiques, où l'adoption viendrait en dernier recours, comme une forme d'ultime réponse à des maux profonds. Chez d'autres, la parentalité adoptive est une option envisagée depuis longtemps, parfois même avant de s'être mariés.

Socialisation politique et opinions

Les entretiens montrent également que le projet d'adoption est, chez certains candidats, une idée qu'ils disent construite et mûrie depuis leur plus jeune âge. Certains évoquent une envie remontant à l'enfance et ne savent pas en expliquer les origines. D'autres se rappellent avoir côtoyé des enfants adoptés étant jeunes ou bien parlent de membres de leur famille qui ont été adoptés et dont ils se sentent proche, ou bien qui les ont directement inspirés :

« Depuis toute petite, j'avais des cousins de mon âge à peu près qui avaient été adoptés. C'était quelque chose que je trouvais super chouette et qui me parlait. » (Annette)

L'envie d'adopter est donc parfois antérieure à la nouvelle de l'infertilité ou à la naissance des enfants biologiques. Elle précède même parfois l'union maritale :

*« J'y pensais déjà depuis un petit moment avant de me marier. Je trouvais que c'était un mode de parentalité qui se tenait et je me disais, pourquoi pas? »
(David, époux d'Anaïs, pédiatre, père d'une fille adoptée au Vietnam en 2017)*

Certains enquêtés évoquent également la question de la solidarité avec les pays du Tiers-monde. Par militantisme ou bien par opinion politique, ils expliquent que l'idée d'adopter venait d'une envie de proposer une famille et une vie descendante à des enfants nés dans des régions du monde dépourvues d'infrastructures ou touchées par des crises humanitaire. La guerre civile au Salvador pour Gisèle, la famine et les crises humanitaires en Afrique de l'est pour Annette, Laura ou encore Laurence. Comme le montrent les travaux³⁰ de l'historien Yves Denéchère décrits dans la partie « histoire de l'adoption internationale en France » (nous aurons l'occasion d'y revenir dans la partie « distribution sociale des choix »), il existe une corrélation entre le contexte géopolitique et les tendances de choix du pays d'origine des enfants adoptés dans une période donnée. Le traitement médiatique de l'actualité internationale et les campagnes publicitaires massives d'appels aux dons pour certaines régions défavorisées sont autant de facteurs qui, ajoutés à l'opinion politique et les convictions personnelles forgées pendant le parcours d'un individu, peuvent faire naître ou renforcer l'idée d'un projet d'adoption internationale parfois ciblée. Il en est ainsi de Patrice, l'époux de Gisèle, qui a été délégué syndical pendant dix ans et anciennement rattaché au Parti Socialiste, puis élu plus tard conseiller régional du parti écologique Les Verts pour deux mandats dans une région française.

*« C'était un peu le point de départ. À l'époque, on était militants, on était engagés dans les luttes sociales en France. Il y avait aussi une sensibilisation aux enfants. On parlait beaucoup de la faim dans le monde, des enfants qui mouraient de faim, des endroits où il y avait la guerre, etc. Donc c'était quelque chose qui était dans notre environnement. »
(Gisèle, enseignante agrégée de lettres, mère d'une fille et d'un garçon adoptés au Salvador en 1986)*

Après s'être tournés vers la crise humanitaire à Haïti et avoir été en contact avec une association, Gisèle et Patrice ont décidé d'adopter au Salvador, pendant la guerre civile qui a duré de 1979 à 1993. On observe chez certains candidats une indifférenciation des crises humanitaires, pourvu que leur adoption puisse apporter de l'aide à des enfants dans le besoin, mais également à des parents désespérés de l'autre côté de la planète, qui sont parfois conduits à confier leurs enfants à des services d'adoption internationale dans l'objectif de les sauver.

³⁰ Denéchère Yves, « Vers une histoire de l'adoption internationale en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2009/2 (n° 102), p. 117-129. DOI : 10.3917/ving.102.0117.

Les lectures, sources d'inspiration

Les lectures et la documentation autour de l'adoption sont pléthoriques, on décompte un grand nombre d'ouvrages non-scientifiques traitant du sujet de l'adoption : de nombreux récits et témoignages sur l'adoption (par exemple les livres³¹ de Josette Dufour et de Cécile Delannoy) ; des romans et des sagas partant d'histoires d'adoptions intrafamiliales ou extérieures (tels que la mythologie grecque, avec le personnage de Œdipe, qui est adopté et sera amené à chercher son origine ou bien, dans un tout autre registre néanmoins extrêmement populaire, la saga « Harry Potter » de J.K. Rowling, dont le héros est abandonné à la naissance et dont une partie du suspense repose sur la recherche de ses origines) ; ou bien encore des récits religieux tels que celui de Mahomet, prophète du livre « saint » musulman, le Coran.

Il est adopté par son oncle et, dans un épisode³² de sa biographie, telle qu'elle est décrite dans le Coran, il sera amené à révoquer l'adoption de l'un de ses propres fils dans le but d'épouser sa femme. C'est cet épisode qui sert de base aux commentateurs du Coran pour établir la règle dite de la « kafala³³ ».

L'adoption fait également parfois la une de la presse people, comme en 2006 lorsque la chanteuse Madonna a adopté quatre enfants du Malawi ou bien en 2004 avec l'adoption très médiatisée de deux enfants vietnamiens par le couple Johnny et Laëtitia Hallyday, dont la procédure avait été accélérée par Bernadette Chirac, à l'époque première dame. Cet événement avait créé de vives polémiques en France.

On dénombre également plusieurs films récompensés au festival de Cannes, au Festival international du Film de Berlin, ou encore aux Oscars de l'Académie américaine du cinéma : le film israélien « Va, vis et deviens », sur l'adoption en Israël d'un éthiopien de l'ethnie des falasha, le film international « Lion », racontant la recherche de ses origines par un australien adopté d'origine indienne. Il existe également de nombreux reportages et émissions montrant des enfants adoptés partir, à l'âge adulte, à la rencontre de leurs parents biologiques.

³¹ Delannoy Cécile, « Au risque de l'adoption », La Découverte Poche 2008.

Dufour Josette, « Adopte-moi quand même », Fayard, 1991.

³² Coran, Sourate 33 « Les coalisés » (Al-Ahzab) – Verset 5 « *Appelez-les du nom de leurs pères ; c'est plus équitable devant Allah. Mais si vous ne connaissez pas leurs pères, alors considérez-les comme vos frères en religion ou vos alliés (...)* »

³³ Cf. « Une présentation de l'adoption »

La recherche des origines est donc un sujet qui fascine depuis des siècles et qui a fait couler beaucoup d'encre, de la mythologie grecque aux livres dits « saints », en passant par des sagas inscrites dans la culture occidentale. Aucune des personnes enquêtées n'a évoqué de lectures qui auraient motivé leur choix du pays d'origine de leurs enfants. Les enquêtés affirment s'être tournés vers des récits et des témoignages, pour la grande majorité de ceux qui ont lu sur le sujet et dont la décision a été renforcée par ces lectures. Ils ont mentionné des auteures telles que Johanne Lemieux et Josette Dufour, qui ont écrit leurs expériences et les ont partagées :

« On a beaucoup aimé les livres de Johanne Lemieux, une québécoise qui a adopté trois enfants et qui a écrit sur l'adoption. Il y a vraiment des outils éducatifs qui parlent de l'adoption de façon assez positive. Parce qu'on entend beaucoup de choses très négatives. Elle dit clairement sur l'un de ses enfants que lorsqu'elle l'a rencontré la première fois, elle ne l'a pas aimé. Il était dégoûtant. Il était moche, il lui a vomi dessus, et le lendemain, elle pensait qu'elle n'irait jamais le chercher, c'est très, très dur et à l'extrême. Et finalement, c'est son mari qui l'a poussée à aller chercher son deuxième fils et elle écrit qu'aujourd'hui, parmi ses trois enfants, c'est l'enfant avec lequel elle a le plus de points communs, le plus de connivence. Elle dit que c'est vraiment un regret qu'elle aurait eu de ne pas aller le chercher.

Je pense qu'il faut vraiment expliquer aux gens que ça ne peut pas être forcément une rencontre magique, mais que ça peut se construire. Mais on a été chanceux. Ça s'est bien passé, on s'était préparé au fait qu'il pouvait ne pas y avoir de coup de cœur ou à ne pas ressentir ces choses. Et puis, on nous avait raconté des rencontres où les enfants pleurent parfois pendant 24 à 48 heures donc c'est quand même hyper difficile aussi. C'est vraiment un beau livre, avec des anecdotes personnelles. C'est une belle personne. »

(Anaïs, épouse de David, docteur en chirurgie réparatrice, mère d'une fille adoptée au Vietnam 2017)

Cet extrait montre l'intérêt pour les lectures chez Anaïs, qui évoque les inattendus extrêmes auxquels elle a pu se préparer, notamment grâce à des auteurs dont les témoignages permettent d'appréhender l'adoption et s'adressent en particulier aux futurs adoptants pour les accompagner dans leurs démarches, que nous décrirons en détail dans la partie suivante.

Instruction du dossier et investigations des services d'aides sociales

Les étapes suivant la prise de décision d'adopter peuvent être parfois vécues comme une double peine. Après le traumatisme de l'infertilité, la demande d'obtention de l'agrément qui donne lieu à des rencontres avec des professionnels du milieu de l'adoption (médecins et psychologues) est parfois vécue comme un moment violent par les enquêtés. Les investigations très intrusives des services sociaux visent à évaluer la capacité des candidats à subvenir aux besoins d'un ou plusieurs enfants. Sur le plan de l'hygiène et sur les plans financier et matériel, chaque détail de la vie des adoptants est épié. Des questions inattendues, voire des questions-piège leurs sont parfois posées afin d'évaluer leur stabilité psychologique et leur résistance face à des situations extrêmes ou imprévisibles.

Adopter requiert donc, aux vues des entretiens, d'être préparé psychologiquement et socialement afin de surmonter les obstacles pensés non-pas pour démotiver le candidat, mais le mettre à l'épreuve en le conduisant à réfléchir profondément sur son projet et à remettre en question ses motivations. L'expérience est vécue différemment par chacun, mais aucun n'évoque un moment agréable.

La violence symbolique des enquêtes sociales

Les travaux en sciences sociales faisant état des témoignages de candidats à l'adoption évoquent inévitablement le moment difficile et intrusif des enquêtes sociales. On observe souvent des individus intimidés par des professionnels, par ailleurs agents de l'Etat, auprès de qui ils sont contraints de se justifier sur tous les aspects de leur vie et sur chacune de leurs motivations concernant l'adoption :

« La première fois on a eu une équipe d'enquêtrices sociales qui était un petit peu intrusives, du genre elle avait demandé à ce que notre fille soit présente alors que c'était un jour d'école, elle a ouvert les placards de sa chambre. On ne l'a pas forcément très bien vécu. Elles posaient des questions un petit peu violentes qui peuvent déstabiliser, du genre : « comment vous réagiriez si votre enfant vous tape ? » Des choses qu'il n'y a pas eu du tout avec la deuxième équipe qui était plus à l'écoute et beaucoup plus soft. » (David)

Ces questions, qui ne sont évidemment jamais posées à des parents qui souhaiteraient procréer, semblent vécues plus difficilement par les personnes qui ont déjà eu des enfants par voie naturelle et qui se trouvent en situation de vouloir adopter, que par les personnes pour qui l'adoption constitue la toute première parentalité. Toutefois, Annette, qui a adopté à deux reprises, semble avoir trouvé la deuxième investigation plus intrusive et moins utile que la première :

« C'était encore plus long, encore plus pénible. Mais bon, c'est comme ça. Il faut jouer le jeu. On n'est pas toujours en accord avec les personnes sur qui on tombe, on a l'impression que certains ont des chevaux de bataille qui ne sont pas forcément pertinents à notre sens, surtout au deuxième agrément, quand on a déjà adopté trois enfants, on a quand même des idées assez concrètes de l'adoption. Donc quand on vient vous interroger sur l'idée que vous avez de l'adoption, la place que vous allez faire à l'enfant dans un an, tout ça, oui, ça se justifie, mais peut être pas de la même façon que la première fois. » (Annette)

La violence ressentie par les enquêtés dépend également du tempérament et de la capacité de chacun à faire face à ce type d'épreuves. Suivant leur personnalité, l'aspect intrusif des enquêtes sociales est jugé parfois maladroit et la remise en question de leur hygiène de vie, désagréable. La comparaison entre les interlocuteurs de l'ASE ou de la DDAS et les interlocuteurs des organismes vers lesquels ils se sont tournés pour la démarche d'adoption, revient régulièrement au cours des entretiens :

« Ce n'était pas une partie de plaisir. Et on n'a pas eu l'impression d'être très appuyé, ou pas très bien accompagnés. On était tellement en stress d'avoir l'agrément qu'on n'était pas naturel. En plus, les infos qu'ils nous donnaient, ce n'est pas des choses qui nous ont aidés après. On a été beaucoup mieux accompagnés par l'association. » (Laura, pharmacienne, mère d'une fille éthiopienne adoptée en 2002)

Les investigations des services sociaux sont toutefois vécues sans encombre par certains enquêtés, qui parlent d'une procédure rapide et d'interlocuteurs corrects, tout en évoquant l'idée très largement répandue selon laquelle l'obtention de l'agrément est un passage difficile mais inévitable dans le projet d'adoption :

« Suite à ces trois entretiens, ils nous ont donné l'agrément, ça a été extrêmement rapide. En général, les gens racontaient que l'obtention de l'agrément officiel pour adopter pouvait durer neuf mois, un an. Nous ça a été en quatre mois et on avait les papiers, on a eu vraiment du bol. On est tombés sur des gens compétents et sympas » (Jean-Pierre)

L'expérience de Daniel et Catherine est d'autant plus violente car les enquêtes menées auprès des couples souhaitant adopter un enfant en situation de handicap semblent plus poussées et davantage axées sur les enfants déjà présents dans la famille afin de connaître leur état d'esprit quant au handicap en question, toujours dans l'intérêt de l'enfant adopté :

« On a été convoqués à la DDAS où on a rencontré des psychiatres, des psychologues. Quand je dis « on », c'est la famille entière et deux mois avant l'arrivée de Patrick, les enfants ont été convoqués chez un autre psychiatre à Angers individuellement pour voir si on ne les avait pas manipulés pour forcer la décision. Ça nous paraissait aussi complètement normal qu'on puisse avoir séparément l'avis de nos enfants en dehors de la pression parentale que nous pouvions exercer. Pour moi, c'était aussi une attente nécessaire, comme quand on attend un enfant. » (Catherine, femme au foyer, épouse de Daniel, mère d'un garçon trisomique adopté en 1983)

Certains enquêtés insistent sur le caractère insensible mais cependant nécessaire des questions posées par écrit ou oralement :

« C'est horrible de dire ça, mais c'est une grille de données où il y avait énormément de thèmes qui poussaient un petit peu dans les retranchements par exemple sur les malformations cardiaques ou d'autres choses spécifiques. C'est pour aider les gens à choisir sérieusement. » (Anaïs)

L'étape que représente l'instruction du dossier et l'enquête sociale semble vécue comme difficile mais incontournable par les enquêtés. Leur intimité semble parfois ébranlée par les méthodes d'investigation employées par certains travailleurs sociaux et l'on peut ressentir une réticence face à ces acteurs à l'écoute des entretiens. L'instruction du dossier est également marquée par le choix des caractéristiques d'âge, de sexe et d'origine de l'enfant, ce que nous essayerons de décrire dans la partie suivante.

La distribution sociale des choix

Le choix des caractéristiques de l'enfant (âge, sexe, origine, etc.) est conditionné par un ensemble de facteurs qui éloignent la thèse initiale d'une distribution sociale des choix effective (dans laquelle une catégorie sociale donnée pourrait avoir tendance à choisir, par exemple, un âge donné ou bien un sexe donné concernant l'enfant). Toutefois, nous essayerons dans cette partie de confronter les matériaux recueillis au cours de cette enquête aux travaux déjà effectués en sciences sociales sur ce sujet.

« Il y en a qui sont très clairs. Dès le début, ils disent : « On ne veut pas de noir. On ne se sent pas capable d'élever un enfant qui est trop différent ». Et puis, il y en d'autres, c'est le contraire : ils veulent à tout prix que l'enfant vienne de tel ou tel continent. » (Une professionnelle du service adoption de l'ASE 44)

Ces mots prononcés par une professionnelle du service adoption de l'ASE sont crus et témoignent d'une réalité de terrain dans laquelle se trouve cette dame. Cet échange est venu confirmer le fait qu'un réel choix est effectué concernant le phénotype de l'enfant lors de l'instruction du dossier en vue de l'obtention de l'agrément, ce qui n'apparaît pas toujours clairement dans notre corpus d'entretiens. Cet entretien informel m'a permis de remettre en question ma méthodologie³⁴ et de décentrer mon regard des matériaux recueillis.

Selon l'enquête³⁵ de l'INED, qui fait état des inégalités sociales observées dès la candidature à l'adoption et selon les travaux³⁶ de Yves Denéchère, poser la question du choix du pays d'origine des enfants adoptés et la comparer aux catégories socioprofessionnelles des candidats ne semble pas pertinent, notamment au regard des statistiques disponibles sur les taux de réussite des procédures en fonction des catégories socioprofessionnelles. La problématique initiale, qui consistait en partie à interroger ce point précis, a donc évolué à mesure que l'enquête avançait. En France, chez les hommes de 30 à 49 ans, les ouvriers représentent 35% de la population et les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 16%, alors que seulement 19% des candidats sont des ouvriers contre 25% de cadres et professions intellectuelles supérieures. Les données concernant les employés et

³⁴ Cf. « Méthodologie »

³⁵ Halifax Juliette, Villeneuve-Gokalp Catherine, « L'élaboration d'une enquête sur l'adoption en France », *Population*, 2004/5 (Vol. 59), p. 767-782. DOI : 10.3917/popu.405.0767.

³⁶ Denéchère Yves, « Vers une histoire de l'adoption internationale en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2009/2 (n° 102), p. 117-129. DOI : 10.3917/ving.102.0117.

professions intermédiaires restent proportionnellement représentatives de la population française sur l'ensemble des étapes de la procédure (23% de la population et 30% de candidats). On peut relever également que le taux de réussite des procédures augmente chez les cadres (28%) et diminue chez les ouvriers (17%), phénomène que les auteurs expliquent en partie par l'abandon dû à la longueur des procédures et à leur aspect laborieux, tendant à décourager les personnes les moins avantagées socialement et économiquement.

Les données qualitatives recueillies pendant mon enquête viennent modestement confirmer cette impossibilité d'établir une causalité, ni même un quelconque lien entre la catégorie sociale et économique des enquêtés et leur choix du pays d'origine de l'enfant qu'ils souhaitent adopter : quatre enquêtés font partie des cadres et professions intellectuelles supérieures, ils ont adoptés des enfants du Viêt-Nam, d'Ethiopie et du Salvador. Trois continents différents, dont ils expliquent le choix de manières très personnelles et différenciées. Aucun d'entre eux n'a émis de souhait particulier concernant l'origine de leur enfant, ils se sont au contraire montrés très ouverts quant aux différentes possibilités qui s'offraient à eux : « On n'avait aucune exigence à ce niveau là. » (Jean-Pierre)

« Ni sexe, ni origine. » (David)

« L'origine, c'était systématique puisqu'il n'y avait que des enfants éthiopiens dans cette association, mais pour le sexe, non, pas du tout. » (Laura)

« La couleur, on n'avait pas de préférence. » (Gisèle)

« Ils pouvaient être noirs, jaunes, bleus ou verts, c'était absolument pareil pour nous, on s'en fichait complètement. » (Annette)

Certains évoquent un attrait pour les cultures africaines ou sud-américaines mais tous soulignent le fait que l'origine n'ait une importance que très relative et que lorsqu'ils ont pris la décision d'adopter à l'international, il s'agissait avant tout d'accueillir et de chérir un enfant : « Patrice avait pas mal voyagé quand il était jeune dans l'Amérique latine. On parlait un petit peu espagnol parce qu'on avait appris à l'école, donc il y avait plein de choses pour lesquelles on s'est dit finalement « oui » (Gisèle). Le choix du phénotype de l'enfant apparaît encore une fois comme une variable non pertinente aux vues des entretiens et cette interrogation est difficilement traitable.

Les épreuves psychologiques et l'aspect laborieux des démarches sont des étapes qui renforcent ou viennent affaiblir le désir d'adopter chez des candidats d'ores et déjà ouverts d'esprit sur les questions de racisme et de sélection ethnique puisqu'ils se tournent d'emblée vers l'adoption internationale et non pas vers l'adoption nationale de pupilles de l'Etat :

« On se disait qu'il y avait sans doute certaines cultures dont on se sentait peut être plus proche que d'autres : les cultures africaines et sud américaines, c'est à dire qu'on se sentait moins en phase, peut être parce qu'on les connaissait moins, avec les cultures plus asiatiques. Pour autant, ce n'était pas vraiment un critère, on se disait que si c'était un enfant qui venait de Chine ou du Vietnam, on se renseignerait sur la culture et puis, on se rapprocherait de cette culture-là, forcément. » (Annette)

Le traitement médiatique de l'actualité internationale et le vécu personnel des candidats semblent être deux points importants dans le choix du pays d'origine de l'enfant adopté. Gisèle évoque les discussions politiques qui se déroulaient au sein de la famille au sujet du Tiers-monde et des zones défavorisées, d'autres interlocuteurs ont évoqué la crise humanitaire en Afrique de l'est au début des années 1990. Certains se sont également tournés vers les pays d'Asie du sud-est marqués par des taux élevés de pauvreté et historiquement en lien avec la France à propos de l'adoption internationale³⁷. Les tendances françaises et américaines quant à l'adoption de petits asiatiques et de petits africains sont connues des statisticiens et des démographes, cependant aucuns travaux d'ampleur n'ont été réalisés sur cet attrait pour les phénotypes dits *exotiques* en matière d'adoption internationale et sur la sous représentation des enfants européens et russes (de phénotype européen, avec la peau claire et des traits caucasiens) dans les choix d'origine des enfants adoptés.

³⁷ Denéchère Yves, « Vers une histoire de l'adoption internationale en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2009/2 (n° 102), p. 117-129. DOI : 10.3917/ving.102.0117.

L'opportunité du réseau relationnel dans les choix des origines de l'enfant

On peut relever que les enquêtés évoquent régulièrement des contacts personnels acquis via des amis ou des membres de leur famille, qui se sont présentés opportunément à eux et qui les ont conduits à se tourner vers une association parfois parce que l'occasion s'y prêtait :

« On a eu un coup de chance, une personne nous a dit : « vous savez, à D. il y a un couple qui a adopté un petit enfant au Vietnam. Je peux vous mettre en relation » et donc on est allés voir ces gens qui avaient adopté au Vietnam et qui nous ont donné les coordonnées d'une dame à Hanoï, dans le nord du Vietnam qui facilitait les adoptions pour les Français notamment, on a suivi la filière. » (Jean-Pierre)

« C'est un hasard parce qu'en faite, le frère de Charly avait des contacts au Mali et il nous a mis en relation directe avec quelqu'un qui, éventuellement, pouvait nous aider à monter le dossier. Donc on est partis là-dessus » (Laurence)

« On a entendu parler d'une association d'adoption par des amis de mes beaux parents, donc on les a contactés » (Annette)

Laurence raconte que le frère de son mari avait des contacts au Mali ; Laura explique son choix des origines de son enfant par ses affinités avec un ami de jeunesse éthiopien qui était lui-même adopté ; Gisèle s'est rapproché d'une association pour Haïti qui lui avait été recommandée par un ami avant de se tourner vers le Salvador ; Annette a entendu parler de l'association par laquelle elle a adopté ses filles grâce à des amis de ses beaux-parents ; Jean-Pierre explique avoir reçu le contact d'un couple qui avait adopté au Vietnam grâce à une personne qu'il connaissait ; David et Anaïs se sont tournés vers l'Agence Française de l'Adoption après avoir rencontré plusieurs structures dont ils avaient entendu parler et sur lesquelles ils se sont renseignés.

Il existe donc un facteur lié à l'opportunité dans le choix de l'enfant. Lorsque le phénotype n'importe guère aux yeux des adoptants, ils semblent saisir une chance d'adopter, davantage en fonction de leur réseau de connaissance que de leurs préférences concernant les caractéristiques de l'enfant. Les enquêtés disposent parfois de ressources sociales (amis, famille, réseaux associatifs) qu'ils ont utilisées afin d'être mieux accompagnés dans leurs démarches ou bien de faciliter la procédure d'adoption. Cet élément apparaît comme déterminant, en effet après avoir obtenu l'agrément, les adoptants choisissent une OAA dont leurs proches leur ont parlé ou bien vers laquelle il leur a été conseillé de se tourner.

La variable dite des « enfants à besoins spécifiques »

Le handicap est une variable plus régulière, en ce sens que les enquêtés affirment avoir émis un choix plus prononcé à ce sujet, qu'il soit négatif ou positif. Certains refusent catégoriquement d'accueillir un enfant présentant un handicap, ce qu'ils expliquent par le fait de ne pas se sentir prêts à répondre à leurs besoins plus importants, surtout lorsque l'enfant ne pourra manifestement pas accéder à l'autonomie, ce que certains considèrent comme l'objectif de l'éducation d'un enfant. D'autres l'acceptent et affirment s'être préparés à accueillir un enfant à besoins spécifiques, en y ayant réfléchi sérieusement auparavant :

« La seule chose qu'on a réfléchi, c'était par rapport aux enfants à besoins spécifiques. » (David)

« On ne souhaitait pas accueillir un enfant ayant déjà un handicap reconnu, on ne s'en sentait pas capable. » (Gisèle)

Les enquêtés Daniel et Catherine, qui ont adopté un enfant atteint de trisomie 21, étaient déjà parents de trois enfants biologiques et encore fertiles, ils ont choisi de mentionner dans leur dossier qu'ils seraient éventuellement prêts à accueillir un enfant présentant un handicap afin d'augmenter leurs chances d'obtenir l'agrément :

« Bien entendu on n'était pas prioritaires (...) et on est arrivé à force de cheminement et de réflexion sur ce projet : « est ce qu'on ne pourrait pas aller plus loin dans notre projet d'adoption? ». (Daniel)

La variable du sexe de l'enfant

Le sexe de l'enfant semble également être rarement un élément déterminant dans le choix du profil de l'enfant au sein de notre corpus (*« On avait mis : « sexe indifférent. » (Gisèle)*). La plupart des enquêtés n'évoquent à aucun moment avoir émis un choix au sujet du sexe de l'enfant. On pourrait établir ici un parallèle entre la parentalité adoptive et la parentalité biologique, dans laquelle le choix du sexe de l'enfant n'est pas rendu possible par les lois de la nature, la plupart des enquêtés se conformant à cette forme d'arbitraire.

Toutefois, dans deux cas, au regard de la composition de la fratrie exclusivement composée d'un sexe ou de l'autre, les enquêtés s'autorisent à énoncer leurs préférences en entretien, sans forcément l'avoir d'ailleurs posé comme un choix auprès des institutions.

Laurence affirme que son mari voulait un garçon car les deux enfants de son premier mariage sont des filles. Elle souligne cependant que ceci n'était qu'un désir et qu'ils n'ont pas émis d'exigence officielle auprès de l'avocat qui était chargé de l'adoption de leur fille ni auprès de l'association avec laquelle ils ont adopté leur fils. Annette se trouvait également dans un cas de figure similaire :

« Pour notre deuxième adoption, on avait trois filles et on avait vraiment envie d'avoir un petit garçon. Mais bon, j' imagine qu'on nous aurait proposé une petite fille. Je pense qu'on l'aurait prise quand même » (Annette)

Dans leur discours, il apparaît que c'est avant tout pour découvrir l'expérience de la parentalité auprès d'un enfant d'un autre sexe que celui dont ils ont déjà l'expérience, plutôt qu'en fonction de caractéristiques positives ou négatives associées à l'un ou l'autre sexe.

Il faudrait alors analyser les archives des OAA, des adoptions internationales à l'étranger et de l'AFA afin d'obtenir des données sur les demandes qui ont été formulées par les adoptants au sujet du sexe de l'enfant sur une période définie. Les statistiques³⁸ annuelles du gouvernement français sur l'adoption abordent, à travers de nombreux travaux et graphiques, les différents aspects de l'adoption, cependant aucune donnée sur le sexe des enfants adoptés n'est disponible. C'est la seule variable majeure qui n'est pas mise en lumière par ces statistiques.

Si les enquêtés n'ont pas énoncé ces éléments en entretien, une enquête pourrait toutefois explorer plus largement des interrogations sur les représentations des parents (adoptifs ou biologiques) au sujet du potentiel de réussite scolaire de leur enfant par rapport à la variable du sexe. L'on pourrait alors éventuellement observer une différenciation entre les attentes suscitées par l'arrivée d'une fille et celles suscitées par l'arrivée d'un garçon en termes d'intégration sociale et de réussite scolaire.

³⁸ www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/la-mission-de-l-adoption-internationale/les-chiffres-de-l-adoption-internationale

L'adoption est un mode parentalité réputé difficile, de surcroît au moment de l'adolescence qui est généralement perçue comme un défi par tous les parents (biologiques ou adoptifs). Au regard des entretiens, il ressort que ce mode de parentalité implique en quelques sortes une double méfiance vis-à-vis des obstacles qui seront potentiellement rencontrés (dus au déracinement, aux différences phénotypiques, etc.).

Les dossiers médicaux, un choix rendu possible

A plusieurs reprises, les ex-candidats s'expriment sur les exigences qu'ils ont émises au sujet des dossiers médicaux des enfants qu'ils souhaitaient adopter. La santé étant un enjeu majeur du développement physique et cognitif de l'enfant, certains affirment avoir préféré un enfant qui ne présenterait pas de maladie « grave », en ce sens qu'elle puisse nuire à son épanouissement, voire qu'elle le mette en danger. La santé d'un enfant est un point primordial de la parentalité, qu'elle soit adoptive ou naturelle. Lorsqu'un choix à ce sujet est rendu possible par l'institution organisatrice de l'adoption, les candidats possèdent un privilège très paradoxal, c'est-à-dire qu'ils soulignent dans les entretiens l'aspect inhumain des « grilles » à remplir sur les caractéristiques de l'enfant, mais semblent naturellement rassurés par le fait que les détails des dossiers médicaux soient consultables et que l'enfant présente un état de santé correct :

« C'est horrible de dire ça, mais c'est une grille de données où il y avait énormément de thèmes qui poussaient un petit peu dans les retranchements par exemple sur les malformations cardiaques ou d'autres choses spécifiques. C'est pour aider les gens à choisir sérieusement. » (Anaïs)

Laura affirme, même si ceci est une donnée isolée, avoir choisi un enfant de plus de deux ans après avoir vu dans son entourage des enfants en bas âge qui n'étaient pas en bonne santé :

« Nous on n'exigeait pas forcément d'avoir un bébé, ce qui était un classique. Je ne saurais pas trop expliquer pourquoi. Peut être parce qu'on en a eu un dans l'entourage qui était très malade » (Laura)

Les appréhensions quant aux besoins médicaux des enfants peuvent également être renforcées par les interactions que les enquêtés ont vécues avec leur entourage. L'extrait ci-dessus montre une forme d'autoprotection face à l'éventualité d'un souci de santé chez les enfants en bas-âge, ce dernier élément étant également déterminant.

La variable de l'âge, interprétations

Le souhait que l'enfant adopté soit plus jeune que les enfants déjà présents dans la famille revient à plusieurs reprises au cours des entretiens. Souvent expliqué par le souci de l'intégration intrafamiliale de l'enfant, ce point semble important pour tous les enquêtés déjà parents au moment de l'adoption :

« Dans notre dossier, on a été très ouverts. On avait déjà des enfants, donc on savait que les enfants bébés sont évidemment plus facilement accueillis que des enfants plus âgés. Donc, on avait fixé effectivement quelques règles. On avait discuté ensemble avec nos enfants et c'était maximum 5 ans de différence. » (Gisèle)

« On voulait que l'enfant soit plus jeune que notre ainée. On avait mis la limite à 5 ans et 364 jours. On a commencé la démarche quand notre fille avait 4 ans. Aux vues de la durée de l'obtention de l'agrément, on a décidé de limiter à 6 ans pour être sûrs que le nouvel enfant soit plus jeune que notre ainée avec la durée de la procédure » (Anaïs)

L'idée selon laquelle les aînés doivent garder leur place dans la famille suit une logique naturelle, les aînés accueillant systématiquement les nouveaux nés dans les situations de parentalité biologique. Certains travaux de sciences humaines et sociales soulignent que la place occupée par les enfants dans leur fratrie joue un rôle important sur leur développement psychosocial et leur vie de famille. Dans un récent ouvrage³⁹, le sociologue Stéphane Beaud a replacé la fratrie au centre de ses recherches en retraçant le destin de huit enfants d'une même famille algérienne dans un quartier HLM provincial. Il a notamment mis en évidence l'importance des aînés dans les choix d'orientation scolaire et professionnelle des plus jeunes (obtention de diplômes, choix de formations, etc.).

³⁹ BEAUD Stéphane, La France des Belhoumi. Portraits de famille (1977-2017), La Découverte, 2018

Socialisation politique et valorisation du projet

Je ne suis pas parvenu à aborder le sujet des opinions politiques avec tous les enquêtés, mais la socialisation politique pourrait éventuellement être interrogée et croisée avec les vœux des candidats. Il pourrait en ressortir un lien entre les sensibilités politiques des enquêtés et leur souhait de se positionner en acteur d'une cause qui leur semblerait juste et légitime. Pourrait-il y avoir une corrélation entre, d'un côté, un sentiment d'injustice à l'égard des populations meurtries par la colonisation, les guerres ou bien perdantes dans la globalisation de l'économie, et de l'autre, la chance exceptionnelle que constitue l'adoption internationale pour les enfants de ces populations et pour leurs parents biologiques ?

« La situation en 1984 au Salvador était catastrophique. Il y avait une guerre civile très violente. Il y avait des villages entiers qui étaient attaqués par la partie adverse et les enfants ont payé un lourd tribut. Et donc, il y a eu un moment de panique dans la population et il y a des enfants qui ont été abandonnés pour être adoptés. C'était la démarche des familles. Étant données les conditions actuelles et notre situation économique, on préfère que nos enfants partent et soient en sécurité quelque part. » (Gisèle)

Gisèle, dont le mari Patrice a un parcours marqué par le militantisme politique, s'est montrée particulièrement sensible aux questions de pauvreté et d'injustice sociale. Lors de l'entretien, elle a largement mis en avant les raisons humanitaires qui ont influencé le choix de l'origine des enfants qu'elle a adoptés. Au départ tournés vers les associations de Haïti pour des raisons également humanitaires, ils ont eu, avec son mari, le contact d'un réseau d'adoption pour des enfants du Salvador.

Toutefois, certains discours montrent un état d'esprit plus nuancé quant aux motivations altruistes et le lien entre adoption et aide humanitaire :

« Je suis pour sauver des vies humaines, mais il faut se préparer profondément, intimement, beaucoup lire. Réfléchir à la manière dont on veut le faire et il faut le faire toujours dans l'intérêt de l'enfant, c'est la meilleure manière. »

« Quand on le fait, on a envie d'être de nouveau parents. C'est quand même une démarche un petit peu égoïste. Il ne faut pas se mentir, ce n'est pas que pour de l'humanitaire. » (Anaïs)

Les enquêtés évoquent donc à plusieurs reprises des souhaits mais pas de réelles exigences au sujet de l'origine et du sexe de l'enfant. Les éléments sur lesquels ils se prononcent se limitent à l'âge et aux besoins spécifiques, et ne font pas sens dans notre corpus avec les catégories socioprofessionnelles des enquêtés. Les vœux sont émis dans l'intérêt de l'enfant que la famille s'apprête à accueillir mais également dans l'intérêt des enfants déjà présents.

L'attente de l'enfant, un temps sous l'emprise des institutions

Les expériences racontées par les enquêtés au sujet de l'attente de leur enfant témoignent généralement de la phase d'aboutissement d'une longue démarche, un moment transitoire de doute et d'appréhension, souvent rythmé par les retards d'obtention de visa et les complications administratives mais dont l'organisation semble être globalement jugée correcte par les enquêtés. Dix parents parmi les quatorze mentionnés dans cette étude se sont rendus dans le pays de naissance de leur enfant pour le ramener chez eux et quatre se sont rendus à l'aéroport où atterrissait l'avion en provenance du pays. Tous racontent à leurs manières ce qui n'était pas prévu et ce qui les a rassurés. Voici plusieurs extraits qui témoignent de ces moments d'attente :

« Le seul imprévu c'était pour le visa de notre enfant, pour le retour, il y a eu une panne à l'ambassade et ça a pris quelques jours de plus mais franchement, ce n'était pas grand-chose. Au bout de deux semaines et demie, tous les papiers étaient faits et puis il n'y a pas eu de souci. » (David)

« Les difficultés qu'on a pu avoir c'était quand l'obtention du visa pour D. a été bloquée pendant trois mois à cause de la France. On devait y retourner la deuxième fois et au lieu d'y retourner un mois après, c'était trois mois. » (Laura)

« Après l'enquête de police et la procédure administrative pour lancer le jugement d'adoption au Vietnam, on a pu à ce moment-là avoir le passeport de Julie. Et après, il y a eu encore un jugement d'adoption, puis il y avait un petit délai pour voir le passeport. Et après encore quelques jours pour fixer la date du retour » (Jean-Pierre)

Cinq enquêtés sur sept se sont rendus dans le pays d'origine de leur enfant afin de procéder à l'adoption. Ils évoquent tous ce déplacement comme un souvenir positif, au-delà des retards administratifs. Annette raconte même avoir contourné les règles administratives afin de pouvoir se rendre dans le pays d'origine de ses enfants (l'Ethiopie) :

« L'Ethiopie, à ce moment là, ne voulait pas que les parents adoptifs viennent dans le pays. Donc on était censé rencontrer nos enfants à l'aéroport, qui nous étaient amenés par un accompagnateur. En fait, on s'est débrouillé parce qu'on voulait vraiment y aller, donc on est devenus nous-mêmes accompagnateurs. On a ramené nos enfants et d'autres enfants. La semaine qu'on a passée dans le pays, on l'a passée à Addis-Abeba, dans la capitale, là où était l'orphelinat, alors que les enfants venaient d'une autre région. Quelque part, tout était prêt. Les papiers étaient prêts. Il n'y avait plus qu'à emmener les enfants et puis rentrer chez nous. Pour la deuxième adoption, l'Ethiopie avait changé de braquet. Ils exigeaient des parents qu'ils viennent en Ethiopie. C'était un peu entre guillemets, une adoption clé en main, c'est à dire qu'on a vraiment confié tout à l'association. On n'avait plus qu'à remplir des dossiers, fournir des documents, et puis on est allé chercher nos enfants, on les a ramenés. Voilà, en gros c'était bien organisé. » (Annette)

Ce moment de transition est suivi, peu de temps après, par la rencontre avec leur nouvel enfant. Les enquêtés ont pour la plupart pris plaisir à se remémorer ces instants uniques dans leurs vies, illustrés par de nombreuses anecdotes.

Appropriation et subjectivation du projet d'adoption

La rencontre avec l'enfant, moments d'émotions et d'aboutissement

Lors des entretiens, la rencontre avec l'enfant est le moment le plus détaillé par les enquêtés et qui apparaît comme étant le plus fort émotionnellement. Certains décrivent un premier contact exceptionnel rempli de joie et de bonheur où le sentiment de parentalité fut instantané, d'autres parlent d'un lien fort qui se serait immédiatement constitué et d'autres, plus nuancés, racontent un épisode d'appréhension et de surprise dans lequel ils se sont confrontés à un enfant timide et au vécu déjà fort, voire traumatisant.

« Je pense que le plus marquant dans l'adoption c'est quand même la rencontre, ces moments là sont profond, chaque minute, vraiment, je le redis. On se souvient de la façon dont on était habillés ce jour-là. Je me souviens que j'avais un collier en sautoir et à la première rencontre elle a joué avec mon collier et c'est comme ça qu'elle est venue dans mes bras. » (Anaïs)

Il ressort de ces expériences un moment de concrétisation et d'accomplissement. La procédure d'adoption ayant été parfois vécue longuement par les enquêtés, ils apparaissent comme soulagés que leurs démarches aient pu aboutir et que, celui ou celle qui est désormais leur enfant, se trouve devant eux, qu'ils puissent le tenir et le serrer dans leurs bras, ce que certains attendent parfois pendant plus d'un an. L'émotion qui se dégage de ces passages est évidente, les enquêtés prennent souvent plaisir à se remémorer cet instant unique que plusieurs pères assimilent à la rencontre avec leurs enfants biologiques, le cas échéant.

« Moi j'appréhendais beaucoup et puis j'avais lu des témoignages où les gens disaient que la première rencontre ne se passait pas toujours comme prévu, qu'on n'est pas obligé de l'aimer du premier coup, etc. Et en fait, c'était comme l'accouchement, on te met le bébé dans les bras, et ça y est, ton cœur est rempli d'amour, alors que c'est une petite crotte qui ne dit rien. C'était simple et évident, c'était ma fille, point. » (David)

« Quelques jours après notre arrivée à Hanoï, trois jours après, la dame de l'hôtel est arrivée sur son scooter avec à l'arrière, un petit panier et dans le panier, J. Elle nous l'a donnée devant l'hôtel. Moi, j'ai pleuré et S. aussi, j'imagine. Ce qui m'a quand même surpris, c'est

que je l'ai aimée instantanément, c'est un peu une inquiétude qu'on avait. On avait déjà un enfant biologique, on se disait « est-ce que ce sera pareil ? » Parce que tu as beau dire « oui », quand même, tu ne sais pas. Mais finalement, quand on a vu J., c'était bon, à la seconde, c'était gagné. Elle était très jeune, elle avait trois semaines et demie. (Rires) » (Jean-Pierre)

On peut relever que la variable de l'âge conditionne fortement⁴⁰ la rencontre avec l'enfant et ses premiers moments d'intégration sociale dans son nouvel environnement. Pour les enquêtés qui ont adopté des enfants âgés de plus de 3 ans, il ressort de leurs discours une rencontre avec un enfant déjà développé sur le plan psychomoteur, qui sait parler, marcher, qui a déjà été en contact avec plusieurs adultes et comprend parfois sa situation. Ils rencontrent une personne, avec ce qu'elle comporte de vécu, de traumatismes et d'appréhensions.

« On est allés à l'ambassade et on s'est rencontrés avec les enfants dans la salle d'attente. Il y avait 10 petits enfants, dont les nôtres, avec notre aînée qui avait presque 7 ans et qui avait appris à dire en français « Bonjour papa, maman » elle nous l'a dit, on a récupéré nos enfants et on ne les a plus lâchées. » (Annette)

Le témoignage de Gisèle est fort, en ce sens qu'il illustre par une image particulièrement violente cette variable de l'âge, conditionnant fortement la rencontre avec la nouvelle famille :

« Une des questions que R. posait quand il est arrivé, c'était : « Mais où sont les morts ici ? Il n'y a pas de morts ? » Parce que oui, on ne la voit pas la mort dans nos pays. Lui, il savait déjà ce que c'était. Et il savait aussi ce qu'étaient les « burrachos », c'étaient les alcooliques. Il les mimait, d'ailleurs. On sentait qu'ils venaient d'un milieu où ils avaient déjà observé beaucoup de choses. T. parlait beaucoup de sa mère, aussi. »

« Il disait quelque chose en espagnol qu'on a mis un petit peu de temps à comprendre : « me quiero ir, je veux m'en aller ». Il ne faisait que pleurer, pleurer, pleurer. Sa sœur a été complètement sidérée. Elle ne disait rien. Et ma fille biologique pleurait, elle disait « pourquoi ils pleurent, puisque maintenant, ils sont avec nous ? » (Gisèle)

Lorsque l'enfant est adopté en bas âge (approximativement entre quelques semaines et deux ans), il ressort des discours le sentiment presque instantané de mater ou de « paterner » l'enfant. C'est en particulier dans ces cas de figure que les pères interrogés font

⁴⁰ Sarmiento, Laura, et al. « L'expérience des enfants adoptés tardivement à l'étranger : étude qualitative », *La psychiatrie de l'enfant*, vol. 60, no. 1, 2017, pp. 49-70.

l'assimilation entre la salle d'attente à l'hôpital lors des accouchements de leurs compagnes, le cas échéant, et l'endroit où ils se trouvent au moment de la rencontre avec leur enfant adoptif. Le vécu intra utérus et celui de ses premiers mois sont intériorisés par le bébé. Toutefois, Annette raconte les difficultés qu'elle a pu rencontrer lors de sa rencontre avec son quatrième enfant adoptif, celui-ci n'ayant que huit mois à ce moment-là :

« C'était un petit bébé qui n'allait pas très bien en plus, c'était différent. C'était une de ces rencontres pas si facile que peut amener l'adoption. C'est à dire une rencontre avec un bébé qui est très choqué par ce qui est en train de se passer et qui ressent très bien qu'il se passe quelque chose de compliqué et qui a beaucoup pleuré, qui ne savait plus où donner de la tête, qui était très perdu. C'était très compliqué. »

Les soins médicaux post-adoption

La plupart des enquêtés évoquent les soins médicaux qu'ils ont dû apporter à leurs enfants dans les semaines qui ont suivi l'adoption. Ils font régulièrement état des carences nutritionnelles que leurs enfants auraient supposément subies et des maladies contractées dans leurs environnements de naissance. Toujours dans la logique d'une parentalité qui constituerait parallèlement une aide humanitaire, beaucoup semblent considérer avoir répondu à des besoins nécessaires qui n'auraient visiblement pas pu être satisfaits si l'enfant était resté dans cet état de santé. Les infrastructures et les systèmes de santé des pays occidentaux sont alors présentés comme providentiels pour des enfants venant des régions les plus défavorisées du monde. Certains affirment que leur enfant était dans un état de santé « inquiétant » lorsqu'ils l'ont accueilli, allant jusqu'à mentionner le nom de professeurs renommés des services hospitaliers français, qui les ont conseillés. Dans plusieurs entretiens, l'on peut ressentir l'émotion provoquée à la vue de ces besoins de santé et une forme de compassion de la part des enquêtés, qui semblent ne pas vouloir blâmer les structures qui ont accueilli et gardé les enfants en vue de l'adoption, celles-ci ayant souvent joué un rôle primordial dans la filière d'adoption.

« D est une ville assez polluée à cause de l'industrie sidérurgique, etc. J. a commencé à avoir des problèmes respiratoires. Elle a été hospitalisée deux fois pour bronchiolite, asthmatiforme et donc elle a eu quelques soucis de santé à ce niveau-là. Et après, elle a eu de l'asthme pendant des années. Et un peu plus tard. Quand elle a eu 3 ans, elle a commencé à avoir de l'eczéma quand elle était séparée de Sophie ou de moi. C'était très clair. » (Jean-Pierre)

« On nous l'avait décrite comme une petite couverte d'eczéma. J'avais pris rendez-vous avec un dermatologue mais en 48 heures passées avec nous, ça a disparu. Il n'y avait pratiquement plus rien. Après, elle manquait aussi un peu de fer puisque l'alimentation n'était pas forcément très riche. » (Anaïs)

Les enfants des enquêtés semblent avoir développé des maladies qu'ils expliquent souvent par des facteurs psychiques et non-physiques. L'abandon est une explication qui revient régulièrement dans le discours des enquêtés, qui affirment parfois que des professionnels médicaux leurs ont assurés que les symptômes d'eczéma cités ci-dessus correspondaient aux craintes psychologiques de l'enfant, liées à l'abandon.

La biographie pré-adoptive, récit parental et discours d'Etats

Tous les enquêtés affirment avoir été sollicités à de nombreuses reprises par leurs enfants adoptifs au sujet de la recherche de leurs origines. Tous évoquent ce point comme un passage obligatoire et nécessaire pour l'équilibre de l'enfant. La littérature en sciences sociales sur la recherche des origines chez les enfants adoptés est importante, on peut notamment évoquer les travaux⁴¹ de F.R. Ouellette qui montrent que la recherche de leurs origines par les adoptés internationaux ouvre de nouvelles interrogations relatives à l'identité, à l'appartenance et à la parenté soulevées par l'adoption. Le discours construit, d'une part par l'Etat de naissance de l'enfant et d'autre part par l'Etat d'accueil a été étudié par le socio-anthropologue Sébastien Roux, dont les récents travaux⁴² interrogent les modalités pratiques permettant la construction d'un discours biographique au sujet du parcours des enfants adoptés, et mettant en lumière les difficultés liées à la mise en mots de leur passé et aux politiques d'archivage des Etats de naissance ou d'origine des enfants.

⁴¹ Ouellette, Françoise-Romaine, et Julie Saint-Pierre. « La quête des origines en adoption internationale. Être chez soi et étranger », *Informations sociales*, vol. 146, no. 2, 2008, pp. 84-91.

⁴² Roux Sébastien, « L'État des origines. Histoires adoptives, conflits biographiques et vérités passées », *Genèses*, 2017/3 (n° 108), p. 69-88. DOI : 10.3917/gen.108.0069.

Selon les témoignages de notre corpus, c'est un sujet plus ou moins sensible dans la famille et les réactions des enfants sont très différentes d'un entretien à l'autre. Lorsqu'ils cherchent à comprendre leur histoire, les enfants sont parfois confrontés à des réponses qu'ils ne comprennent pas et à des biographies dans lesquelles ils ne parviennent pas toujours à se situer. « L'abandon » est un terme qui revient régulièrement lorsque ce point est abordé. Les enquêtes évoquent tous l'idée selon laquelle leur enfant a du accepter l'abandon de sa mère biologique et la détresse dans laquelle elle se trouvait pour comprendre ce qui l'a amenée à donner son enfant, faute de pouvoir subvenir à ses besoins. La plupart affirment que cet élément est essentiel dans le développement de leur enfant. Les réactions sont cependant très différenciées selon l'âge de l'enfant et sa personnalité :

« On l'emmenait dans un centre médical et psychologique (CMP) et lors des premiers entretiens, elle dessine une famille de quatre personnes, deux parents, deux enfants. Et elle dessine un ventre au centre. Donc voilà, c'était clair que ça la travaillait beaucoup, elle n'arrivait pas à se raconter son histoire. » (Jean-Pierre)

Cet extrait montre les conclusions parfois tirées par les parents qui, appuyés par des professionnels de la petite enfance et par leur propre expérience, cherchent à remédier à d'éventuelles difficultés liées à l'adoption chez leurs enfants. Ces moments apparaissent parfois comme une opportunité pour eux afin de mieux répondre aux besoins particuliers de l'enfant, le cas échéant.

La variable de l'âge semble, de nouveau (cf. « L'accueil de l'enfant »), jouer un rôle important dans cette acceptation de l'abandon. Les enfants des enquêtes ayant été adoptés au-delà de 3 ans ont des souvenirs clairs de leurs pays d'origine et des expériences vécues sur place. On peut observer, selon le discours des parents, que les enfants ont déjà commencé à « construire leur personnalité » à travers les souvenirs qu'ils ont mémorisés et sont conscients du parcours qui est le leur. Aux vues des entretiens, lorsque les enfants sont en bas âge, leur recherche d'identité se fait par la quête d'un récit, d'une histoire qu'ils pourraient se raconter et dans laquelle ils trouveraient leur équilibre : ils ne disposent pas de souvenirs visuels ni auditifs mais s'appuient sur les archives administratives du pays de naissance et du pays d'accueil, et sur l'histoire que leurs parents leur ont raconté, le cas échéant.

« On leur avait prévu des prénoms français. Non, non, non, ils n'ont pas voulu changer de prénom. De toute façon, eux, ils l'avaient en tête, leur histoire, ce n'étaient pas des bébés. Ils nous parlaient de leur pays, d'ailleurs. » (Gisèle)

La parentalité adoptive étant juridiquement et socialement construite, elle peut être difficile à intégrer pour l'enfant adoptif. Par l'intermédiaire de l'agrément, de l'élaboration du visa et de la rédaction d'un acte de naissance, l'Etat garantit et impose aux adoptants leur statut de parents, et aux adoptés l'ensemble des droits dont ils peuvent jouir dans leur nouveau pays. L'histoire des enfants biologiques est plus simple à raconter et socialement plus acceptable, en ce sens qu'ils représentent une très large majorité des situations de parentalité et, lorsqu'ils se trouvent comparés à leurs pairs, leur parcours est chronologiquement le même, de leur naissance aux premières classes, en passant par les premiers pas. Les différences phénotypiques entre l'enfant et ses parents, ou bien entre l'enfant et ses pairs, peuvent parfois conduire l'enfant à se remettre en question et à interroger ses origines et son histoire.

Conclusion

La chronologie des entretiens permet de comparer les parcours et les différents témoignages recueillis dans cette étude. Le chemin entre l'idée d'adopter un enfant et la concrétisation du projet est laborieux dans la plupart des cas. Les raisons qui ont conduit les enquêtés à adopter sont multiples, on observe cependant quelques régularités, par exemple au sujet de l'infertilité, qui est évoquée à de nombreuses reprises.

De la genèse du projet d'adoption aux différentes étapes de la procédure (instruction du dossier, enquête des services sociaux, attente de l'enfant), jusqu'à la rencontre avec l'enfant et les premières semaines au sein de son nouveau cercle familial, les témoignages montrent la préparation psychologique, sociale et financière nécessaire à l'adoption d'un enfant et les enjeux liés au développement de l'enfant au sein de sa famille.

Nous avons mis en évidence les différents aspects liés aux procédures d'adoption. Nous focaliserons la suite de cette étude sur les interactions qui ont pu influencer la décision des enquêtés en essayant de démontrer comment un projet, à la base personnel peut également être le fruit d'un ensemble d'interactions sociales.

Deuxième partie : projet personnel et interactions sociales

Au regard des étapes de la démarche d'adoption décrites précédemment et des études scientifiques citées, le projet implique d'être préparé à faire face aux différents obstacles qui peuvent éventuellement se présenter au cours de la procédure. Mûrie personnellement et intimement, l'idée d'adopter un enfant prend forme et évolue sur un réel projet grâce à un ensemble d'interactions interpersonnelles et de relations aux acteurs institutionnels que nous nous efforcerons de décrire ici.

Si l'adoption s'explique souvent initialement par un problème d'infertilité, elle est le fruit d'un large panel de relations sociales qui débutent au sein du couple à travers des discussions, puis s'étend aux amis, aux enfants déjà présents dans la famille, puis à la famille élargie (grands-parents, cousins, etc.). Les enquêtés ont raconté en détail le contenu de ces discussions et leurs manières de communiquer sur le sujet avec leurs proches.

Une fois la décision prise, les démarches administratives donnent lieu à d'autres interactions avec les services sociaux de l'ASE (anciennement la DDAS), avec les OAA, avec des professionnels du milieu de l'adoption (psychologues, médecins) et parfois avec des avocats (lorsque l'adoption n'est pas assurée par une OAA dans le pays d'origine). Les enquêtés ont tous rencontré ces interlocuteurs et ont fait état de leurs ressentis quant à la manière dont ils se sont adressés à eux et sur les formations qu'ils ont suivies, le cas échéant. Certains estiment avoir été découragés par leurs interlocuteurs et se remémorent des moments vécus difficilement, quand d'autres affirment que les professionnels qu'ils ont rencontrés étaient compétents et qu'ils ont été bien accompagnés dans leur projet.

Le poids des interactions est également considérable dans le parcours des enfants adoptifs. Le sens qu'ils semblent attribuer à leurs biographies et à leurs origines provient vraisemblablement des interactions sociales qu'ils ont eu ou ont actuellement avec autrui. L'intégration dans leurs cercles de socialisation primaire et secondaire dépend fortement des expériences qu'ils ont pu vivre antérieurement à l'adoption et pendant le temps de la procédure. Nous utiliserons ici le point de vue interactionniste afin de mettre en lumière les mécanismes sociaux influençant la prise de décision et l'aboutissement de la démarche.

Discussions et représentations de la famille élargie

Les proches parents des enquêtés semblent, dans leur grande majorité, avoir soutenu le projet des adoptants. Ils évoquent régulièrement un soutien fort de la famille, potentiellement au courant de l'infertilité du couple et du désir profond qui les anime. A travers des discussions, la famille proche des adoptants (leurs parents, frères, sœurs, cousins, oncles et tantes) se montre souvent favorable, les enquêtés estiment alors avoir été encouragés. Aussi, certains attestent de la présence d'enfant adoptés dans leur propre famille, des cousins adoptifs qui ont le même âge qu'eux et avec qui ils entretiennent un lien fort. Ces éléments les ont fortement encouragés à choisir ce mode de parentalité car au-delà d'une idée, l'adoption est une réalité qu'ils ont déjà côtoyée et dont ils retiennent des expériences positives. Les réticences observées par les enquêtés concernent davantage la faisabilité du projet et la longueur des démarches, réputées laborieuses :

« Notre entourage était plutôt inquiet sur le fait que le projet aboutisse et qu'on ne souffre pas trop. Même dans le fait de partir aller chercher l'enfant, il y a toujours une crainte que ce soient des gens qui nous ont fait chanter ou... je ne sais pas comment expliquer. » (Anaïs)

On peut également noter des réticences quant à l'éducation de l'enfant et les complications potentielles liées à l'adoption. En effet, l'adolescence étant admise, dans sa conception collective, comme une phase difficile en termes d'éducation, il apparaît comme évident pour certains des membres des familles des enquêtés que cette phase sera d'autant plus difficile à gérer pour un adolescent qui recherchera ses origines et risquera probablement de mal vivre cette période. Certains parents des adoptants s'inquiètent donc de l'aboutissement du projet. Loin de le rejeter, ils se montrent empathiques et soutiennent les adoptants en les conseillant et en les aidant à se préparer. Même s'ils ne présentent pas de compétences ni de qualifications en matière d'adoption, ils constituent toutefois une forme d'accompagnement pour des personnes qui ont choisi de se tourner vers un mode de parentalité jusque-là inconnu :

« Il n'y a pas eu d'opposition. Dans aucune de nos deux familles. Il y a eu peut être eu au départ une réticence quand même, surtout moi, vis-à-vis de mes parents. J'ai évoqué cela avec ma mère, ce sont des gens qui ne sont absolument pas racistes ni quoi que ce soit. J'étais un peu troublée, en fait. Et puis elle m'a dit qu'elle avait peur que je me mette dans une situation qui soit complexe pour nous, quoi que ce soit, un dossier difficile à mener, etc. Donc, elle était prise dans l'appréhension des difficultés, plus qu'autre chose en fait. C'était une inquiétude. » (Laurence)

Le sociologue Jean-Sébastien Eideliman a étudié⁴³ l'interdépendance entre les liens de parenté en tant que construction juridique et les relations de parenté en tant que construction sociale. Il distingue les liens formels de parenté, qu'il définit comme un « système normatif et abstrait hiérarchisant la parenté et prescrivant un ensemble de droits et de devoirs », et les relations de parenté, qui correspondent à un « système d'attitudes concrètes qui se construit jour après jour à partir des liens formels de parenté ». Selon le sociologue, replacer l'analyse du quotidien au centre de la sociologie de la famille permet de cerner cette interdépendance entre les liens de parenté et les relations électives dans la famille. S'il ne fait pas cas de la parentalité adoptive dans cette étude, on peut néanmoins intégrer cette interdépendance entre électivité et formalité, de surcroît lorsque l'enfant est adopté, le lien de parenté avec les membres de sa famille ne reposant pas sur des critères biologiques, mais sur des bases socialement construites. La relation élective au sein de la famille apparaît donc comme centrale dans les enjeux de la parentalité adoptive.

L'idéologie du sang

Une personne enquêtée fait état de réticences liées à la filiation. Elle souligne qu'il ne s'agissait pas de racisme mais d'une inquiétude liée à l'héritage symbolique qui implique la perpétuation du nom, liée à l'idéologie du sang. La filiation apparaît, dans cet entretien, comme un point important pour la mère de l'enquêté. Toutefois, elle émet des réticences mais fini par changer d'avis et accompagnera même le couple au Viêt Nam pour aller chercher celle qui est aujourd'hui sa petite-fille. On peut relever que l'enquêté évoque la profession de ses parents au moment de parler de la réticence de sa mère :

« Je peux te dire que la réaction n'a pas été la même pour mon père et pour ma mère (rires). Mon père -mes parents sont médecins tous les deux- visiblement, n'a pas posé de problème. C'est une intuition mais je pense qu'il a bien accepté la chose, alors que ma mère a eu une réaction, un petit peu de recul. Elle n'a rien dit, mais je l'ai vu, j'ai vu dans ses yeux que ça lui posait un problème.

Après, elle est passée au-delà puisqu'elle nous a accompagnés au Vietnam pour adopter J., mais elle a eu une première réaction de recul. Surement liée à la filiation, je pense: « Ce ne sera pas une vraie T. » (leur nom de famille), un truc comme ça. Après, c'est une interprétation, par contre la réaction un peu négative, je ne l'ai pas inventée, c'est sûr. » (Jean-Pierre)

⁴³ Eideliman, Jean-Sébastien. « 10. Exclusions, adoptions et relations de parenté », Séverine Gojard éd., *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*. La Découverte, 2003, pp. 312-361.

Les anthropologues ont longtemps observé la famille depuis le point de vue occidental, véhiculant de ce fait une idée biologisante de la parenté⁴⁴ en présentant cette dernière comme universelle et étroitement liée à l'idéologie du sang.

Emile Durkheim (XIX^{ème} siècle) est l'un des premiers grands sociologues à considérer la parenté comme un domaine social coupé du caractère biologique de la reproduction humaine. A la même époque, des anthropologues tels que Lewis Morgan considèrent que la parenté exprime de manière directe les liens du sang dans une famille. Après avoir cédé à la sociologie l'étude des systèmes de parenté occidentale pendant plusieurs décennies, l'anthropologie, à travers des auteurs tels que David M. Schneider⁴⁵ (années 1960), qui ont établi un ensemble de principes pour éviter l'ethnocentrisme dans l'interprétation des matériaux anthropologiques. Plus récemment, l'étude des nouvelles techniques de procréation en sciences sociales contribue à transformer cette idéologie biologisante. L'évidence du caractère biologique de la parenté a donc été maintes fois remise en question à mesure que les systèmes de pensée occidentaux ont évolué.

La parentalité adoptive semble être un mystère pour certaines personnes, c'est notamment ce type d'échanges intrafamiliaux qui permettent aux individus de se forger une opinion sur les questions d'éducation en matière d'adoption. Nous pourrions interroger un échantillon d'individus n'ayant pas -ou très peu- de lien avec l'adoption à travers un questionnaire élaboré, de telle sorte que l'on puisse se faire une idée des représentations des individus au sujet de ce mode de parentalité. Certains membres de la famille vont jusqu'à poser des questions qui ont parfois pu surprendre les enquêtés et témoigner combien ils étaient étranger à ce mode de parentalité :

« J'ai une belle sœur qui m'a demandé comment ils allaient nous appeler, si ils allaient nous appeler « papa, maman », donc mon mari, sur le ton de la plaisanterie, a répondu « patron patronne ». (Rires) » (Laurence)

On peut rappeler ici que mon interlocutrice du service adoption de l'ASE a fait état de nombreuses réticences liées au phénotype de l'enfant. Certains candidats exigent que l'enfant

⁴⁴ Eideliman, Jean-Sébastien. « Les anthropologues et l'idéologie du sang. Comment définir la famille ? », *Informations sociales*, vol. 139, no. 3, 2007, pp. 66-77.

⁴⁵ Ibidem

leur ressemble et expliquent ne pas se sentir capables d'élever un enfant trop différent d'eux (couleur de peau différente, phénotype différent, etc.). On peut alors supposer que ces réticences puissent également venir de la famille élargie et non uniquement des candidats. Dans certains cas de figure on peut observer, comme dans l'entretien cité si dessus, une forme de pression parentale exercée par les parents des adoptants sur la décision qu'ils s'apprêtent à prendre.

« J'avais un copain qui était adopté d'Éthiopie. J'avais une trentaine d'années, il en avait une vingtaine. C'était un copain de surf. C'est vrai que je connaissais son histoire. Et puis du coup, ça aussi ça nous a influencés, je pense. » (Laura)

Les amis des enquêtés apparaissent donc comme des sources de motivations et parfois même d'inspiration. Certains évoquent des amis ou des voisins qui ont adopté avant eux et leur ont permis de se construire directement une idée sur l'adoption et sur son aboutissement, au-delà des démarches à entreprendre. Ils ont pu observer par leurs propres expériences la réalité effective de l'adoption et ont pu, par exemple, parler aux enfants, les voir courir, rigoler, jouer avec leurs frères et sœurs, le cas échéant. Ces éléments ont renforcé leur vision positive de l'adoption et leur motivation afin d'entamer les démarches. Une fois encore, l'on peut relever l'importance des ressources sociales des enquêtés dans leur rapport à la parentalité adoptive.

La place des aînés et des enfants biologiques

Lorsque les enquêtés avaient des enfants biologiques avant d'être parents par la voie adoptive, ils affirment tous avoir organisé avec eux une phase de préparation pour la venue de leurs petits frères et/ou sœurs adoptifs. Faite de discussions et d'échanges, cette phase apparaît comme primordiale et indispensable au bon déroulement de la vie de famille et comme nécessaire dans l'intérêt de tous ses membres. Les enfants déjà présents sont sollicités à de nombreuses reprises par leurs parents, qui doivent parfois justifier leur choix et expliquer en quoi cet enfant, parfois originaire de l'autre côté de la planète, sera bel et bien leur frère ou leur sœur. Dans la plupart des témoignages, les enfants biologiques accueillent cette idée positivement, même si rien ne permet d'affirmer, aux vues des entretiens, que les parents donnent le dernier mot à l'enfant biologique ou qu'il dispose d'une réelle influence sur le projet.

Ici encore, l'on pourrait interroger les sciences de l'éducation sur la pression parentale et sur ce qui conduit un enfant à accepter ou refuser une proposition. Parfois élevés dans une famille politisée (parents militants, débats politiques au sein du domicile, etc.)⁴⁶, ou aux valeurs manifestement tournée vers l'humanisme et la xénophilie (amis d'origines ou de nationalités différentes, enfants adoptés à l'internationale dans le cercle familial rapproché, voyages au contact de la population, exotisme artistique, etc.), les enfants biologiques de certains enquêtés sont baignés dans des environnements propices à l'acceptation d'un nouveau né phénotypiquement différent d'eux. La question étant souvent imposée dans les situations de parentalité naturelle, les aînés paraissent avoir un moindre pouvoir de décision sur la venue d'un petit frère ou d'une petite sœur. La parentalité sociale que constitue l'adoption semble alors relever de l'acquis et non de l'inné, s'il en est. Pour les enquêtés, elle implique une préparation psychologique et intellectuelle à la venue de l'enfant.

La rencontre entre les enfants adoptés et les enfants déjà présents dans la famille est généralement décrite comme un moment de complicité, où se construit presque instantanément un lien fraternel. Les enfants biologiques accompagnent parfois les couples qui se déplacent à l'étranger pour finaliser la démarche d'adoption, ils se trouvent alors dans une situation d'attente du nouvel enfant, à l'instar de leurs parents, et semblent par conséquent

⁴⁶ Cf. « Socialisation politique et opinions »

préparés à la venue de leur petit frère ou de leur petite sœur (les enquêtés ont tous adopté des enfants dont l'âge était inférieur à celui des enfants déjà présents dans la famille, le cas échéant) :

« On a mis les quatre enfants sur des matelas, sur la moquette. Et là, ils se sont détendus. Dès qu'on a été tous les six, il y a quelque chose qui s'est passé. Ils se sont visiblement sentis un peu plus en sécurité quand ils ont compris qu'ils venaient chez eux. » (Gisèle)

« On est resté trois semaines là-bas, notre aînée nous a rejoints la dernière semaine donc on a eu une semaine de vacances –entre guillemets- à quatre. Elles ont appris à se connaître et ça a accroché direct. Notre aînée a eu, comme elle dit, un coup de charme (rires). La mayonnaise a pris tout de suite, vraiment. » (David)

Il serait alors intéressant d'interroger les représentations et les pratiques des frères et sœurs biologiques des enfants adoptés sur la manière dont ils ont vécu l'adoption et sur les étapes et anecdotes dont ils se souviennent. Leur rôle apparaissant comme primordial dans le bon déroulement d'une vie de famille en situation d'adoption, il serait enrichissant pour les études en sciences sociales sur l'adoption de les questionner sur la place qu'ils considèrent avoir dans la famille, sur l'arrivée de l'enfant adoptif, sur les expériences vécues avec leurs frères et/ ou sœurs dans leurs différents cercles de socialisation. En effet, les seuls témoignages qui ont été recueillis lors de cette étude proviennent des parents. Lorsque le sujet est abordé avec eux, ils font appel à leurs souvenirs et tentent de se remémorer les émotions de leurs enfants biologiques mais n'y parviennent pas toujours, ils ne se souviennent pas automatiquement non plus des émotions de leur conjoint ou de leur conjointe (Jean-Pierre : « Moi, j'ai pleuré et S. aussi, j'imagine. »).

L'on pourrait également interroger les parents ayant eu plusieurs enfants biologiques sur l'existence ou non d'une phase de préparation et de concertation équivalente à celle organisée dans les situations de parentalité adoptive. On peut aisément imaginer que les aînés, observant leur mère enceinte, cherchent par curiosité à comprendre ce qui se joue autour d'eux, posent des questions, la mère peut alors leur suggérer de poser l'oreille contre leur ventre et écouter le bébé gesticuler. Les lois de la nature semblent, dans ce cas de figure, s'imposer à l'enfant, bien qu'il puisse aussi donner son avis et poser des questions sur ce qui est présenté comme naturel. Par comparaison, l'on pourrait alors mettre en lumière la distinction entre parentalité naturelle d'une part et parentalité socialement construite de l'autre afin de mesurer l'influence des aînés dans les projets de parentalités biologiques et adoptives.

Parcours scolaires et orientations des enfants

La socialisation primaire des enfants adoptés pourrait faire l'objet d'une étude à part entière. Leur réussite scolaire et leur intégration sociale dépendent d'un nombre important de facteurs, au-delà de l'adoption et de leurs spécificités. Les enfants des enquêtés sont nés entre 1983 et 2017, l'échantillon ne me permet donc pas de comparer les biographies des enfants, certains sont aujourd'hui à l'âge adulte quand d'autres soufflent leur troisième bougie. Les parcours des enfants varient strictement d'un entretien à l'autre, on peut toutefois relever qu'aucun des enfants n'a - ou n'a encore - fait d'études universitaires, ils semblent davantage se diriger vers des études professionnelles et s'insérer dans la vie active relativement rapidement.

Il faudrait cependant considérer les données statistiques mettant en évidence la corrélation entre les catégories socioprofessionnelles des parents et les taux de réussite scolaire, car l'échantillon analysé dans la présente étude ne permet pas de quelconque interprétation sur d'éventuelles tendances ou corrélations entre l'intégration scolaire des enfants français et la variable du type de parentalité.

Nous pouvons relever, une fois de plus, l'importance de l'âge d'adoption des enfants, qui semble influencer leur intégration sociale et scolaire. Les enfants des enquêtés ayant été adopté au-delà de 4 ans semblent ne pas avoir emprunté la voie des études supérieures universitaires ou dans un établissement privé. Aussi, je n'ai pas inclus Patrick dans ces remarques, le fils adoptif de Daniel et Catherine, qui présente une situation de handicap (trisomie 21) et dont le parcours est difficilement comparable aux autres enquêtés.

Le tableau suivant synthétise les situations scolaires ou professionnelles des enfants des enquêtés. Leurs années et âge d'adoption y figurent également, afin de rappeler les différents contextes dans lesquels ils se trouvaient à l'époque :

	Nombre d'enfants adopté + âge d'adoption	Années d'adoptions	Situation scolaire ou professionnelle des enfants adoptés (dans l'ordre de la colonne âges d'adoption) (avec diplôme si mentionné durant l'entretien)
Annette	3 filles et un garçon de 7 ans, 5 ans, 2 ans et 7 mois	2001 et 2008	Aide-soignante, CAP cuisine, BTS soignante animalière (interrompu), classe de 6ème
David et Anaïs	1 fille de 14 mois	2017	Petite section
Jean-Pierre	1 fille de 4 mois	1996	Bac + 2 en restauration
Gisèle	1 fille et un garçon de 6 ans et 5 ans	1984	Pas d'information sur le statut actuel (entretenu attachée au respect de la vie privée de ses enfants aujourd'hui devenus adultes et aux vécus difficiles)
Laurence	1 fille de 11 mois et un fils de 7 mois	2004 et 2006	Classe de seconde dans un lycée public nantais réputé,
Laura	1 fille de 2 ans	2002	Classe de terminale (pas de précision sur la spécialité)

Notre corpus d'entretien ne permet pas nécessairement de commenter les différents parcours scolaires des enfants des enquêtés, tant les différences d'âge sont grandes. On peut cependant relever l'importance accordée par les enquêtés à l'intégration de leurs enfants dans le milieu scolaire, qu'ils présentent souvent comme essentielle dans le bon développement de leurs enfants. Les interactions sociales avec leurs camarades de classes apparaissent alors comme un critère majeur dans la question de l'épanouissement de leurs enfants.

Les professionnels de l'adoption, dialogues et distinctions

Les professionnels de l'adoption se répartissent sur un large panel de secteurs et exercent des métiers divers (médecins, psychologues, assistantes sociales, personnel administratif, avocats, personnel associatif, professionnels de la diplomatie, etc.). Nous nous intéresserons ici aux professionnels en contact direct avec les adoptants. Les enquêtés ont pu raconter l'expérience vécue par les différentes structures et les différents interlocuteurs à qui ils ont eu à s'adresser. Il ressort de ces témoignages des ressentis différenciés et une tendance à évaluer le professionnalisme de ces acteurs, qu'ils estiment tantôt maladroits, tantôt compétents.

Tous gardent en mémoire le passage obligatoire de l'enquête sociale qui est parfois vécu difficilement par les enquêtés. Les travailleurs sociaux sont parfois redoutés par les candidats, qui affirment régulièrement avoir été mal à l'aise face à des inconnus qui les confrontaient à des questions d'ordre personnel, voire intime. On peut relever à plusieurs reprises que les enquêtés évaluent la légitimité de ces acteurs et font preuve d'une certaine froideur dans le ton de leur voix lorsqu'ils évoquent ces moments :

« La première fois on a eu une équipe d'enquêtrices sociales qui était un petit peu intrusives, du genre elle avait demandé à ce que notre fille soit présente alors que c'était un jour d'école, elle a ouvert les placards de sa chambre. On ne l'a pas forcément très bien vécu. Elles posaient des questions un petit peu violentes qui peuvent déstabiliser, du genre : « comment vous réagiriez si votre enfant vous tape ? » (David)

Les enquêtés évoquent régulièrement les formations et réunions qu'ils ont pu suivre et considèrent ces moments de préparation comme utiles et enrichissants. Ils se remémorent généralement la personne avec laquelle ils ont eu le plus d'affinités et se sont sentis le plus appuyés :

« On a beaucoup lu et on a participé à toutes les formations possibles et imaginables, à la fois Médecins du monde et autres. On a vraiment bien accroché avec la psychologue de l'AFA qui était vraiment chouette. En fait, dans toutes ces démarches, on a rencontré aussi pas mal de familles et même certains qui sont devenus des amis. Des gens qui avaient aussi adopté et qui attendaient leur deuxième, on tissait des liens un peu comme cela. » (David)

C'est à l'occasion de ces moments cruciaux qu'ils semblent avoir pu se construire une idée de l'adoption et des enjeux que soulève ce mode de parentalité. Ils ont également fait état de l'ambiance régnant dans ces rendez-vous et des rencontres qu'ils y ont faites. Organisées par les OAA, par l'AFA, et par les associations de parents et d'enfants adoptés telles qu'EFA, ces réunions consistent à sensibiliser et introduire le sujet de la parentalité adoptive auprès des candidats et des ex-candidats, qui sont en demande d'agrément ou qui ont adopté, et qui recherchent des réponses sur des questions d'éducation et de psychologie en matière d'adoption.

Dans le processus de la parentalité adoptive, ces professionnels sont en quelques sortes la personnification de l'Etat, ils incarnent une entité qui, comme développé dans les parties précédentes (cf. « La biographie pré-adoptive »), exerce un contrôle total sur la parentalité socialement et juridiquement construite de l'adoption. Les enquêtés font état de violences symboliques ressenties à l'égard de ces interlocuteurs, qui, du fait de l'enquête sociale, s'immiscent dans leur intimité.

La variable des religions, données et interprétations

Au regard des entretiens, le lien entre pratiques religieuses et parentalité adoptive n'apparaît pas comme un enjeu majeur dans la prise de décision et dans les représentations, les personnes interrogées ne parlent que très brièvement de leurs confessions, le cas échéant. On peut cependant relever qu'Annette atteste être croyante mais peu pratiquante (elle est passée par l'intermédiaire d'une association catholique pour adopter ses enfants) et que le couple Daniel et Catherine mentionne plusieurs fois le nom d'institutions religieuses et de personnes d'église les ayant épaulés durant leur parcours. Les autres enquêtés n'évoquent à aucun moment le sujet de la foi ou de la pratique religieuse et affirment, lorsque la question leur est posée (en fonction de la fluidité et de la tenue de l'entretien), qu'ils ne pratiquent aucune religion.

L'adoption étant proscrite dans les pays de loi islamique (cf. « Une présentation de l'adoption », « histoire de l'adoption internationale »), on pourrait interroger les pratiques et les représentations en matière d'adoption chez les musulmans de France à partir d'archives ou d'entretiens. En effet, la charia interdit la substitution parentale, les Etats qui l'appliquent ne reconnaissent donc pas légalement de lien de filiation entre un enfant et une personne physique s'il ou elle n'est pas le parent biologique de cet enfant. L'héritage n'y est alors rendu possible qu'en partie et l'enfant adopté ne disposera pas des mêmes droits vis-à-vis de la famille que les enfants biologiques. Existe-t-il en France, des couples infertiles de confession musulmane qui braveraient cette loi afin de contourner leur problème de stérilité et en faisant une entorse à cette règle ?

Conclusion

En plus d'être un projet personnel et intime, l'adoption est le résultat d'un ensemble d'interactions qui ont conditionné la mise en œuvre du projet et les ont encouragés ou non dans leur volonté d'accueillir un nouvel enfant. Nous avons démontré dans cette partie l'influence des interactions sur la mise en place du projet et sur le déroulement au quotidien de cette forme de parenté. Nous essayerons par la suite de restituer les résultats de cette étude en rappelant les questionnements initiaux.

Troisième partie : Retour critique sur la présente recherche

Le postulat de l'enquête et les résultats obtenus

L'enquête avait pour point de départ un questionnement sur la distribution sociale des choix, l'objectif initial était de parvenir à confirmer ou infirmer l'existence d'un lien entre les catégories socioprofessionnelles des adoptants et les vœux qu'ils ont émis quant aux caractéristiques des enfants (âge, sexe, origine, dossier médical, besoins spécifiques). L'étude devait reposer principalement sur les données quantitatives recueillies lors de la consultation des archives de l'ASE 44, auxquelles j'avais espoir d'accéder par l'intermédiaire d'un contact obtenu grâce à Estelle d'Halluin, ma directrice de recherche (cf. « Méthodologie », « Le protocole d'enquête »).

La crise sanitaire (cf. « Méthodologie », « un obstacle inattendu ») a mis à mal la conduite de cette étude, entraînant une réorganisation totale de mon calendrier de recherche et de la méthodologie. Par conséquent, le matériau recueilli est très différent de mes attentes et fait de cette enquête une étude sociologique qualitative.

Prévus à l'origine pour appuyer la partie quantitative, les entretiens sont devenus l'élément central de cette recherche, je considérais en effet indispensable de disposer de matériaux qualitatifs afin d'humaniser mon propos, c'est-à-dire de ne pas partir uniquement de données chiffrées pour commenter un sujet qui, comme tous les objets d'étude en sciences sociales, nécessite de l'empathie et de la sensibilité. Le contenu des témoignages recueillis a fait évoluer mes questionnements vers des terrains tout autres.

Il apparaît lors de l'analyse des données que, par exemple, le choix de l'origine de l'enfant ne constitue pas une caractéristique majeure aux yeux des enquêtés. Il ressort des entretiens une forme de xénophilie chez les enquêtés, même chez Catherine et Daniel, qui souhaitaient se tourner vers l'adoption internationale, en particulier vers l'Afrique, avant de repenser leur projet et d'accueillir un enfant à besoins spécifiques. Ma conversation avec une professionnelle du service adoption de l'ASE a radicalement changé mon analyse sur le sujet lorsqu'elle a fait état de nombreux refus des candidats face à l'idée d'adopter un enfant

phénotypiquement différent d'eux (cf. «Distribution sociale des choix »). La question qui se pose alors est celle du réseau par l'intermédiaire duquel j'ai obtenu ces contacts et du fait que je n'aie pas pu obtenir le contact de parents ayant adopté d'enfant au même phénotype qu'eux.

Une multitude d'informations est ressortie de ces entretiens. Les adoptants qui ont généreusement accepté de participer à l'enquête ont partagé en détail leurs expériences et m'ont permis de cerner mon sujet en profondeur. Certains ont vécu des adoptions difficiles et ont rencontré de nombreux obstacles (infertilité, enquêtes des services sociaux, etc.), ce qui m'a permis d'identifier les points les plus sensibles de cette forme de parentalité et de mieux comprendre les enjeux de l'adoption plénière.

Hors mises les quelques variables que j'ai pu identifier, comme la variable de l'âge conditionnant plusieurs étapes de la socialisation primaire de l'enfant (rencontre avec sa nouvelle famille, avec l'école, etc.), il m'a été difficile, à partir du matériau dont je disposais (9 enquêtés), de tirer de quelconque conclusion.

Cette étude repose donc sur des récits de vie et des parcours différenciés, que j'ai pu croiser ou comparer en abordant plusieurs points. La première partie du mémoire suit la chronologie des étapes de l'adoption, de la naissance du projet à la rencontre avec l'enfant, en passant par l'obtention de l'agrément et les discussions avec les entourages proche et éloigné, la seconde partie fait état des principaux enjeux interactionnels de l'adoption en rendant compte des différents moments où les interlocuteurs des enquêtés ont pu influencer leurs décisions.

La conversation avec la professionnelle du service adoption de l'ASE a été également très enrichissante. Son regard sur les tendances de l'adoption et la réalité du métier ont été indispensables pour croiser le point de vue d'un professionnel aux discours des parents. Il faut souligner que cette dame, à qui je me suis présenté au téléphone comme étudiant de l'UFR de sociologie de Nantes, ne pouvait pas savoir que je suis adopté et que je suis d'origine éthiopienne, elle s'est donc adressée à moi sans retenue et s'est exprimée très librement, par exemple sur la question des choix des caractéristiques de l'enfant, qu'elle a elle-même abordée (cf. « La distribution sociale des choix »). Elle s'exprimait très méthodiquement et son point de vue sur l'adoption était radicalement plus large que celui des

adoptants, j'ai donc pu obtenir des données à l'échelle d'une ville et d'autres à l'échelle de familles qui ont accepté de partager leurs expériences.

Retour critique du mode d'enquête et des méthodes retenus

Le principal point faible de cette étude repose sur la taille du corpus d'entretiens. En effet, le retard causé par la crise sanitaire (cf. « Un obstacle inattendu ») a fortement compromis mon calendrier de recherche et mes objectifs initiaux. Lorsque nous avons convenu avec Estelle d'Halluin que l'accès aux archives de l'ASE 44 ne pourrait pas se faire, j'ai dû constituer rapidement une base d'enquêtés.

En quelques jours, cette étude est passée d'une recherche sociologique quantitative à une étude qualitative. Comme le temps manquait, ma directrice de recherche a estimé que la base de neuf enquêtés était suffisante, j'ai donc réalisé les entretiens et les ai analysés dans les semaines qui ont suivi, après les avoir retranscrits. Si l'objectif initial avait été de réaliser une étude qualitative, j'aurais pris le temps de réaliser au minimum quinze entretiens afin de disposer d'un matériau conséquent à analyser. L'épidémie a donc été un obstacle majeur dans la conduite de cette recherche.

Le déroulement des entretiens a également été compromis. Les contraintes liées au confinement de la population (cf. « Un obstacle inattendu ») ont rendu impossible la tenue des entretiens en face-à-face. J'ai donc dû réaliser des entretiens téléphoniques, à défaut de disposer du matériel nécessaire pour les réaliser en visioconférence. Même si l'essentiel des informations que je cherchais à obtenir figure dans les entretiens téléphoniques, je ne dispose pas d'éléments sur la communication non-verbale qui a pu avoir lieu lors de ces conversations. Ce point manque fortement à cette étude car, lors d'un entretien sociologique, l'on peut habituellement interpréter l'*hexis* corporel des enquêtés et leurs expressions faciales afin d'analyser l'entretien au-delà de son contenu verbal. Ces éléments offrent un certain recul sur le discours de l'enquêté et permettent parfois de fluidifier l'entretien, par exemple en n'insistant pas sur un sujet que la personne semble éprouver des douleurs à se remémorer.

Les entretiens se sont bien déroulés, certains enquêtés présentaient une envie de partager leur expérience de manière plus évidente que d'autres. Les échanges durent entre 20 minutes et une heure et demie et les anecdotes recueillies sont souvent épiques et enrichissantes pour cette étude. Le fait de ne pas être en face-à-face et de ne pas avoir précisé à tous mes interlocuteurs que j'étais moi-même issu de l'adoption internationale pourrait avoir eu un effet sur la liberté de parole des enquêtés, en ce sens qu'ils s'adressaient, pour ceux que je ne connaissais pas auparavant, à un chercheur en sociologie et non pas à une personne au parcours similaire à celui de leurs enfants. Ils ont pu partager pleinement leurs expériences, sans avoir peur de me blesser (par exemple, sur les questions de racisme) et sans me poser de question sur la manière dont l'adoption s'est déroulée pour moi-même (même si la tenue de l'entretien veut que le chercheur pose les questions, il peut arriver, lorsqu'il connaît ses interlocuteurs ou bien lorsqu'il a parlé de sa propre expérience et en fonction de la fluidité de l'échange, que l'enquêté veuille en savoir plus sur le chercheur, ce qui risque d'influencer ses réponses par la suite).

L'entretien avec la professionnelle du service adoption de l'ASE 44 a également en quelques sortes bénéficié de cette absence de face-à-face, grâce à laquelle j'ai pu obtenir des informations qui auraient sans-doute été dites autrement si mon interlocutrice avait su mon parcours personnel ou bien si l'échange s'était déroulé physiquement. Ceci a certainement influencé positivement la tenue de cette conversation et la clarté des données recueillies.

Conclusion et limites de l'enquête

Il est probable qu'entre les lignes de ce mémoire, l'on puisse lire une introspection, une recherche profonde sur le mode de parentalité dont je suis issu et sur ce qui m'a construit sociologiquement et anthropologiquement. J'ai également cherché à mieux comprendre les désirs profonds de ceux qui m'ont adopté et m'ont « fait » socialement et psychologiquement, à défaut de m'avoir « fait » biologiquement.

Les travaux de Sébastien Roux, que ma directrice de recherche m'a recommandé de lire, ont été pour moi une découverte précieuse car ils traitent notamment de la question des origines des enfants adoptés et des discours produits par les Etats d'accueil et les Etats de

naissance. Son terrain de recherche est principalement l’Ethiopie, pays duquel je suis originaire. J’ai donc éprouvé un intérêt très particulier à lire ces travaux, ils ont enrichi mon mémoire et ont touché mon histoire personnelle.

Malgré le confinement de la population française, j’ai réellement *vécu* cette recherche jours après jours, au fil des entretiens et des émotions qui s’en dégageaient. Ceci n’a toutefois pas nui au recul que je m’étais imposé, en particulier grâce au fait que je n’aie pas réalisé d’entretien avec des membres de ma famille proche (il y a un autre enfant adopté dans ma famille) ni avec mes propres parents. Chaque interrogation soulevée dans ce mémoire aurait pu être posée dans ma vie personnelle, beaucoup des recherches que j’ai faites durant mes travaux ont été des réponses pertinentes à des questions parallèlement universitaires et personnelles.

Je reste convaincu de l’intérêt de ne pas avoir interrogé d’enfants adoptés au cours de cette enquête et d’avoir concentré mes travaux sur les représentations des adoptants. En effet, interroger des enfants adoptés aurait été pour moi difficile car j’aurais peiné à garder du recul sur mon étude et j’aurais probablement projeté mon parcours sur celui des enquêtés, perdant l’objectivité nécessaire à la conduite de cette étude.

La question des représentations des adoptants sur la parentalité adoptive a été au cœur de ce travail, qui soulève cependant une multitude d’autres interrogations. Les résultats de cette enquête reposent donc sur ces interrogations, ils n’apportent pas de réponse chiffrée ni d’échantillon assez conséquent pour pouvoir infirmer ou confirmer la problématique initiale.

On peut relever, notamment dans la partie « La place des aînés et des enfants biologiques », un certain nombre de questionnements que j’estime intéressants, dont celle de la phase de préparation avec les aînés pour préparer la venue de l’enfant. Il serait intéressant par exemple d’interroger un échantillon de frères et sœurs aînés d’enfants adoptés afin de faire une étude sur leurs représentations concernant l’adoption. Ces membres de la famille sont généralement peu sollicités par les recherches en sciences sociales sur l’adoption⁴⁷.

⁴⁷ Cf. « La place des aînés et des enfants biologiques »

Conclusion Générale

Dans les matériaux que j'ai pu analyser au cours de cette enquête, il n'apparaît pas de lien entre les catégories socioprofessionnelles des candidats à l'adoption et les vœux qu'ils émettent quant aux caractéristiques que présentera l'enfant qu'ils désirent. Celles-ci semblent davantage tenir ici à leur réseau de sociabilité familial et amical, de l'enfance à l'âge adulte. Ces ressources sociales génèrent des figures positives de cette forme de parentalité. Elle semble aussi tenir à d'autres domaines de leur socialisation, comme la socialisation politique, tel des engagements tiers-mondistes ou humanitaires. Ces éléments pourraient faire l'objet d'investigations approfondies à l'avenir.

Le point de vue de la professionnelle du service adoption de l'ASE 44 a également éveillé plusieurs questionnements au sujet de la méthodologie appliquée à cette étude et de la base d'enquêtés que j'ai construite, ne comptant, par exemple, pas d'enquêtés ayant adopté d'enfants au même phénotype qu'eux, ce qui pose problème pour traiter amplement le sujet du choix des origines. Au regard de l'analyse de ces matériaux, la question du rôle des aînés et des frères et sœurs biologiques des enfants adoptés me paraît également intéressante à explorer. En effet, ces membres de la famille semblent occuper une fonction particulière dans l'intégration sociale et le développement de leurs frères et/ou sœurs adoptifs. Il serait alors intéressant d'enquêter sur ces frères et sœurs adoptifs, dont les sciences sociales parlent peu.

Interroger les attentes des candidats à l'adoption nécessite également de comprendre les attentes des couples ayant procréé biologiquement. Les références à la sociologie de la famille et à l'anthropologie de la reproduction, dont l'anthropologue Françoise Héritier a ouvert⁴⁸ le champ d'études en France, seraient alors utiles afin d'aller plus loin dans les questionnements liés aux différents modes de parentalité.

On pourrait également interroger l'homoparentalité adoptive sur la question des attentes concernant l'enfant, en faisant appel à la sociologie de la famille sur ce mode de parentalité de plus en plus répandu dans nos sociétés et sur lequel peu de données⁴⁹ sont actuellement disponibles.

⁴⁸ Fassin, Éric. « La nature de la maternité. Pour une anthropologie de la reproduction », *Journal des anthropologues*, vol. 88-89, no. 1, 2002, pp. 103-122.

⁴⁹ Les travaux en psychologie sur cette question sont toutefois nombreux

Glossaire

ASE : Aide Sociale à l'Enfance (organisme dépendant du conseil départemental)

DDAS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

EFA : association Enfances & Familles d'Adoption

OAA : Organisme Autorisé pour l'Adoption

AFA : Agence Française de l'Adoption

IME : Institut Médico-Educatif

CLIS : Classe pour l'Inclusion Scolaire

Kafala : procédure d'adoption spécifique au droit musulman qui correspond à une tutelle sans filiation.

Bibliographie

Ouvrages

BEAUD Stéphane, La France des Belhoumi. Portraits de famille (1977-2017), La Découverte, 2018

Fine Agnès (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, coll. « Ethnologie de la France », 1998

Mignot, Jean-François. *L'adoption*. La Découverte, 2017

Articles

Denéchère Yves, « Vers une histoire de l'adoption internationale en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2009/2 (n° 102), p. 117-129. DOI : 10.3917/ving.102.0117.

Eideliman, Jean-Sébastien. « Les anthropologues et l'idéologie du sang. Comment définir la famille ? », *Informations sociales*, vol. 139, no. 3, 2007, pp. 66-77.

Eideliman, Jean-Sébastien. « 10. Exclusions, adoptions et relations de parenté », Séverine Gojard éd., *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*. La Découverte, 2003, pp. 312-361.

Farcy, Jean-Claude. « JABLONKA (Ivan). – Ni père ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939). Paris : Éditions du Seuil, 2006. – 375 p. », *Histoire de l'éducation*, vol. 113, no. 1, 2007

Fassin, Éric. « La nature de la maternité. Pour une anthropologie de la reproduction », *Journal des anthropologues*, vol. 88-89, no. 1, 2002, pp. 103-122.

Fine, Agnès. « Regard anthropologique et historique sur l'adoption. Des sociétés lointaines aux formes contemporaines », *Informations sociales*, vol. 146, no. 2, 2008, pp. 8-19.

Gobet, Pascaline. « Le corps mis au secret », *Champ psychosomatique*, vol. n° 37, no. 1, 2005, pp. 121-129.

Halifax Juliette, Villeneuve-Gokalp Catherine, « L'élaboration d'une enquête sur l'adoption en France », *Population*, 2004/5 (Vol. 59), p. 767-782. DOI : 10.3917/popu.405.0767.

Mahéo Clémence, « Les acteurs français de l'adoption internationale au risque de l'Afrique (1990-2015) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 123-2 | 2016, 153-169

Mignot, Jean-François, « Les adoptions en France et en Italie : une histoire comparée du droit et des pratiques (xixe-xxie siècles) », *Population*, vol. vol. 70, no. 4, 2015, pp. 805-830.

Ouellette, Françoise-Romaine, et Julie Saint-Pierre. « La quête des origines en adoption internationale. Être chez soi et étranger », *Informations sociales*, vol. 146, no. 2, 2008, pp. 84-91.

Prébin, Élise. « Le projet transnational des familles sud-coréennes de la classe moyenne », *Autrepart*, vol. 57-58, no. 1, 2011, pp. 281-297.

Roux Sébastien, « L'État des origines. Histoires adoptives, conflits biographiques et vérités passées », *Genèses*, 2017/3 (n° 108), p. 69-88. DOI : 10.3917/gen.108.0069.

Sarmiento, Laura, et al. « L'expérience des enfants adoptés tardivement à l'étranger : étude qualitative », *La psychiatrie de l'enfant*, vol. 60, no. 1, 2017, pp. 49-70.

Mémoire

Guichard Benoit, « Ouverture sur un milieu fermé, enquête dans le milieu du graffiti nantais », M1 2017, Université de Nantes.

Ressources en ligne

Site officiel de l'EHESS (www.ehess.academia.edu/AgnesFINE/CurriculumVitae)

Site officiel du service public (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1383)

Site officiel de l'association Enfances et Familles d'adoption (www.efa44.org)

Site officiel de l'Agence Française pour l'Adoption (www.agence-adoption.fr)

www.littre.org

www.legifrance.gouv.fr

Autres ouvrages

Delannoy Cécile, « Au risque de l'adoption », La Découverte Poche 2008.

Dufour Josette, « Adopte-moi quand même », Fayard, 1991

Annexes

Annexe 1 : Le guide d'entretien

Guide d'entretien⁵⁰ – Adoptants

« Les enjeux de l'adoption plénière, une sociologie des candidats »

Introduction : *question relative à l'actualité (Covid-19) / m'assurer que l'interlocuteur et son entourage vont bien et me montrer compatissant.*

Exemple : « Bonjour, tout d'abord, j'espère que vous allez bien et que ce n'est pas trop difficile en ce moment très particulier ? »

+demander pr enregistrement en vue de retranscription

Cela pourrait amorcer notre conversation, en fonction de la fluidité de notre échange. Autrement, ceci pourrait être suivi d'une brève entrée en matière, par exemple :

« Vous savez donc que je suis étudiant en Master 2 de sociologie à l'université de Nantes et que je mène une enquête sur l'adoption ? » (*Mon interlocuteur sera logiquement déjà prévenu des raisons de mon appel*).

+présentation enquête / directrice

+expliquer ASE archives / virus → ITW quali pour appuyer quanti MAIS virus dc → que quali

1. Trajectoire

« Je ne veux pas prendre trop de votre temps donc nous allons commencer, j'avais dit 30 minutes maximum donc nous allons essayer de nous y tenir »

A travers cette question j'invite mon interlocuteur à m'informer s'il dispose de plus de temps.

« Si, pour commencer, vous pouviez me parler rapidement de votre parcours, ce que vous faites dans la vie, puis nous parlerons ensuite de ce qui vous a amenés à adopter. »

J'ai pensé à plusieurs manières d'aborder la question de la trajectoire, qui pourra également être abordée de nouveau au cours de la conversation. Elle constitue cependant selon moi une bonne entrée en matière, toujours en fonction de la fluidité de l'introduction.

2. Adoption/ motivations

« Comment vous est venue l'envie d'adopter ? »

Cette formule permet d'éviter l'utilisation du mot « pourquoi », qui renvoie aux motivations profondes de l'individu et risquerait d'amener l'interlocuteur à se justifier. Elle conduira, je l'espère, rapidement l'interlocuteur à exprimer les causes profondes à l'origine de sa décision (envie liée aux convictions, réponse à un problème médical, etc.) sans avoir été contraint à le faire.

« A quelle étape de votre vie familiale en étiez-vous ? »

« Avez-vous fait participer l(es) autre(s) enfants d'une manière ou d'une autre au projet d'adoption ? »

« Quand avez-vous pris la décision d'entamer les démarches pour l'adoption ? »

« Lisiez-vous des articles ou des ouvrages qui vous ont encouragés dans cette voie ? »

« Etes-vous croyant ? » « Si oui, quel lien avez-vous pu établir entre adoption et religion ? »

⁵⁰ cf. « Méthodologie »

« Vous êtes-vous concertés auprès de vos proches ou d'autres interlocuteurs avant d'entreprendre d'entamer les démarches auprès de l'ASE ? »
 « Si vous n'êtes pas passés par l'ASE de votre département (actuel ou de l'époque), pouvez-vous me décrire la procédure que vous avez suivie ? »
 « Avez-vous rencontré des associations ? »
 « Avez-vous émis des exigences quant à l'âge de votre enfant ? » « Quid du choix du sexe ? »
 « Avez-vous choisi l'origine de votre enfant ? Si oui, comment avez-vous fait votre choix ? »
A travers ces interrogations se posera éventuellement la question du bain médiatique et de l'actualité politique contemporaine à l'adoption de l'enfant, elles visent à comprendre ce qui a motivé le choix des caractéristiques de l'enfant, le cas échéant.

3. Attente et instruction du dossier

« Pouvez décrire les étapes qui ont précédé l'obtention de l'agrément ? »
 « Au début de vos démarches, qui a été votre premier interlocuteur ? »
 « Quels ont été vos ressentis sur la manière dont l'institution s'est adressée à vous et sur les réponses qu'elle a pu apporter à vos questions ? »
Cette question a pour objectif d'aborder des sujets tels que d'éventuelles violences symboliques qui auraient pu être ressenties lors d'inspections par les services d'adoption ou bien lors de rendez-vous avec des professionnels.

« Avez-vous consulté d'autres professionnels du milieu de l'adoption ? »
 « Avez-vous été en contact avec la famille biologique de votre enfant ? »
 « Aviez-vous un accès à l'information quant aux conditions dans lesquelles était gardé votre enfant en vue de son adoption ? »

« Dans la mise en œuvre de l'adoption, que n'aviez-vous pas prévu ? »
 « Avez-vous rencontré des obstacles lors de vos démarches ? »
 « Comment avez-vous surmonté ces éventuels obstacles ? »
 « Sous quelle forme se présente l'agrément ? »

Questions adressées aux candidats à l'adoption qui n'auraient pas encore obtenu l'agrément :

« Où en êtes vous dans vos démarches d'adoption ? »
 « Comment vivez-vous cette attente ? »
 « L'épidémie de coronavirus impact-elle vos démarches ? »

4. Arrivée de l'enfant

« Pourriez-vous me raconter en détail ce moment particulier de l'arrivée de votre enfant adopté ? »
 « Comment aviez-vous éventuellement préparé l'arrivée de l'enfant chez vous ? »
 « Quelles étaient vos appréhensions ? Celle de votre entourage ? »
 « Où/ A quelle date votre enfant est-il arrivé sur le territoire français ? »
 « Où/ A quelle date êtes-vous allés chercher votre enfant ? »
 « Qu'avez-vous ressenti lors des premières minutes de contact physique avec l'enfant ? »
(cette question vise à recueillir des données qualitatives sur l'instant certainement très particulier de la rencontre entre l'enfant et sa nouvelle famille)
 « Quels membres de votre famille étaient présents ce jour là ? »

5. Accueil de l'enfant en interne (dans son nouveau cercle familial)

« Dans le temps, pourriez-vous me raconter comment l'enfant s'est-il intégré dans sa nouvelle famille ? »

« Comment s'est passée cette intégration dans le cercle familial élargi ? »

« Quels ont été les moments marquants ? *[faire raconter et approfondir]* »

« Y a-t-il eu des moments plus difficiles ? »

« Comment se sont déroulés les premiers jours dans votre foyer en compagnie de l'enfant ? »

« L'enfant s'est-il facilement acclimaté à sa nouvelle famille ? »

« Y avait-il des soins médicaux particuliers à apporter à votre enfant lorsqu'il/elle est arrivé(e) de son pays d'origine ? »

« Avait-il/elle des traumatismes psychologiques qui ont nécessité l'appui de professionnels de la petite enfance ? »

« Comment lui avez-vous expliqué son histoire ? »

« A-t-il/elle posé des questions sur ses origines ? »

6. Accueil de l'enfant en externe (dans ses nouveaux cercles de socialisation primaire)

« Comment s'est passé [voir selon l'âge d'arrivée] son intégration à [la crèche, l'école, chez la nounou...] ? »

« Quels ont été les moments peut-être plus compliqué pour lui ? »

« Votre enfant a-t-il/elle vécu des situations difficiles où on le renvoyait à ses origines ? »

« Comment vous en a-t-il/elle fait part ? »

« De quelle manière a-t-il/elle fait face à ces obstacles ? »

« Votre enfant a-t-il/elle vécu des situations difficiles où on le renvoyait à ses origines ? »

Je souhaite, à travers les interrogations 5 et 6, évoquer la perception de l'enquêteur sur le vécu personnel de son enfant et sur ce qui lui a semblé difficile ou non à affronter en tant que parent.

7. Ressentis et représentations

Ne surtout pas amener la personne à se questionner sur ses qualités de parent

« Si vous deviez me raconter le plus beau souvenir qui vous est resté de cette période là, quel serait-il ? »

« Encourageriez-vous une personne qui le souhaite à adopter ? »

« Quels seraient vos conseils ? »

8. Prendre adresse mail pour retour mémoire

Annexe 2: retranscription de l'entretien avec David et Anaïs

Cet entretien téléphonique s'est déroulé le 3 mai 2020, à 14h00. Le début de l'entretien est réalisé avec David, puis Anaïs rejoint la conversation. Nous les désignerons par la première lettre de leurs pseudonymes respectifs. Leur fille adoptive est désignée par la lettre « S ». Mes questions ont été retranscrites à l'aide de mes souvenirs (cf. « méthodologie »)⁵¹. Après m'être présenté, nous entamons l'entretien directement :

Qu'est-ce qui, dans votre parcours, vous a conduit à adopter ?

J'y pensais déjà depuis un petit moment avant de me marier. Je trouvais que c'était un mode de parentalité qui se tenait et je me disais, pourquoi pas? Mais c'était très stressant. Ce n'était pas concret. Je n'avais jamais pris le temps de lire, de réfléchir plus que ça. Avec ma femme on a eu une première enfant biologique en 2009 et puis après, on a voulu avoir un deuxième enfant, on s'est retrouvé avec des problèmes d'infertilité et on a commencé à réfléchir.

On a quand-même été sur le versant médical, une démarche de procréation médicalement assistée et en même temps, on a débuté nos démarches pour aller vers l'adoption. On a assez vite arrêté la demande d'agrément parce qu'on avait du mal à être sur deux fronts en même temps, entre la PMA et la demande d'agrément. Donc, on a mis ça de côté et puis on a fait trois tentatives de PMA, ensuite on a arrêté.

On a eu notre agrément en octobre 2015. On a recherché une OAA et on est passés par l'AFA. On a fait des démarches auprès des départements pour les pupilles dans les tous les départements qui pouvaient aider les candidats de l'extérieur, évidemment, dans notre département aussi.

⁵¹ Voici la manière dont je procédais : à l'aide de mon dictaphone, un amplificateur (avec une entrée de type « jack/RCA in ») et un câble de type « jack/jack », je connectais la sortie audio-phonique de mon téléphone sur le câble « jack/RCA in » préalablement branché sur l'amplificateur, je coupais le son des enceintes et branchais un câble de type « jack/jack » de la sortie pour casque audio-phonique de mon amplificateur à l'entrée microphonique de mon dictaphone. Ainsi, lorsque je prenais la parole, l'enregistrement était de faible qualité mais lorsque mon interlocuteur parlait, l'enregistrement était tout à fait audible (j'avais déjà effectué plusieurs tests auparavant). Les applications offrant la possibilité d'enregistrer des conversations téléphoniques sont chères, j'ai donc adapté la situation à mes moyens (cf. annexes).

Pouvez-vous me décrire les étapes qui ont précédé l'obtention de l'agrément ?

L'obtention de l'agrément s'est passée en deux étapes. La première fois on a eu une équipe d'enquêtrices sociales qui était un petit peu intrusives, du genre elle avait demandé à ce que notre fille soit présente alors que c'était un jour d'école, elle a ouvert les placards de sa chambre. On ne l'a pas forcément très bien vécu. Et puis avec la psychologue, je pense qu'on n'en était pas encore là. On nous a clairement laissés entendre que la démarche n'aboutirait pas si nous étions encore en attente de réponse pour la PMA.

On a arrêté pendant un an à peu près. Une fois qu'on avait mis de côté la PMA, on a repris la démarche, demandé à changer d'équipe d'enquêtrices sociales, et ça s'est passé beaucoup mieux. On avait une équipe avec qui le *feeling* est mieux passé. Cette deuxième partie s'est franchement bien déroulée, on en garde des bons souvenirs. Ils n'avaient clairement pas du tout la même démarche. La première équipe posait des questions un petit peu violentes qui peuvent déstabiliser, genre : comment vous réagiriez si votre enfant vous tape ? Des choses qu'il n'y a pas eu du tout avec la deuxième équipe qui était plus à l'écoute et beaucoup plus soft.

Pouvez-vous me rappeler les années de naissance de vos filles ?

Notre fille biologique est née en 2009 et notre fille adoptive en 2016, elles ont 7 ans de différence.

Avez-vous été soutenu par votre famille dans votre projet d'adoption ?

On a eu un soutien familial. Il n'y a pas eu de difficulté de ce côté-là. Il y n'a pas de gens qui ont été choqués par notre démarche.

Vous êtes-vous tournés vers des associations ?

Sur le plan associatif. J'avais pris un petit peu attache auprès de EFA. Je trouvais que le comité local était un peu vieillot. Je n'ai pas trop accroché au niveau des relations humaines, ce n'était pas très dynamique, pas très actif. Donc on n'a pas tellement donné suite de ce côté là. Par contre, on a assisté aux formations avec l'AFA. On a rencontré pas mal de familles adoptantes et on a suivi des formations auprès de médecins du monde.

Anaïs m'a rejoint, je mets le haut parleur.

A : Vous parliez de l'entourage ? Eh bien notre entourage était plutôt inquiet sur le fait que le projet aboutisse et qu'on ne souffre pas trop. Même dans le fait de partir aller chercher l'enfant, il y a toujours une crainte que ce soient des gens qui nous ont fait chanter ou... je ne sais pas comment expliquer.

Si vous pratiquez une religion, a-t-elle eu une influence sur votre décision ?

Il n'y a pas eu de discussions par rapport à la religion, ça n'a pas eu de lien.

Avez-vous émis des souhaits particuliers quant aux caractéristiques de l'enfant (sexe, âge, origine) ?

A : On voulait que l'enfant soit plus jeune que notre ainée. On avait mis la limite à 5 ans et 364 jours. On a commencé la démarche quand notre fille avait 4 ans. Aux vues de la durée de l'obtention de l'agrément, on a décidé de limiter à 6 ans pour être sûrs que le nouvel enfant soit plus jeune que notre ainée avec la durée de la procédure. Il y a une réévaluation tous les deux ans par les services sociaux et on peut faire évoluer ce projet là. Par exemple on a des amis parisiens qui attendent depuis six ou sept ans, donc comme ils voient dans leurs aînés qui grandissent, ils ont rajouté par exemple deux ans ou bien trois ans. On peut faire évoluer l'agrément.

D : Donc : ni sexe, ni origine. La seule chose qu'on a réfléchi, c'était par rapport aux enfants à besoins spécifiques. On a réfléchi à si on était prêts ou pas à accueillir éventuellement un enfant handicapé. Dans l'agrément, on avait mis qu'on était prêt à accueillir un enfant à raison spécifique à condition que ça n'entrave pas son autonomie. Là, on est rentrés vraiment dans le détail. C'est horrible de dire ça, mais c'est une grille de données où il y avait énormément de thèmes qui poussaient un petit peu dans les retranchements par exemple sur les malformations cardiaques ou d'autres choses spécifiques. C'est pour aider les gens à choisir sérieusement. C'était organisé avec l'AFA et c'était plutôt bien mené. C'était fait conjointement avec un médecin et un psychologue, il y avait une grille des travaux de réflexion sur comment tu veux être parent et quel type d'enfant tu es prêt à accompagner. On a rencontré des parents qui sont très mal à l'aise si, par exemple, l'enfant est issu d'un inceste. Ça peut être des particularités psychologique - on va dire - qui peuvent être plus difficiles pour certains couples à accepter. Dans ces cas là, effectivement, ils nous posent la question si cela nous freine ou pas.

A : L'idée c'est qu'on ne se retrouve pas dans la situation de dire « non », ce sont des questions plutôt bienveillantes. Mais effectivement, c'est un peu particulier parce que si on avait mis au monde un enfant qui était trisomique on l'aurait peut être élevé, enfin c'est compliqué, en fait.

Avez-vous pu obtenir des informations sur les conditions dans lesquelles votre enfant était gardé ?

D : L'agence avait un correspondant sur place qui était très précis sur son histoire depuis sa naissance jusqu'au moment où on est allés la chercher, l'histoire est très claire. On n'avait aucun doute sur l'authenticité de l'histoire. On avait des documents, même officiels, une enquête policière y avait. Il n'y avait pas beaucoup d'éléments parce que finalement, l'histoire était relativement simple, il n'y avait pas d'ambiguïté.

Y a-t-il eu des imprévus lors de l'attente de votre enfant sur place ?

A : Le seul imprévu c'était pour le visa de notre enfant, pour le retour, il y a eu une panne à l'ambassade et ça a pris quelques jours de plus mais franchement, ce n'était pas grand-chose. Au bout de deux semaines et demie, tous les papiers étaient faits et puis il n'y a pas eu de souci.

Tout à l'heure vous parliez de formations, pouvez-vous me décrire cette phase de préparation ?

D : On a beaucoup lu et on a participé à toutes les formations possibles et imaginables, à la fois médecins de monde et autres. On a vraiment bien accroché avec la psychologue de l'AFA qui était vraiment chouette.

A : En fait, dans toutes ces démarches, on a rencontré aussi pas mal de familles et même certains qui sont devenus des amis. Des gens qui avaient aussi adopté et qui attendaient leur deuxième, on tissait des liens un peu comme cela. C'est rigolo et un peu étrange parce qu'on a répondu à un appel à projet de l'AFA pour adopter au Burkina Faso, il y avait dix familles qui étaient prises en France. On a été pris donc pour la première réunion on a dû se rendre à Paris et on s'est retrouvés avec un couple qui attendait aussi leur deuxième et qui habitaient à 300 mètres de chez nous ! On ne se connaissait pas et dans le train on s'est retrouvés dans le même wagon. Leur fille adoptive aînée a le même âge que notre fille biologique aînée et elles sont devenues très copines. Depuis quatre ou cinq ans on est très proches et on a appris il y a dix jours qu'ils attendaient le deuxième.

Comment se sont déroulés les premiers jours avec S. ?

D : Avant qu'on arrive au Viêt-Nam on nous l'avait décrite comme une petite qui pleurait beaucoup la nuit, qui ne prenait pas tout le temps son biberon, qui était colérique, qui criait

beaucoup, qui voulait manger avant tout le monde, qui voulait qu'on la prenne dans les bras. En fait elle était en « vraie vraie » demande donc ces conseils nous ont beaucoup rendu service.

A : La première nuit, elle a bien dormi avec nous. L'après midi même, elle s'est endormie dans mes bras. Le lendemain, on avait très peur parce qu'on nous avait dit « la première nuit elle va se réveiller ». Elle avait 14 mois. La première nuit on s'était préparés à ce qu'elle se réveille tout le temps et quand on s'est réveillé le matin à 7 heures. Il n'y avait eu aucun réveil, aucun problème. On l'a sentie plutôt apaisée très rapidement.

Comment s'est déroulée la rencontre entre vos deux filles ?

D : On est resté trois semaines là-bas, notre ainée nous a rejoints la dernière semaine donc on a eu une semaine de vacances –entre guillemets- à quatre. Elles ont appris à se connaître et ça a accroché direct. Notre ainée a eu, comme elle dit, un coup de charme (rires). La mayonnaise a pris tout de suite, vraiment.

Pourriez-vous me décrire les premiers mois passés à votre domicile avec votre enfant ?

A : Quand on est revenus à la maison, on peut quand même dire que les trois premiers mois, j'ai eu une petite fille qui était connue à moi. Je l'appelais « Glu-glu ». Je ne pouvais rien faire, elle était tout le temps collée à ma cuisse, elle me lâchait pas du tout.

D : On a pris un moment pour qu'elle puisse s'acclimater. On a pris plusieurs mois de congé, Anaïs avait pris 6 mois et moi deux mois et demi. On a pu vraiment faire une bulle familiale en rentrant. J'ai vécu ça comme une petite parenthèse enchantée, on pense que ça dû jouer sur l'attachement. C'étaient les seules enfants à l'époque, elles n'avaient pas encore de cousins donc elles ont été choyées par les papis, les mamies, les oncles et les tentes.

En quelle classe est-elle aujourd'hui ?

D : Là, elle rentre en petite section. En fait, quand on a repris à travailler, on a pris une nounou à la maison, quelqu'un d'assez solide et fiable, c'était une ancienne maîtresse maternelle en retraite qui a préparé des activités manuelles de développement psychomoteurs parce qu'elle avait un petit retard par rapport aux autres enfants.

A : Il n'y a de problème avec la vie sociale, elle est suffisamment rassurée pour ne pas avoir de grosse colère ou de chagrin. Ca va quand on la dépose à l'école le matin.

On nous l'avait décrite comme une petite couverte d'exéma. J'avais pris rendez vous avec un dermatologue mais en 48 heures passées avec nous, ça a disparu. Il n'y avait pratiquement plus rien.

Y a-t-il eu des soins médicaux particuliers à apporter à S. ?

D : Après, elle manquait aussi un peu de fer puisque l'alimentation n'était pas forcément très riche. Là aussi, il y a quelques mois, elle reçoit à la Maison de l'eau sa grande sœur.

A : Elle a eu un plâtre suite à une fracture du fémur après être tombée d'un toboggan avec sa sœur. Le genre de chose qui peut arriver à tous les enfants. Elle saignait souvent du nez donc on a consulté un ORL. Ce sont des choses qui ne sont pas forcément liées à l'adoption.

Pose-t-elle des questions sur son origine ?

A : Dès le début elle a remarqué que sa sœur était blonde, qu'elle-même a les yeux bridés donc elle posait des questions, on lui a raconté le Vietnam. On lui a expliqué très tôt ce qu'était l'agrément. Hier soir, on a mangé des nems, alors je lui explique que quand on était au Vietnam, on mangeait des nems. Alors, du coup elle disait qu'elle aimait ça mais elle n'en a pas mangé là-bas (rires).

Alors, c'est chouette parce que ce n'est pas du tout tabou. L'autre jour elle était en train de faire pipi et elle m'a demandé « au fait maman, moi je n'étais pas dans ton ventre ? ». C'est bien que ça vienne sans barrière et sans qu'elle dise « je ne suis pas comme mes parents ». En tout cas, peut être que ça changera, pour le moment c'est assez fluide.

Quels conseils donneriez-vous à une personne qui vous annonce qu'elle souhaiterait adopter ?

D : Moi, je dirais que c'est une expérience, je me dis que c'est une très belle manière de penser. Je suis pour sauver des vies humaines, mais il faut préparer profondément, intimement, beaucoup lire. Réfléchir à la manière dont on veut le faire et il faut le faire toujours dans l'intérêt de l'enfant, c'est la meilleure manière. Il faut avoir des informations officielles sur l'origine puisqu'au bout d'un moment l'enfant risque de poser des questions sur son histoire. Il faut limiter les zones de flous sur la naissance de l'enfant.

Aujourd'hui c'est compliqué d'adopter.

A : En fait, je crois qu'il faut être honnête avec soi-même. Comment on est capable d'expliquer à nos enfants comment ça s'est passé. Mais je crois que c'est assez personnel, en fait. Mais pour avoir vécu un accouchement et une adoption, je dirais que l'émotion est très, très forte. Elle est aussi forte, elle est différente mais évidemment que si c'était à refaire, on le referait, ça a été un cadeau pour nous, l'adoption. C'est un peu égoïste de dire ça parce que quand on le fait on a envie d'être de nouveau parents. Donc ce n'est quand même pas une démarche un petit peu égoïste. Faut pas se mentir, ce n'est pas pour de l'humanitaire.

On vit les deux, on vit la parentalité biologique et la parentalité adoptive. C'est forcément un petit peu différent mais c'est aussi fort, on se sent autant parents pour les deux, il y a la puissance des sentiments.

Vous parlez d'une différence, pouvez-vous m'en dire plus ?

A : Il faut se demander « comment je peux ne pas mettre mon enfant en difficulté » et savoir répondre si elle demande pourquoi elle a été abandonnée. L'autre jour elle a été la seule petite de son école à faire la sieste et lorsqu'elle s'est réveillée dans la salle, elle a eu un moment de panique, elle s'est retrouvée toute seule car tous les enfants étaient partis jouer dans la cour. Et elle est s'est mise à pleurer en fait, elle a été inconsolable, elle ne savait pas où était tout le monde. Et ça, c'est des situations qu'effectivement, elle s'est sentie abandonnée. La maîtresse n'a pas pu la consoler. Il a fallu qu'ils aillent chercher sa grande sœur. Peut-être que ça arriverait avec un autre enfant, mais ça l'a mise en difficulté et on a dû en reparler dans la semaine. Et un matin, elle est partie à l'école et elle m'a dit « maman, comment ça va faire quand je vais me réveiller? ». On se dit qu'elle est peut-être plus *insecured* donc on est un peu plus vigilants par rapport à ça. Si je vais chercher mon aînée un soir avec 5 minutes de retard je sais qu'elle ne va pas stresser. Pour la cadette c'est un peu plus compliqué, on sait qu'elle va avoir besoin d'être rassuré et de lui dire que je serai toujours là pour venir la chercher. Qui peut se passer quelque chose mais je serai toujours là. Pour discuter des choses, les choses comme ça dans la vie, tous les jours. Ce sont des questions que nous ne nous étions pas posées pour la première.

Pourriez-vous me décrire le moment qui vous a le plus marqué ?

A : Je pense que le plus marquant dans l'adoption c'est quand même la rencontre, ces moments là sont profonds chaque minute, vraiment, je le redis. On se souvient de la façon dont on était habillés ce jour-là, je me souviens que j'avais un collier en sautoir et à la première rencontre elle a joué avec mon collier et c'est comme ça qu'elle est venue dans mes bras et je me dis que c'était le moment, pour moi, le plus marquant.

D : Moi j'appréhendais beaucoup et puis j'avais lu des témoignages où les gens disaient que la première rencontre ne se passait pas toujours comme prévu, qu'on n'est pas obligé de l'aimer du premier coup, etc. Et en fait, c'était comme l'accouchement, on te met le bébé dans les bras, et ça y est, ton cœur est rempli d'amour, alors que c'est une petite crotte qui ne dit rien. C'était simple et évident, c'était ma fille, point.

A : Tout à l'heure on parlait de lectures, j'aimerais ajouter qu'on a beaucoup aimé les livres de Johanne Lemieux, une québécoise qui a adopté trois enfants et qui a écrit sur l'adoption. Il y a vraiment des outils éducatifs qui parlent de l'adoption de façon assez positive. Parce qu'on entend beaucoup de choses très négatives. Elle dit clairement sur l'un de ses enfants que lorsqu'elle l'a rencontré la première fois, elle ne l'a pas aimé. Il était dégoûtant. Il était moche, il lui a vomi dessus, et le lendemain, elle pensait qu'elle n'irait jamais le chercher, c'est très, très dur et à l'extrême. Et finalement, c'est son mari qui l'a poussé à aller chercher son deuxième fils et elle écrit qu'aujourd'hui, parmi ses trois enfants, c'est l'enfant avec lequel elle a le plus de points communs, le plus de connivence. Elle dit que c'est vraiment un regret qu'elle aurait eu de ne pas aller le chercher. Je pense qu'il faut vraiment expliquer aux gens que ça ne peut pas être forcément une rencontre magique, mais que ça peut se construire. Mais on a été chanceux. Ça s'est bien passé, on s'était préparé au fait qu'il pouvait ne pas y avoir de coup de cœur ou de ne pas ressentir ces choses. Et puis, on nous avait raconté des rencontres où les enfants, pleurent parfois pendant 24 à 48 heures donc c'est quand même hyper difficile aussi. C'est vraiment un beau livre, avec des anecdotes personnelles. C'est une belle personne.

Annexe 3 : Retranscription de l'entretien avec Annette

Cet entretien téléphonique s'est déroulé le 5 mai 2020, à 14h00. Il est réalisé avec Annette, mère de quatre enfants adoptés en Ethiopie. Mes questions ont été retranscrites à l'aide de mes souvenirs (cf. « méthodologie »)⁵². Après m'être présenté, nous entamons l'entretien directement :

Qu'est-ce qui, dans votre parcours, vous a conduit à adopter ?

Alors d'abord, il y avait un désir d'adoption de toute façon avec mon mari depuis toujours. Ça faisait partie des choses dont on avait discuté depuis longtemps et on avait vraiment un désir d'adoption depuis longtemps. Et puis, il se trouve qu'on était un couple qui n'était pas fertile en fait.

Le médecin nous a dit écoutez, si vous voulez fabriquer un enfant, il va falloir qu'on vous aide. En gros, faire une FIV. Là, on a décidé de déposer un dossier d'adoption. On en a parlé avant, c'était clair. On voulait adopter de toute façon. Et puis, on n'était pas du tout prêt à faire des démarches médicales de procréation assistée. En fait, on a déposé un dossier à ce moment là. Moi, depuis toujours, depuis toute petite, j'avais des cousins de mon âge à peu près qui avaient été adoptés. C'était quelque chose que je trouvais super chouette qui me parlait.

On a, on a aucun autre enfant biologique, on a quatre enfants adoptés, au cours de deux adoptions.

Pouvez-vous me décrire les étapes qui ont précédé l'obtention de l'agrément ?

D'abord, on est allé faire les rendez vous obligatoires pour demander l'agrément où on nous a donné la liste des associations. Et puis on a fait une petite tentative qui a rapidement pris fin. Ce qu'on fait. C'était une démarche. On s'est rapidement rendu compte que c'était une démarche qui ne rentrait pas du tout dans les clous. En fait, des trucs pas nets là dedans. Donc

⁵² Voici la manière dont je procédais : à l'aide de mon dictaphone, un amplificateur (avec une entrée de type « jack/RCA in ») et un câble de type « jack/jack », je connectais la sortie audio-phonique de mon téléphone sur le câble « jack/RCA in » préalablement branché sur l'amplificateur, je coupais le son des enceintes et branchais un câble de type « jack/jack » de la sortie pour casque audio-phonique de mon amplificateur à l'entrée microphonique de mon dictaphone. Ainsi, lorsque je prenais la parole, l'enregistrement était de faible qualité mais lorsque mon interlocuteur parlait, l'enregistrement était tout à fait audible (j'avais déjà effectué plusieurs tests auparavant). Les applications offrant la possibilité d'enregistrer des conversations téléphoniques sont chères, j'ai donc adapté la situation à mes moyens (cf. annexes).

on a vite pris nos jambes à nos cous. Et puis, on a entendu parler d'une association d'adoption par des amis de mes beaux parents.

Donc, on les a contactés. Et puis on fait nos profils collaient bien et du coup, on a fait une adoption qui s'est passée très rapidement en fait, puisque c'était une adoption multiple. C'était les enfants de ERM de Miséricorde. C'est une association qui est basée à Coutances, dans la Manche, en Normandie. Et qui ne fait plus d'adoption en Ethiopie. Nous, on a adopté en Ethiopie plus d'adoption en Éthiopie maintenant parce que l'adoption a été fermée avec ce pays là.

Il se trouve que c'est une association qui se revendique très clairement chrétienne catholique, ce qui correspondait plutôt à nos convictions religieuses, mais ce n'était pas notre critère. Disons que c'était plus le leur que le nôtre.

Puisque vous venez de l'évoquer, pratiquez-vous une religion ?

On est gentiment croyant et un petit peu pratiquants. Est ce qu'on en a discuté? Sans doute. Pas plus que ça, je pense qu'on avait une idée assez claire des choses. Pour nous, c'était quelque chose de tellement évident qu'on n'avait pas vraiment d'inquiétude sur la façon dont on allait construire une famille par l'adoption. Non, pas du tout.

Avez-vous émis des souhaits particuliers quant aux caractéristiques de l'enfant (sexe, âge, origine) ?

Pour notre première adoption, pas du tout. Pour notre deuxième adoption, on avait trois filles et on avait vraiment envie d'avoir un petit garçon. Mais bon, j'imagine qu'on nous aurait proposé une petite fille. Je pense qu'on l'aurait prise quand même. Mais on avait plutôt demandé à un petit garçon. Il pouvait être noir, jaune, bleu ou vert, c'était absolument pareil pour nous, on s'en fichait complètement. Après, on avait dans l'idée quand même qu'il avait certaines cultures. A l'époque, comme maintenant d'ailleurs, j'imagine, les adoptions via l'ASE des enfants français étaient très rares et très longues, donc on avait coché la case « si c'est un enfant de l'ASE, on prend ». Mais ce n'était pas un désir particulièrement de notre part, puis on avait vraiment dans l'idée que ce serait probablement une adoption internationale. Et on se disait qu'il y avait sans doute certaines cultures dont on se sentait peut être plus proche que d'autres. Pour autant, ce n'était pas vraiment un critère, malgré tout. Les cultures africaines et sud américaines, c'est à dire qu'on se sentait moins en phase, peut être parce qu'on les connaissait moins, avec les cultures asiatiques.

Mais après, on se disait que si c'était un enfant qui venait de Chine ou du Vietnam, bah voilà, on se renseigne sur la culture. Puis, du coup, on se rapprocherait de cette culture là, forcément.

Pouvez-vous me rappeler les dates d'adoption de vos enfants ?

Grosso modo, pour la première après, je ne me souviens pas de tout, ça date un peu quand même.

Nous avons fait notre première adoption, où es enfants sont arrivés en 2001 et pour notre deuxième adoption, notre petit garçon est arrivé en 2008. Le temps que ça se fasse, l'agrément était un petit peu avant. Ça fait un petit moment quand même, je me souviens juste qu'il fallait participer d'abord à une réunion d'information qui était obligatoire. On nous présentait les différentes démarches à procéder.

Puis, après pour l'agrément, on a eu des rencontres avec psychologues, assistantes sociales. Par contre après c'était long parce qu'il y avait beaucoup de retard administratif sur le 2ème agrément. Sur le premier non, en neuf mois, comme prévu. Pour le deuxième agrément, ça a été plus long. Ça a été plus d'un an. Je me souviens qu'on trouvait ça un petit peu pénible parce qu'on se disait qu'on avait déjà eu un premier agrément. Donc il y avait une évaluation quelque part, qui aurait peut être dû être un petit peu plus light. Et c'était encore plus long, encore plus pénible. Mais bon, c'est comme ça. Faut jouer le jeu. On n'est pas toujours en accord avec les personnes sur qui on tombe. On a l'impression que certains ont des chevaux de bataille qui ne sont pas forcément pertinents à notre sens, surtout au deuxième agrément, quand on a déjà adopté trois enfants, on a quand même des idées assez concrètes de l'adoption. Donc quand on vient vous interroger sur l'idée que vous avez de l'adoption, la place que vous allez faire à l'enfant dans un an, tout ça, oui, ça se justifie, mais peut être pas de la même façon que la première fois en fait, parce qu'on sentait bien que la première il y avait une investigation qui allait aussi sur notre désir d'adoption.

On va revenir un tout petit peu en arrière dans la réunion d'information qu'on avait faite au service d'adoption. On voyait bien qu'il y avait beaucoup de couples qui étaient là et qu'il y en a beaucoup qui étaient là avec beaucoup de tristesse. En fait, on s'est dit à ce moment là non. On était là avec beaucoup de joie parce que c'était clair. On avait un désir d'adoption qui était très clair, qui était très construit déjà, et c'était une vraie joie pour nous de demander l'adoption. Et que ce n'est pas le cas de tout le monde. Beaucoup de gens étaient là parce que c'était leur seul moyen de devenir parents et qu'ils étaient encore sans doute dans le deuil de quelque chose. Et on se disait qu'aller faire émerger le désir d'adoption en tant que tel, être prêt à accueillir un enfant adopté avec son histoire, sa famille, sa culture, tout ça, c'était

quelque chose qu'il fallait aller travailler un petit peu chez les gens. Après, c'est vrai que sur une deuxième adoption, je pense que l'on est quand même souvent plus clair là dessus.

Avez-vous pu obtenir des informations sur les conditions dans lesquelles votre enfant était gardé ?

Notre première adoption c'était l'adoption d'une fratrie, on a adopté trois, trois petites filles qui étaient des sœurs. Elles vivaient avec leur maman et leur maman est morte donc on ne pouvait pas avoir de contact avec elle.

Depuis, ma fille aînée a fait un voyage en Éthiopie il y a quelques mois de ça, où elle a retrouvé sa grand-mère paternelle et des tantes, mais ce n'étaient pas les mêmes papas que les autres filles. C'était vraiment la famille paternelle de l'aînée. Et puis, elle s'est rendu compte que, en fait, elle avait encore un oncle maternel. Sa grand-mère maternelle était encore vivante.

Etes-vous allés chercher vos enfants dans leur pays d'origine ?

Oui, quand on est allé chercher nos filles, l'Éthiopie, à ce moment là, ne voulaient pas que les parents adoptifs viennent dans le pays. Donc on était censé rencontrer nos enfants à l'aéroport qui nous étaient amené par accompagnateur. En fait, on s'est débrouillé parce qu'on voulait vraiment y aller, donc on est devenus nous-mêmes accompagnateurs. Donc, on a ramené nos enfants et d'autres enfants. La semaine qu'on a passée dans le pays, on l'a passée à Addis-Abeba, dans la capitale, là où était l'orphelinat, alors que les enfants venaient d'une autre région. C'était loin. On avait vraiment très peu de données sur leur famille biologique. Et puis, quelque part, tout était prêt. Les papiers étaient prêts. Il n'y avait plus qu'à emmener les enfants et puis rentrer.

Pour la deuxième adoption, l'Éthiopie avaient changé de braquet. Ils exigeaient des parents qu'ils viennent en Éthiopie. Notre petit garçon, c'est un abandon très tôt, tout petit, et on n'a aucune trace de sa famille biologique, pour le coup. Il y a une impossibilité complète à avoir des contacts avec cette famille. C'était un orphelinat qui était géré par l'association d'adoption. On avait des photos de l'orphelinat, on savait comment ça fonctionnait. On avait des photos de nos enfants avant de partir. En fait, c'est l'association qui gérait tous les dossiers.

C'était un peu entre guillemets, une adoption clé en main, c'est à dire qu'on a vraiment confié tout à l'association. On n'a plus qu'à aller à remplir des dossiers, fournir des documents, et puis on est allé chercher nos enfants, on les a ramenés. Voilà, en gros c'était bien organisé.

Pouvez-vous me décrire la rencontre avec vos filles, puis votre fils ?

La première rencontre s'est faite dans un endroit assez original puisque les enfants étaient à l'ambassade en train de faire faire leurs visas. Et on nous a dit du coup, vous ne pouvez pas les voir aujourd'hui. En fait, quand on est arrivés, on leur a dit « Mais vous êtes dingues ? On ne va pas attendre demain, ça ne se peut pas ! ». Donc on est allés à l'ambassade et on s'est rencontrés avec les enfants dans la salle d'attente de l'ambassade, sous l'œil ému de l'ambassadeur qui a dit « Je n'avais jamais vu ça. Ça fait des années que je fais des dossiers d'adoption et là, je vois cette rencontre » et il était ému aux larmes. C'était assez marrant comme moment, du coup. Donc, on est arrivé dans cette salle d'attente où il y avait 10 petits enfants, dont les 3 nôtres, dont notre aînée qui avait presque 7 ans et qui avait appris à dire en français « Bonjour papa, maman » elle nous l'a dit et on a récupéré nos enfants et on les a plus lâchés.

Et puis, pour le cadet, c'était différent. Pour le coup, c'était organisé autrement, on est arrivé avec d'autres familles et là, on est allés tous ensemble à l'orphelinat et on a chacun rencontré nos enfants. On a rencontré notre petit garçon qui était un bébé. Donc, ce n'était pas du tout la même chose. C'était un petit bébé qui n'allait pas très bien en plus, c'était différent. C'était une de ces rencontres pas si facile que peut amener l'adoption. C'est à dire une rencontre avec un bébé qui est très choqué par ce qui est en train de se passer et qui ressent très bien qu'il se passe quelque chose de compliqué et qui a beaucoup pleuré, qui ne savait plus où donner de la tête, qui était très perdu. C'était très compliqué. Il a fallu beaucoup plus de temps pour réussir à le mettre en confiance et à s'approprier. Qu'on se parle beaucoup, qu'on se raconte plein de choses. Ensuite, les choses se sont faites. Il avait huit mois.

Y a-t-il eu des préparatifs nécessaires pour anticiper l'arrivée de votre enfant ?

Quand on adopte trois enfants d'un coup, on prépare beaucoup de choses, on a changé de voiture, changé de lave vaisselle, etc. On a préparé beaucoup de choses. Encore une fois, on est passés de 2 à 5 quand même. C'est particulier comme adoption. Tout d'un coup, on est passés de couple à famille nombreuse donc on a préparé beaucoup de choses au niveau matériel, mais pas uniquement. On s'est préparé aussi à accueillir les enfants dans notre tête, dans notre cœur. Mais il y avait aussi un aspect un peu logistique, qui n'était pas rien du tout.

Comment se sont intégrés vos enfants dans la famille ?

Nos enfants sont arrivés à 7 ans, 5 ans, 2 ans et 7 mois. Les 4 sont arrivés à un âge différent. Et l'intégration n'est pas du tout la même en fonction de l'âge. Alors, on va commencer par le plus petit. Pour le plus petit, lui, ça a été beaucoup plus immédiat et d'un autre côté, c'était un petit garçon avec beaucoup de troubles psychomoteurs, affectifs, etc. Il s'est intégré vite

auprès de la famille et de tout le monde, mais avec des difficultés qui étaient particulières. Pour la numéro 3 qui est arrivée à 2 ans, ça a été très compliqué quand on a été à l'orphelinat mais lorsqu'on est montés dans l'avion, elle s'est rendu compte qu'en fait, on n'allait pas la laisser là et que c'était pour toujours. Du coup, elle a été accrochée à mon cou pendant des mois. Elle s'est très bien intégrée. Et puis, le reste de la famille, elle les a adoptés aussi très bien. Après, c'était une petite fille qui était dans un mauvais état physique parce qu'elle avait eu une très grosse tuberculose. Il a fallu la requinquer.

Mais on va dire que ça a été facile pour la troisième (5ans). C'était une petite fille qui a été très abîmée et qui est arrivée avec des troubles relationnels qui étaient quand même quand même assez importants. Donc je dirais que c'était à l'école ou ça a été plus compliqué. C'était une petite fille qui ne connaissait pas le nom de ses copains d'école, même au bout d'un an.

Tout ceci pour dire que c'est quand même des petits enfants qui arrivent en ayant vécu des choses compliquées qui sont souvent assez abîmés. Il faut en avoir conscience. Et l'aînée ça a été très compliqué pendant trois ans, elle s'est très bien intégrée dans la famille et à l'école. Mais par contre, elle a été dans quelque chose de très, très, très violent. Elle faisait des crises de colère, c'est quelque chose qu'on retrouve pas mal avec les adoptions d'enfants plus grands. Donc, beaucoup de conflits de loyauté. La difficulté à accepter d'avoir deux mères en concurrence, des choses comme ça, d'avoir deux cultures parce que à 7ans en Ethiopie, on n'a pas la même maturité qu'à 7ans en France. C'est quelque chose de très violent. Et ça, ça a duré quasiment trois ans.

Posent-ils des questions sur leurs origines ?

L'aînée était un peu la dépositaire du souvenir. A 7 ans, elle avait beaucoup de souvenirs, des grandes choses, de ce qui s'était passé. Plein de choses, en fait. Il n'y a pas eu de rupture sur leur histoire.

Je me souviens très bien d'un jour où numéro deux, Lola était en train de manger quelque chose, elle buvait du lait chaud et elle m'a dit en me regardant du coin de l'oeil genre " Ça me rappelle la maison ». Je lui ai dit « Mais la maison où ? La maison ici? ».

Elle m'a regardé d'un air de dire « est ce que j'ai le droit de parler de ce qui s'est passé avant ou pas? » Que ce soit clair, oui, oui, on les a aussi pressés. C'est aussi l'orphelinat éthiopien qui ne comprenait pas qu'on avait envie d'avoir des infos sur nos enfants, qu'on n'avait pas envie de faire table rase comme s'il n'y avait pas eu d'histoires avant. Peut être qu'on les a un petit peu conditionnés comme ça.

Quand les choses ont été clairement dites que « oui, on n'efface rien, on n'oublie rien », on cohabite et un cœur est assez grand pour mettre tout le monde qu'on veut. On peut même mettre deux mamans là dedans. Y'a pas de souci et tout le monde a sa place. On vous prend avec votre histoire, ça s'est posé dès le départ.

Le dernier a tendance parfois à assimiler un petit peu son histoire avec celle de ses sœurs ou à trouver des réponses qui l'arrangent à des moments donnés, même si on lui dit les choses comme elles sont, si il nous dit « moi je suis sûr que ma mère est morte », on lui dit qu'il y a quand même beaucoup de risques parce que l'espérance de vie dans ce pays là, elle est quand même très faible. Et puis, s'il a été abandonné, ce n'était sans doute pas pour rien. Mais on n'en sait rien. On n'a pas de réponse là dessus. T'as le droit de le penser. Mais par contre, on ne peut pas confirmer parce qu'on ne sait pas.

Comment s'est passée leur intégration à l'école ?

L'intégration à l'école, ça s'est super bien passé. On a eu énormément de chance parce qu'on est tombé sur une nounou pour Oscar super chouette, des gens qui prennent les enfants là où ils en étaient, les enfants, les filles à l'école. Vous imaginez leur niveau de français? Mais ça s'est fait tranquillement. Et puis pour Oscar, qui lui avait encore une fois énormément de difficultés d'apprentissage, et tout ça, c'est pareil.

On est tombé sur des équipes pédagogiques vraiment top. Après, je ne dis pas qu'il y a des moments qui ne sont pas plus durs, c'est l'adolescence. Ce n'est déjà pas terrible mais alors pour un enfant adopté... ça secoue beaucoup !(rires).

Je pense que dans des moments effectivement plus adolescent sans doute où elles étaient, elles étaient dans des recherches identitaires, sans doute. Dans ces cas là, ils deviennent très sensibles à tout ce qu'on peut dire par rapport à leur couleur de peau, leur culture, etc. Mais en dehors de ça, on est vraiment tombés sur des gens qui étaient bienveillants globalement à peu près partout où elles étaient.

Où en sont-ils aujourd'hui dans leurs études ?

Le cadet a 12 ans, il est en 6ème. La troisième a presque signé un contrat qu'elle a remis dans sa poche à cause du coût du confinement. Mais elle a fini ses études. Elle a reçu une formation adulte. Elle a fait un parcours un peu particulier parce qu'elle voulait faire une formation particulière, elle a fait une première année de BTS. Après, elle a fait une rupture dans sa scolarité parce qu'il fallait une rupture d'au moins six mois pour pouvoir passer le

concours d'entrée à l'école qu'elle voulait en formation adulte et elle a lâché l'école de soigneurs animaliers de Vendôme. Elle veut devenir soigneuse animalière. La deuxième a un CAP de cuisine et mon aînée est aide soignante.

Quels conseils donneriez-vous à une personne qui vous annonce qu'elle souhaiterait adopter ?

On doit être très clair dans ce qu'on fait. Accueillir un enfant et éduquer un enfant, il n'y a pas énormément de différence entre une adoption et un enfant qu'on a fabriqué. Ce que j'ai trouvé différent et important, c'est que quand on adopte un enfant, on adopte une culture, on adopte une famille, il y a plein de choses derrière ça. Si on n'est pas prêts à accueillir dans sa vie une maman biologique et un papa biologique parce que c'est insupportable la notion de concurrence et qu'on n'est pas clair avec soi même sur l'idée que dans un coeur, on a la place de mettre deux mamans.

Je dis toujours à mes enfants « le cœur, on enlève pas quelque chose pour mettre quelque chose à la place, ça s'agrandit. Et puis, c'est tout. Il n'y a jamais de concurrence. On a chacun sa place ». Et si on n'est pas clair là dessus, en tant que parent, je pense qu'on est vraiment malheureux tout le temps. On est malheureux de ne pas savoir comment répondre à nos enfants quand ils viennent nous chercher là-dessus, parce qu'ils viennent nous chercher là-dessus ! Sur lequel place on a tous ? Est ce qu'on a tous la place ? Est ce que tu me prends, moi, avec toutes mes origines ? Ce n'est pas le « t'es pas ma mère ». C'est plus « est-ce que tu restes ma mère ». Il y a une peur de l'abandon chez les enfants qui est toujours omniprésente, il faut se préparer à ça.

Mais honnêtement, aujourd'hui, les enfants c'est un vrai bonheur. On va dire qu'il faut bien tenir le coup quand c'est la tempête. Après, c'est formidable.

Annexe 5 : Fiche protocole⁵³

⁵³ Cf. « Méthodologie »

Projet de recherche

Les enjeux de l'adoption plénière, une sociologie des candidats

Enquête sur les attentes des candidats à l'adoption et les modalités d'instruction des dossiers par l'ASE 44

Titre du projet : Les enjeux de l'adoption plénière, une sociologie des candidats. Enquête sur les attentes des candidats à l'adoption et les modalités d'instruction des dossiers par l'ASE 44

Descriptif du projet : Projet de recherche en sciences sociales sur les attentes des candidats à l'adoption et leurs profils, second volet sur les modalités de traitement des dossiers de candidature (déterminants du jugement, contraintes, contextes)

Chercheur : Benoit Guichard (M2 Terrains, Enquêtes, Théories à l'UFR de sociologie de Nantes)

Responsables scientifiques : Estelle d'Halluin (maître de conférences à l'Université de Nantes), Pascale Moulévrier (directrice de l'UFR de sociologie à l'Université de Nantes)

Financier : Université de Nantes, UFR de sociologie

Durée : 1 an

Résumé : « Les enjeux de l'adoption plénière, une sociologie des candidats » est un projet de recherche d'une durée d'un an qui entend analyser et comparer les profils des candidats à l'adoption plénière à travers des entretiens semi-directifs ainsi que par la consultation d'archives dans le but de mieux appréhender le profil et les attentes des candidats à l'adoption. Un second volet portera sur les modalités d'instruction des dossiers par l'institution chargée d'attribuer ou de refuser les agréments aux familles au terme de la procédure (déterminants du jugement, contraintes, contextes), il vise à mettre en lumière la réception par les institutions des vœux des candidats. Fondé sur une méthodologie qualitative et quantitative, la recherche interroge la manière dont les candidats construisent leurs représentations au sujet de l'adoption en fonction de facteurs contextuels ou propres à leur trajectoire de vie.

Site : <https://sociologie.univ-nantes.fr>



UNIVERSITÉ DE NANTES

Contacts : Benoit Guichard
benoit.guichard@etu.univ-nantes.fr
0686062332
Estelle d'Halluin
estelle.dhalluin@univ-nantes.fr
Bureau 252
Bâtiment Tertre, Chemin de la Censive du Tertre, 44300 Nantes
0253522200



Projet Les enjeux de l'adoption plénière, une sociologie des candidats

Protocole d'enquête

Enquête qualitative par entretien

Auprès de parents

15 entretiens sont organisés avec des parents volontaires. Ils sont interrogés sur leurs trajectoires de vie, et les différents facteurs contextuels les ayant conduits à candidater à l'adoption. Les entretiens se déroulent autour d'un questionnaire et d'un entretien semi-directif.

Auprès des professionnels du Conseil Départemental et de l'ASE 44

10 entretiens seront organisés avec des employés et responsables de l'institution. Des questions leurs sont posées sur leur contexte de travail et sur le traitement des dossiers de candidature. Les entretiens sont semi-directifs et comporteront un court questionnaire. **Les entretiens sont fondés sur la base du volontariat et anonymisés.**

Enquête quantitative par consultation de données

Accès : Dans le cadre d'un protocole éthique rigoureusement élaboré avec l'institution concernée, la consultation des dossiers permettrait la constitution d'une base de données anonymes pour une analyse quantitative des types de candidatures (variables socio-démographiques, critères objectifs formulés). Dans la perspective de la recherche appliquée, l'analyse quantitative pourra intégrer des éléments de questionnement intéressant l'institution.

Lieux d'enquête : Nantes (44000), Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Loire Atlantique, sous la direction du Conseil Départemental de Loire Atlantique

Restitution : Les travaux de recherches, qui à leur terme feront l'objet d'un mémoire, seront envoyés à l'institution enquêtée et pourront faire l'objet d'une restitution lors d'un temps d'échanges oral. Les résultats pourront, le cas échéant, conduire à la poursuite de cette enquête vers un projet de thèse doctorale.



UNIVERSITÉ DE NANTES

Contacts : Benoit Guichard
benoit.guichard@etu.univ-nantes.fr
0686062332
Estelle d'Halluin
estelle.dhalluin@univ-nantes.fr
Bureau 252
Bâtiment Tertre, Chemin de la Censive du Tertre, 44300 Nantes
0253522200



Annexe 6 : Tableau comparatif⁵⁴ entre adoption simple et adoption plénière

⁵⁴ Cf. « Une présentation de l'adoption en France »

Tableau comparatif adoptions simples et plénières	Adoption plénière	Adoption simple
Filiation	Dans le cas de l'adoption plénière, la filiation d'origine est supprimée et remplacée par la filiation adoptive. Sur son acte de naissance établi à l'issue de la décision d'adoption plénière, l'enfant est indiqué comme né de ses parents adoptifs.	Dans le cas de l'adoption simple, la filiation adoptive se juxtapose à la filiation d'origine. L'enfant adopté acquiert des droits et devoirs vis-à-vis de sa famille adoptive et conserve ces derniers vis-à-vis de sa famille biologique. Seuls les parents adoptifs sont titulaires de l'autorité parentale.
Nom de famille	L'enfant prend automatiquement le nom de famille des adoptants. Ces derniers peuvent demander à changer le prénom de l'adopté	Le nom de famille des adoptants s'ajoute au nom de famille de l'enfant. Cependant, afin de faciliter les démarches de la vie quotidienne, les adoptants peuvent demander à ce que l'adopté ne porte que leur nom. Depuis le 13 décembre 2011, les adoptants peuvent également demander à changer le prénom de l'adopté.
Nationalité	L'enfant acquiert automatiquement la nationalité française, dès lors que l'un de ses parents adoptifs est français.	L'adoption simple n'entraîne pas une acquisition automatique de la nationalité française. S'il est adopté par un français et qu'il réside en France, l'adopté peut obtenir la nationalité française par déclaration.
Héritage	L'enfant adopté dispose des mêmes droits successoraux que les enfants biologiques de l'adoptant ; il est héritier réservataire à l'égard des ascendants de l'adoptant.	L'enfant adopté dispose des mêmes droits successoraux que les enfants biologiques de l'adoptant. Toutefois, l'adopté et ses descendants n'ont pas la qualité d'héritier réservataire à l'égard des ascendants de l'adoptant.
Révocabilité	L'adoption plénière est irrévocable.	L'adoption simple peut être révoquée pour motifs graves, soumis à l'appréciation du juge (par exemple : absence de soins, violences, abus).

